

CONDUCTEUR

DE

PARIS A ALGER

ET

DANS L'ALGÉRIE.

Première Partie.

ITINÉRAIRE DE PARIS A ALGER.

« La gloire civilisatrice, la gloire de la France
« nouvelle qui ira sur ces rivages créer un pays
« nouveau, un pays africain et français ; voilà
« ce que nous chercherons, avec la paix quand la
« guerre ne sera plus nécessaire, et avec la guerre
« et la paix quand il faudra successivement user
« de l'une et de l'autre. »

M. Terns ,

Séance du 10 juin 1836.

Le temps est déjà loin où l'on considérait un voyage aux états barbaresques comme l'on envisage encore un voyage à Madagascar ou à Calcutta.

La distance des côtes de France à celles d'Afrique ;

La facilité de traverser la Méditerranée ;

La beauté du climat de la régence d'Alger ;

La richesse du sol de ce pays ;
 Les usages des indigènes ;
 Sont à présent connus de tout le monde.

On sait aujourd'hui que ces féroces Bédouins ne sont ni si nombreux, ni si redoutables que les Français ne puissent incessamment, avec sécurité, rétablir dans l'ancienne Mauritanie cette belle colonie que les Romains surent fonder et conserver pendant quatre cents ans.

On sait enfin que maintenant Alger est une ville toute francisée, dont chacun désire la prospérité.

Et un voyage dans cette capitale de nos possessions n'est plus, pour beaucoup de personnes, qu'un voyage d'agrément.

Bientôt, assurément, nos dames élégantes iront à Alger par partie de plaisir, comme elles vont à Dieppe pour prendre les bains de mer.

En effet :

Pour se rendre de Paris à Alger, dix jours suffisent ;

Six jours pour aller en diligence de Paris à Marseille ou Toulon, un jour de repos au port d'embarquement, et trois jours pour faire la traversée.

En prenant la malle-poste de Paris à Marseille, on gagne encore vingt-quatre heures.

Les dépenses du voyage *ne peuvent* excéder trois cents francs, dont voici le détail :

<i>Malle-poste.</i> — De Paris à Lyon.	92	»
De Lyon à Marseille.	67	15
Repas et séjours dans les hôtels. .	50	»
Traversée et nourriture à bord. .	60	»
Faux frais pour bagages, etc. . .	20	»
	<hr/>	
Total.	299	15
	<hr/> <hr/>	

Et il est facile de se convaincre que sans trop d'économie, on peut faire ce voyage pour 200 fr., si, modestement, on traverse la France en diligence.

Deux routes conduisent de Paris à Lyon, l'une par le Bourbonnais, l'autre par la Bourgogne.

Une seule route conduit de Lyon à Marseille, à moins que l'on ne considère comme route le Rhône, sur lequel on peut aussi faire une partie du trajet.

La distance de Paris à Lyon est à peu près la même par les deux routes :

Cinquante-neuf postes et demie, par le Bourbonnais ;

Cinquante-neuf postes un quart, par la Bourgogne,

Ou cent vingt lieues. 120.

La distance de Lyon à Marseille est de quarante-trois postes trois quarts, ou quatre-vingt-dix lieues; ci 90.

Celle de Marseille à Toulon est de sept postes et demie, ou seize lieues, ci. 16.

Enfin, celle de Marseille et de Toulon à Alger, est de cent quatre-vingt-lieues au plus, ci. 180.

Distance de Paris à Alger. 406.

On peut se rendre de Paris à Marseille de deux manières :

Par la malle-poste ou par les diligences:

La malle-poste part de la rue Jean-Jacques-Rousseau; tous les soirs à 6 heures.

Pour y retenir une place, le voyageur doit représenter son passe-port.

Il ne peut retenir sa place que jusqu'à Lyon; prix: 92 fr.

On reçoit vingt-cinq kilogrammes de bagages par personne.

Les diligences partent tous les jours, le

matin à neuf heures , et le soir à quatre heures , savoir :

Les grandes messageries, rue Notre-Dame-des-Victoires , et les messageries Lafitte et Caillard , rue Saint-Honoré , et rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 18.

Elles ne vont que jusqu'à Lyon. Prix, dans l'intérieur, 63 fr.

Les administrations accordent un poids de 25 kilos de bagages , par personne , le port de l'excédant se paie sur le pied de 35 fr. les 100 kilos , jusqu'à Lyon.

A Paris , les passe-ports se délivrent à la préfecture de police : dans les provinces , ils sont délivrés par les préfets et non par les maires.

Les personnes qui espèrent ou prétendent faire la traversée de Toulon à Alger , sur un bâtiment de l'Etat , doivent , avant de quitter Paris , se munir d'une autorisation d'embarquement qu'elles obtiendront au ministère de la guerre ou au ministère du commerce.

ROUTE DE PARIS A LYON PAR LE BOURBONNAIS.

INDICATION DES POSTES.

Sortie de Paris par la barrière de Fontainebleau.

Distance en lieues de Paris.		Postes.
	1. Paris à Villejuif.	1
	2. Villejuif à Fromenteau.	1 1/2
	3. Fromenteau à Essonne.	1 1/2
	4. Essonne à Ponthierry.	1 1/4
	5. Ponthierry à Chailly.	1
	6. Chailly à Fontainebleau.	1 1/4
15 l. 1/2.	7. Fontainebleau à Nemours.	2
	8. Nemours à la Croisière.	1 1/2
	9. La Croisière à Fontenay.	1
	10. Fontenay à Montargis.	2
20 l.	11. Montargis à la Commodité.	1 1/4
	12. La Commodité à Nogent-sur-Vernisson.	1
	13. Nogent-sur-Vernisson à la Bussière.	1 1/2
	14. La Bussière à Briare.	1 1/2
	15. Briare à Neuvy-sur-Loire	2
	16. Neuvy-sur-Loire à Cosne.	1 3/4
48 l. 1/2.	17. Cosne à Pouilly.	1 3/4
	18. Pouilly à la Charité.	1 1/2
	19. La Charité à Pougues.	1 1/2
	20. Pougues à Nevers.	1 1/2
58 l.	21. Nevers à Magny.	1 1/2
	22. Magny à Saint-Pierre-le-Moutier.	1 1/2
	23. St.-Pierre-le-Moutier à St.-Imbert.	1 1/4
	24. St.-Imbert à Villeneuve-sur-Allier.	1 1/2
	25. Villeneuve-sur-Allier à Moulins.	1 1/2

A reporter 36 1/4

Distance en lieues de Paris.			Postes.
		R. D. P.	36 1/4
721. 1/2.	26.	Moulins à Bessay.	2
	27.	Bessay à Varennes.	2
	28.	Varennes à St.-Gerand-le-Puits.	1 1/2
	29.	St.-Gerand-le-Puits à la Palisse.	1 1/4
	30.	La Palisse à Droiturier.	1 1/4
	31.	Droiturier à St.-Martin-d'Estréaux.	1
	32.	St.-Martin-d'Estréaux à la Pacau- dière.	1
	33.	La Pacaudière à Saint-Germain- l'Espinasse.	1 1/2
	34.	St.-Germain-l'Espinasse à Roanne.	1 1/2
96 1.	35.	Roanne à St.-Symphorien-de-Lay.	2
	36.	Saint-Symphorien-de-Lay à Pain- Bouchain.	1 1/2
	37.	Pain-Bouchain à Tarare.	1 1/2
	38.	Tarare aux Arnas.	1 1/2
	39.	Arnas à Salvagny.	2
	40.	Salvagny à Lyon.	1 3/4
		Lyon.	
		Total.	<u>59 1/2</u>

HISTORIQUE DES VILLES PRINCIPALES DE LA ROUTE DU BOURBONNAIS.

De Paris à Fontainebleau, les communes par lesquelles on passe n'offrent aucun intérêt; seulement, nous dirons que Villejuif est une fort jolie petite ville, très ancienne, dont il

est question sous le nom de *Villa Judæa*, dès le règne de Louis VII,

Et qu'Essonne est une petite ville dont le voisinage d'une poudrière et de la maison de Bernardin de St.-Pierre fait toute la célébrité.

Fontainebleau s'annonce par la belle forêt qui l'avoisine, et dont les chênes qui bordent la route sont pour la plupart séculaires.

Fontainebleau.

En entrant dans la ville, on aperçoit à gauche, le château royal avec son perron élevé. C'est de ce perron que Napoléon fit ses adieux à la grande armée et à la France.

Fontainebleau, anciennement *Fons-Bleau-di*, ou plutôt *Fontaine-belle-eau*, est un chef-lieu d'arrondissement de Seine-et-Marne; cette ville est située à trois lieues et demie de Melun. Elle est bien bâtie; ses rues sont larges, droites et propres.

Elle possède un collège communal, une salle de spectacle, des casernes de cavalerie, et des hôpitaux.

Le château royal est très-vaste, son extérieur n'est pas apparent, mais l'intérieur est fort beau.

Il fut commencé sous Louis VII, augmenté

sous François I^{er} et Henri IV, et embelli par Napoléon et Louis-Philippe.

Ce château a acquis dans l'histoire une grande célébrité, par les nombreux événemens politiques dont il a été le théâtre, et particulièrement par l'abdication de Napoléon, en 1814. Ce fut de ce lieu que partit ce grand homme pour se rendre à l'île d'Elbe.

Fontainebleau compte 8000 habitans, et possède des manufactures de calicot et de porcelaine; ses raisins, dits chasselas, sont renommés à juste titre.

Sa forêt, qui a environ 12 lieues de circuit, contient 32,000 arpens.

Nemours.

Nemours, petite ville du département de Seine-et-Marne, n'a de remarquable que son église paroissiale, l'ancien château, l'hôpital et les promenades: elle est environnée par le canal de Loing et la rivière de ce nom.

Elle est bien percée et bien bâtie, et possède une bibliothèque publique.

Montargis.

Montargis, ville anciennement considé-

rable , et actuellement sans importance , est excessivement mal bâtie ; son principal édifice est l'église de la Madeleine.

Fontenay.

Fontenay , dit Fontenay-Trésigny , n'offre rien d'intéressant qu'une belle fontaine , et dans une maison appelée le Vivier, les ruines d'un ancien château royal bâti sous le règne de Philippe-le-Hardi.

Cosne.

Cosne , autrefois *Condate* , petite ville du département de la Nièvre , est en général assez bien percée et bâtie ; ses promenades , entre les Forges et la Loire , sont charmantes , et présentent un coup d'œil admirable. Ce pays est remarquable par sa coutellerie et quincaillerie ; les diligences et les voitures de poste y sont constamment assiégées par les marchands et les marchandes de couteaux et de ciseaux.

Pouilly.

Pouilly , dit Pouilly-sur-Loire , est une jolie petite ville du département de la Nièvre , célèbre par son vin blanc , que les gourmets

appellent la sauce aux huîtres. Là, comme à Cosne, pendant que les voitures relayent, les voyageurs sont obsédés par des femmes qui viennent leur offrir du vin en bouteille.

La Charité.

La Charité, petite ville du département de la Nièvre, est située sur la rive droite de la Loire, que l'on passe sur un beau pont. Cette ville n'est rien moins que belle; mais elle a de jolies promenades dans une presque île formée par la rivière.

La quantité de bateaux qui y arrivent la rend très commerçante. On fabrique dans cette ville beaucoup d'ouvrages en émail, en acier, en fer blanc et en fer battu. Il y a des forges, des verreries, des faïenceries, et un entrepôt d'ancre pour la marine.

Nevers.

Nevers, autrefois *Noviodiorum*, chef-lieu de préfecture du département de la Nièvre, est assise sur les bords de la Loire et le versant d'une jolie colline.

La ville est d'un aspect sombre, elle est mal bâtie, et ses rues, nullement alignées,

sont pour la plupart étroites et montueuses ; cependant elle est vivante , et on y remarque beaucoup d'activité.

Elle n'offre à voir , aux voyageurs , que l'ancien château des ducs de Nevers , son église cathédrale , qui est fort belle , et d'un style antique , puis des casernes , et la promenade dite du Parc. Le pont sur la Loire est aussi digne de l'attention des curieux.

Nevers possède une bibliothèque publique , et diverses manufactures et fabriques de porcelaines et verreries , des fonderies de canons , câbles et chaînes en fer pour les navires , etc.

Cette ville est la patrie du célèbre menuisier Billot , surnommé maître Adam , poète-chansonnier.

Moulins.

Moulins , autrefois *Molinæ* , chef-lieu du département de l'Allier , est située dans une plaine très belle et très fertile , sur la rive droite de l'Allier. Ses maisons , presque toutes construites en briques noires et rouges , vernies par le temps , sont de belle apparence , et ses rues généralement larges et droites.

Ses places publiques plantées d'arbres et ses promenades extérieures sont très belles.

Les édifices remarquables de Moulins sont : l'hôtel-de-ville, le palais de justice, l'église du collège royal qui renferme le mausolée du dernier connétable de Montmorency décapité à Toulouse, la salle de spectacle et une caserne de cavalerie.

La ville possède une bibliothèque publique, un cabinet d'histoire naturelle et un musée : elle a aussi une société des sciences naturelles et des arts.

C'est la patrie des maréchaux Berwick et de Villars.

Varenne.

Varenne est une petite ville du département de l'Allier qui n'a aucune importance : ce n'est pas là que fut arrêté Louis XVI lors de sa fuite à l'étranger en 1791, c'est à Varennes en Argonne, département de la Meuse.

La Palisse.

La Palisse, chef-lieu d'arrondissement, petite ville aussi du département de l'Allier, est dans un pays très montagneux ; elle n'offre pas d'autre intérêt que le souvenir de ce fameux M. La Palisse qui vivait encore un quart d'heure avant sa mort. On y remarque un très

ancien château qui appartenait à la maison de Chabannes.

Roanne.

La veille au soir, avant d'arriver à Lyon, on traverse Roanne, autrefois *Rodunna*, ville assez agréable du département de la Loire, que l'on y traverse sur un pont de nouvelle construction où viennent aboutir des chemins de fer.

La ville, quoique ancienne, est assez bien bâtie; elle a une salle de spectacle et possède une bibliothèque publique, des fabriques de draps, d'indiennes, de mousselines, etc. Elle est très vivante, et par son voisinage avec Lyon elle est très commerçante. On exploite dans les environs des mines de charbon de terre et de plomb.

Dans cette ville, auprès du pont et avant de traverser la Loire, il y a à droite un assez bon hôtel.

Tarare.

Tarare, département du Rhône, à dix lieues de Lyon, est construit au pied d'une haute montagne qui porte son nom, dans une vallée agréable formée par la petite rivière de Tardine qui presque tous les ans inonde le pays.

Cette ville essentiellement manufacturière, possède un grand nombre de fabriques de différentes étoffes, qui fournissent du travail à plus de 50,000 ouvriers des arrondissemens voisins.

Nous avons passé sous silence toutes les petites communes qui se trouvent sur la route du Bourbonnais depuis Paris jusqu'à Lyon, et qui ne peuvent présenter aux voyageurs aucun intérêt; nous ferons de même pour la route de Bourgogne dont nous allons faire l'historique; ainsi nous ne parlerons que des villes de quelque importance ou qui ont acquis dans l'histoire quelque célébrité.

Nous ne nous occuperons pas non plus des nombreuses maisons de campagne que l'on aperçoit des routes que nous parcourons, pour ne pas inutilement grossir le volume et y conserver une place plus large pour ce qui concerne Alger.

Nous laissons aux voyageurs la surprise des beaux sites qui se déroulent successivement à la vue, durant cette route déjà assez longue pour qu'ils désirent vivement arriver à Lyon où ils doivent prendre quelque repos.

Avant de parler de cette ville, nous allons tracer la deuxième route de Paris à Lyon par la Bourgogne.

ROUTE DE PARIS A LYON PAR LA BOURGOGNE.

INDICATION DES POSTES.

Sortie de Paris par la barrière de Charenton.

Distance en lieues de Paris.		Postes.
	1. Paris à Charenton.	1
	2. Charenton à Villeneuve-St.-Georges.	1 1/4
	3. Villeneuve-St.-Georges à Lieusaint.	1 3/4
	4. Lieusaint à Melun.	1 1/2
10 l.	5. Melun au Chatelet.	1 1/4
	6. Chatelet à Panfou.	1
	7. Panfou à Fossard.	1 3/4
	8. Fossard à Villeneuve-la-Guiard. .	1
	9. Villeneuve-la-Guiard à Pont-sur- Yonne.	1 1/2
	10. Pont-sur-Yonne à Sens.	1 1/2
26 l.	11. Sens à Villeneuve-sur-Yonne. . .	1 3/4
	12. Villeneuve-sur-Yonne à Villeval- lier.	1
	13. Villevallier à Joigny.	1
34 l.	14. Joigny à Bassou.	1 1/2
	15. Bassou à Auxerre.	2
	16. Auxerre à Saint-Bris.	1 1/4
	17. St.-Bris à Vermanton.	2
	18. Vermanton à Lucy-le-Bols. . .	2 1/4

A reporter. 26 1/4

Distances en lieues de Paris.	R. D. P.	Postes.
		26 1/4
	19. Lucy-le-Bois à Avallon.	1
53 l.	20. Avallon à Rouvray.	2 1/4
	21. Rouvray à la Roche-en-Breuil.	1
	22. La Roche-en-Breuil à Saulieu.	1 1/2
	23. Saulieu à Pierre-Ecrite.	1 1/4
	24. Pierre-Ecrite à Chissey.	1 1/4
	25. Chissey à Autun.	2 1/2
73 l.	26. Autun à Saint-Emilan.	2
	27. Saint-Emilan à Saint-Léger.	1 3/4
	28. Saint-Léger à Bourgneuf.	1
	29. Bourgneuf à Châlons-sur-Saône.	1 1/2
87 l.	30. Châlons-sur-Saône à Senecey.	2
	31. Senecey à Tournus.	1 1/2
	32. Tournus à Saint-Albin.	2
	33. Saint-Albin à Mâcon.	2
104 l.	34. Mâcon à la Maison-Blanche.	2
	35. La Maison-Blanche à St.-Georges- de-Rencins.	1 3/4
	36. St.-Georges-de-Rencins à Anse.	1 3/4
	37. Anse à Limonest.	1 1/2
	38. Limonest à Lyon.	1 1/2
120 l.	Lyon.	
	Total.	39 1/2

HISTORIQUE DES VILLES PRINCIPALES DE LA
ROUTE DE LA BOURGOGNE.

Charenton.

Charenton, dit Charenton-le-Pont, premier relai après Paris, est un bourg assez fort du département de la Seine; il est construit en amphithéâtre sur la rive droite de la Marne que l'on passe en cet endroit.

En entrant dans Charenton on remarque à gauche le pavillon de Gabrielle d'Estrées, qui dépendait autrefois d'un beau parc morcelé depuis fort peu de temps.

Charenton est encore célèbre par son vaste établissement destiné aux aliénés, et son école vétérinaire, sise à Alfort, qui communique à Charenton par le pont traversant la Marne.

Villeneuve-Saint-Georges.

C'est un joli bourg du département de Seine-et-Marne, bâti sur la rive droite de la Seine où vient se jeter la petite rivière d'Yères; son église, située sur une montagne qui domine la commune, prête aux charmes des sites délicieux qui l'entourent.

Villeneuve-Saint-Georges renferme plusieurs maisons de campagne charmantes , particulièrement celle de Beauregard dont la terrasse offre une perspective ravissante et des jardins superbes.

Ce bourg est d'une origine déjà ancienne , car il en est fait mention dans l'histoire de France au règne de Louis VII.

Melun.

Melun , autrefois *Melodunum* , chef-lieu du département de Seine-et-Marne, est une ville très ancienne et assez bien bâtie : la Seine qui la traverse par deux bras la divise en trois parties.

Il y a dans cette ville une bibliothèque publique, une salle de spectacle , une maison centrale de détention avec ateliers de travail , et diverses manufactures.

Melun est la patrie d'Amyot, traducteur des œuvres de Plutarque.

Sens.

Sens, autrefois *Senones*, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Yonne, vulgairement appelée Sens en Bourgogne, est

une assez belle ville, située dans une vaste plaine, sur la rive droite et au dessous du confluent de l'Yonne et de la Vanne; ses rues sont mal percées, ses maisons mal bâties; mais cependant elle est agréable; les murailles qui l'entourent sont de construction romaine; sa cathédrale, superbe édifice gothique, est l'une des plus anciennes églises des Gaules.

Elle possède une bibliothèque publique, une salle de spectacle, plusieurs établissemens industriels.

L'origine de Sens remonte à une époque très reculée, car, au règne de Jules-César, cette ville était déjà très importante sous le nom d'*Agendicum*, qui plus tard fut changé en celui de *Senones*, à cause des Senonais dont elle était la capitale.

En 1015 elle fut réunie à la couronne de France par le roi Robert. Plusieurs conciles se sont tenus à Sens; le plus célèbre fut celui de 1140, qui condamna Abeilard relativement à sa doctrine et à ses ouvrages.

C'est le lieu natal de Cousin, peintre célèbre.

Sens possède aussi un fort bon hôtel que nous recommandons aux voyageurs, c'est l'hôtel de l'Écu; il est très bien tenu et l'on y

trouve une table d'hôte parfaitement servie : cet hôtel est assurément le meilleur de tous ceux des deux routes de Paris à Lyon.

Villeneuve-sur-Yonne.

Villeneuve-sur-Yonne, aussi appelée Villeneuve-le-Roi, est une petite ville construite dans une belle situation, mais elle n'a de remarquable que son église.

Joigny.

Joigny, autrefois *Joiniacum*, petite ville du département de l'Yonne, se dresse auprès de la rivière de ce nom sur le penchant d'une colline verdoyante ; ses maisons sont assez bien bâties, mais ses rues sont étroites et sombres.

Il n'y a de remarquable dans cette ville que la caserne de cavalerie et un ancien château fort qui la domine ; à ce château joint une terrasse d'où le point de vue est magnifique.

Joigny est renommée pour ses eaux-de-vie et ses cordes à violon. On y confectionne des cartouches imperméables et des équipemens de chasse.

Auxerre.

Auxerre, autrefois *Autissiodurum*, chef-lieu du département de l'Yonne, est une ville très ancienne assise sur la rivière de ce nom; elle est jolie et dans une position agréable.

Ses édifices les plus remarquables sont :

L'église de St-Pierre et la cathédrale, toutes deux du moyen âge, et les chapelles souterraines de l'ancienne abbaye de Saint-Germain.

Auxerre possède un cabinet d'histoire naturelle et d'instrumens de physique et une bibliothèque publique.

Son industrie consiste en fabriques de draps et calicot, couvertures, chapeaux, futailles, ocre, etc.

Cette ville a été ruinée et ravagée tour à tour par les Huns, les Sarrasins, les Normands, les Anglais et les Calvinistes. C'est là que fut signée la paix de 1410. C'est aussi à quelque distance d'Auxerre que les Français perdirent contre les Anglais la bataille de Cravant.

Auxerre, qui fut la capitale et la résidence des comtes de l'Auxerrois, est la patrie de Lacurne, de Sainte-Palaye, de Jean Leboeuf, historien

et antiquaire , de Germain Brice , poète latin , du jésuite Daubenton , orateur et biographe , de Jean-Baptiste Duval , littérateur et antiquaire , de Jeannin , ministre d'Henri IV , et du poète Sedaine. Les cendres des évêques Amyot et Colbert reposent dans la cathédrale.

Avallon.

Avallon , autrefois *Aballo* , chef-lieu d'arrondissement du département de l'Yonne , est une ville bien bâtie près de la rivière du Voisin , dans une vallée très fertile et au milieu des plus beaux sites ; on y remarque le portail de l'église paroissiale , l'hôpital , la salle de spectacle et la promenade du petit cours sur le bord presque à pic du Voisin.

Elle possède des fabriques de draps et de montarde , des tanneries , brasseries et pape-teries ; il s'y fait un grand commerce de feuil-lettes.

Cette ville , qui sous les ducs de Bourgogne était bien fortifiée , fut assiégée par le roi Robert , lequel après bien des assauts s'en rendit maître et fit abattre ses murailles et ses bas-tions.

Avallon est la ville natale de Bocquillot ,

avocat et prêtre, et du conventionnel Jacques Boileau.

Des fouilles faites dans les environs de la ville, en 1822, ont fait connaître de très belles ruines de monumens romains.

Autun.

Autun, autrefois *Bibractæ*, puis *Augustodunum*, chef-lieu d'arrondissement du département de Saône-et-Loire, est assise au pied d'une chaîne de montagnes près de l'Arroux ou Lanoux. C'est une belle ville, considérée dans son ensemble et par rapport à sa position.

La cathédrale, chef-d'œuvre du moyen âge, est l'édifice le plus remarquable de la ville, qui possède encore des antiquités romaines dignes d'attirer l'attention des amateurs, notamment plusieurs arcs de triomphe. Les promenades, le champ de Mars et une belle fontaine qui est sur la place de la cathédrale, sont autant de choses que les voyageurs doivent visiter.

Cette ville possède deux bibliothèques, un musée de tableaux qui renferme des marbres, des statues et des médailles antiques, dont la majeure partie a été découverte de-

puis un petit nombre d'années, dans les ruines de la ville même; et une société d'agriculture, de sciences et arts.

Ses établissemens industriels consistent principalement en usines pour la fonte des canons, tanneries, fabriques de tapis en poil de bœuf, chandelles, cristaux, etc.

Autun fut fondée par les Phocéens, détruite presque entièrement par Tetricus; rebâtie par Constantin vers le quatrième siècle, saccagée en 731 par les Sarrasins, et après eux, en 888, par les Normands, lorsqu'ils se répandirent dans la Bourgogne.

Autun, dont le prince de Talleyrand fut évêque, est la patrie de Charles Clemencit, bénédictin, professeur distingué de rhétorique; la ville réclame, comme Auxerre, l'honneur d'avoir donné le jour à Jeannin, ministre d'Henri IV.

Châlons-sur-Saône.

Châlons-sur-Saône, autrefois *Cabillonum*, chef-lieu d'arrondissement du département de Saône-et-Loire, est une très jolie ville, dans toute l'acception du mot, assise sur la rive droite de la Saône, à l'embranchement du canal du Centre.

Ses maisons , généralement bien bâties , sont gracieuses et propres.

La ville possède une bibliothèque publique, des fonderies de fer et divers autres établissemens industriels importans.

Châlons a de fort jolies promenades outre un très beau quai , près duquel se trouve l'hôtel du Parc , le plus élégant et le mieux tenu de cette route. Son principal édifice est l'hôpital Saint-Laurent.

Lothaire I^{er} commit dans cette ville un acte de cruauté digne des temps les plus barbares. Pour se venger des fils du comte de Toulouse dont il avait à se plaindre , il fit enlever leur sœur Gerberge à peine sortie de l'enfance , la fit traîner par les cheveux dans la ville , enfermer dans un tonneau et précipiter dans la Saône du haut du pont sur lequel on passe encore aujourd'hui.

Châlons-sur-Saône est la patrie du mathématicien Jean Prestal , de Denon , connu à la fois comme voyageur , antiquaire et littérateur , et de Roberjot , ambassadeur de France , assassiné à Rastadt.

C'est sans contredit une ville très ancienne , car l'histoire apprend que saint Donatien , qui vivait au quatrième siècle , a été son pre-

mier évêque. César, dans ses Commentaires, en fait mention sous le nom de *Cabillonum*. Elle fut détruite par Attila au sixième siècle, et les Bourguignons s'en étant emparés, elle devint la résidence de leurs rois.

Nous recommandons aux voyageurs qui voudraient se reposer ou séjourner à Châlons-sur-Saône, de descendre à l'hôtel du Parc, d'aller voir les bains publics et se promener sur le quai, puis de passer quelques instans au Casino.

Pour gagner ensuite Lyon, si l'on a quitté la voiture à Châlons, on peut, pour 3 francs et même 1 fr. 50, franchir la distance de trente lieues qui sépare ces deux villes, en descendant la Saône par un bateau à vapeur; c'est une économie de temps et d'argent, et un moyen d'admirer les belles campagnes qui bordent les deux rives de cette rivière, en se reposant un peu des fatigues de la voiture.

Mâcon.

Mâcon, autrefois *Matisco*, chef-lieu du département de Saône-et-Loire, est construite sur la rive droite de la rivière de ce nom. Ses maisons anciennes, toutes mal bâties, s'éle-

vent à la naissance d'un joli coteau couvert de vignes ; ses rues sont étroites et mal alignées , mais plusieurs constructions neuves d'un bon goût rendent agréable l'aspect de cette ville , encore relevé par un beau quai qui longe la Saône. Ses principaux édifices sont : l'Hôtel-de-Ville , l'ancien palais Montrevél , l'église de Saint-Vincent , l'Hôtel-Dieu et l'arc de triomphe. Nous recommandons ses bains publics.

Elle possède une société des sciences , arts et belles-lettres , et divers établissemens industriels , tels que fabriques de draps et de couvertures de laine , tanneries , corderies , etc.

Son commerce consiste en vins qui sont assez estimés , tels notamment que ceux des Torrins et de Pouilly.

Mâcon est une place forte , son origine remonte au temps des Romains. Elle dépendait des anciens *Ædui* ; les Barbares la ravagèrent plusieurs fois sous Attila et pendant les guerres de religion. Lors de l'invasion de la France par les puissances coalisées , il s'y livra , le 11 mars 1814 , un combat par suite duquel elle fut considérablement endommagée.

Senecay, poète distingué, et Dombey, célèbre botaniste, reçurent le jour à Mâcon.

Lyon.

(La malle-poste de Paris arrive habituellement à Lyon à deux heures de l'après-midi. L'heure de l'arrivée des diligences est celle de leur départ de Paris. Ainsi, l'on arrive le matin si l'on est parti le matin, et le soir si l'on est parti le soir.)

En arrivant dans cette ville, la principale chose à connaître pour un voyageur, c'est un hôtel : nous indiquons donc comme les meilleurs, l'hôtel du Parc, place des Terreaux, et l'hôtel de Provence, près la place Bellecour. Néanmoins l'hôtel du Parc est préférable à cause de sa situation au centre de la ville ; car la place Bellecour est bien éloignée. Les hôtels à Lyon ne sont rien moins qu'élégans ; dans la plupart on y est fort mal couché, mais presque tous ont une table d'hôte où l'on est très bien servi ; nous citerons particulièrement pour cela l'hôtel du Parc.

Pour se faire conduire à l'hôtel et pour y faire transporter ses bagages, on trouve,

comme à Paris, quantité de commissionnaires dans les rues et dans les cours des messageries, puis des cabriolets et des fiacres. Pour faire des courses et pour aller gagner les promenades, l'on a aussi des omnibus qui vous transportent pour 30 cent.

Description de la ville.

Lyon, chef-lieu du département du Rhône, est la seconde ville du royaume et l'une des plus considérables de l'Europe; elle portait autrefois le nom de *Lugudunum* et puis par abréviation *Lugdunum*; vers les quatrième et cinquième siècles *Lugdunus*, et plus tard *Claudia*, parce que l'empereur Claude y est né, et *Copia* parce qu'elle était l'abondance et le grenier des Gaules.

Lyon fut bâtie vers l'an 711 de la fondation de Rome, qui répond à l'année 43 avant J.-C., par *Lucius Munatius Plancus* qui avait été autrefois gouverneur de la Gaule celtique sous Jules César.

C'était durant le temps que Marc Antoine, Lepidus et Auguste partageaient la république romaine par leurs différentes factions que Lyon fut construite par Plancus, sur

l'ordre du sénat romain , pour y fonder une colonie.

L'étymologie du mot Lugdunum n'est pas certaine. Quelques uns veulent que ce soit en mémoire d'un roi des Celtes , nommé Lugdus ; d'autres , en mémoire d'une légion de Jules César , appelée Lugda , qui avait coutume d'hiverner dans ce pays.

Il y a des auteurs qui prétendent que dans l'ancien langage des Celtes , Lug signifiait Corbeau , et qu'à cause de la montagne de Fourvières dont nous parlerons plus bas , montagne que l'on croit avoir été appelée Corbière , ou retraite de corbeaux , la ville , d'abord bâtie sur cette montagne , en avait retenu le nom , après que les aigles romaines en eurent chassé ces corbeaux.

D'autres encore disent qu'au commencement que Lyon fut bâtie , on avait mis sur la montagne de Fourvières un grand miroir d'acier qui , par la réflexion des rayons du soleil , enseignait à ceux qui venaient de la Savoie le chemin de Lyon qui n'était pas encore frayé , et que conséquemment , Lugdunum pourrait bien dériver de Lucis-dunum ou de Luci-dunum , du prénom de Plancus.

Auguste , qui avait vu naître Lyon , en fit

son séjour pendant trois ans. L'empereur Claude, successeur de Caligula, Marc-Aurèle et Caracalla Geta, fils de Sévère, naquirent dans cette ville.

Lyon fut saccagée et brûlée plusieurs fois sous les Romains, notamment sous Sévère. Pourtant elle se releva toujours de ses désastres et devint de plus en plus florissante.

Elle fut la capitale de la Gaule celtique, le lieu de recettes des Gaules et de presque tout l'empire romain. De plus, les Romains y avaient établi une fabrique de monnaie qui avait cours dans toute l'étendue de l'empire.

Au cinquième siècle, les Gaules étant envahies par des nations barbares, Lyon fut prise par les Bourguignons dont le roi devint feudataire de Clovis.

Par la suite, les fils de ce prince ayant détruit le royaume de Bourgogne, s'emparèrent de Lyon, qui, après, changea encore bien souvent de maîtres jusqu'en 1307 que ses habitans, fatigués du joug de la servitude et des querelles qu'avaient sans cesse leurs seigneurs et leurs archevêques pour l'administration de la justice, forcèrent leur archevêque de remettre Lyon sous la protection et la souveraineté de Philippe-le-Bel, alors

roi de France, lequel érigea la seigneurie de Lyon en comté.

En 1793, après un siège que les habitans soutinrent pendant deux mois contre une armée de 60,000 hommes, Lyon, obligée de capituler, eut à souffrir toutes les horreurs de la guerre; elle fut livrée au meurtre et au pillage; ses plus beaux édifices furent dégradés, et plusieurs entièrement rasés. Elle prit alors le titre de ville affranchie.

Mais à son avènement au trône, Napoléon lui tendit une main secourable: elle se releva encore de ses désastres et reprit en peu d'années son antique splendeur.

Les événemens dont elle fut le théâtre en 1831 et en 1834 lui firent aussi beaucoup de tort, toutefois son commerce en souffrit davantage que ses constructions.

Lyon, considérablement augmentée depuis quelques siècles, est assise dans la plus heureuse position au confluent du Rhône et de la Saône, traversés par un grand nombre de très beaux ponts dont plusieurs en fil de fer.

Elle est dominée au nord par la montagne de Fourvières dont nous parlerons tout-à-l'heure et celle de Saint-Sébastien, et s'étend partie sur un ruban de collines qui la bordent,

le surplus se trouvant dans un vaste plateau.

Cette ville a sept faubourgs, qui sont : ceux de Saint-Clair, de Saint-Irénée, de Saint-Just et de Saint-Georges, et ceux de Vaise, de la Croix-Rousse et de la Guillotière qui maintenant sont autant de communes particulières.

Elle compte près de 6,000 maisons, 245 rues, 56 places publiques, 25 quais et cours, 17 ports et près de 200,000 habitans.

Les quartiers vers les montagnes de Fourvières et de Saint-Sébastien sont mal bâtis, sombres et sales, avec des rues sinueuses, étroites et difficiles à gravir. Mais ceux qui sont dans la partie basse de la ville, particulièrement près la place des Terreaux et celle de Bellecour, puis ceux qui longent le Rhône et la Saône, sont très beaux.

Entre autres célébrités à qui Lyon a donné le jour, nous citerons le père Ménétrier, l'abbé Bossut, Linguet, Chazelles, Jussieu, Philippon de la Madeleine, le général Duphot, le maréchal Suchet, et Jacquard, à qui l'histoire de Lyon doit réserver une place honorable à cause des progrès que les métiers dont il fut l'inventeur a fait faire à l'industrie.

Curiosités.

Avant de quitter Lyon il faut visiter toutes ses curiosités. Nous indiquons principalement comme telles :

La place Bellecour, qui est l'une des plus belles que l'on puisse voir au centre d'une ville ; la statue équestre de Louis XIV se trouve au milieu ; cette place formait autrefois une propriété appartenant au seigneur de Bellecour dont elle porte le nom, elle renfermait un château entouré de fossés.

Les quais, et particulièrement celui de Retz.

Le jardin botanique, qui cependant ne renferme que peu de plantes rares.

Les belles promenades de l'île Barbe et de l'allée Perrache.

La tour de Fourvières, située sur la montagne de ce nom ; la course est fatigante, mais on ne la regrette pas. La tour de Fourvières, construite aux frais d'un particulier de Lyon, est extrêmement élevée ; au rez-de-chaussée se trouve un joli café où l'on obtient, moyennant 1 fr. par personne, l'entrée de la tour.

Cet édifice est terminé par un joli belvédère où sont des longues-vues de toutes dimensions au moyen desquelles, outre la ville que l'on voit dans toute son étendue, une partie de la vallée qu'arrosent le Rhône et la Saône, et le Mont-d'Or renommé par ses fromages de chèvre, on découvre les montagnes arrondies et verdoyantes d'une partie de l'Auvergne, puis, quand le temps est parfaitement clair, le Mont-Blanc qui est à une distance de soixante lieues de Lyon.

Dans un petit cabinet au dessous du belvédère, où les peintres et les amateurs viennent prendre les points de vue peut-être les plus beaux et les plus variés du monde, il y a un album sur lequel les voyageurs inscrivent les réflexions que peut faire naître en eux le spectacle magnifique qui s'offre à leurs yeux.

Cet album renferme de fort belles pensées : la plupart sont d'artistes, ou de voyageurs italiens et anglais.

C'est sur la montagne de Fourvières que furent construites les premières maisons de Lyon ; c'est là aussi que furent les palais et la résidence des gouverneurs et des empereurs romains.

A peu de distance derrière Fourvières on voit encore dans les vignes, près de la porte de Trion, d'anciens restes d'aqueducs romains.

En descendant de Fourvières, il faut voir la place des Terreaux, qui était anciennement le tir des arquebusiers, l'hôtel-de-ville qui y tient, superbe édifice qui coûta, dit-on, plus de 2,000,000; on y voit dans la salle des pas perdus, deux tables de fonte qui furent trouvées à la côte de Saint-Sébastien, l'an 1529, et qui contiennent une bonne partie de la harangue que fit l'empereur Claude au sénat romain, pour obtenir que les Gaulois pussent être reçus dans le sénat, de même que les Italiens et les habitans de Vienne et de Lyon, auxquels en particulier on avait accordé cette faveur.

La cathédrale de Saint-Jean, une des plus anciennes églises de la chrétienté, et célèbre par sa cloche et par son horloge astronomique.

Les églises de St.-Etienne et de St.-Nizier.

La bibliothèque qui est un édifice superbe.

L'Hôtel-Dieu, qui est, dit-on, le plus bel établissement de ce genre qu'il y ait en Europe.

L'archevêché et le palais des beaux-arts.

La douane, et le grand théâtre, et celui des Célestins.

Le musée qui renferme quantité de belles antiquités romaines.

Et les casernes.

Dans toutes les églises on voit encore beaucoup d'inscriptions romaines sur des pierres scellées dans les murs.

Commerce et industrie.

Le commerce et l'industrie de Lyon sont trop connus pour que nous entrions dans de longs détails à ce sujet, seulement nous dirons que cette ville possède de nombreuses manufactures et fabriques de toute espèce de soieries renommées, d'étoffes mélangées d'or et d'argent, dont il se fait un grand débit sous le nom de brocard, dans toute l'Afrique et le Levant; de châles de bourre de soie, crêpes-tulles, tissus de coton, broderies, chapellerie, passementerie, dentelles d'or et d'argent.

En rappelant aussi aux voyageurs les saucissons de Lyon, nous leur recommandons les fromages du Mont-d'Or et de diverses autres espèces qui se vendent dans la rue de la Fromagerie.

Départ de Lyon.

Trois moyens sont offerts aux voyageurs pour se rendre de Lyon à Marseille :

La malle-poste,

La diligence,

Et le bateau à vapeur jusqu'à Avignon ou jusqu'à Arles, ou jusqu'à Marseille.

Par la malle-poste, qui part à minuit de l'hôtel des Postes, situé place Bellecour, il coûte 67 fr. 15 cent.

Par les diligences il coûte au plus 42 fr., et comme il y a plusieurs entreprises nous n'en enseignons aucune particulièrement; cependant nous dirons que la correspondance des messageries générales fait le service assez rapidement.

Par le bateau à vapeur, qui part tous les deux jours à 4 heures du matin et dont les bureaux sont sur le quai de Retz, il coûte pour aller jusqu'à Avignon, 30 fr. si l'on veut avoir le droit de descendre dans le salon, et 20 fr. si l'on veut rester sur le pont.

Pour aller jusqu'à Marseille il coûte le double.

Mais nous conseillons de ne prendre le bateau que jusqu'à Avignon.

Cette voie, qui est la moins dispendieuse, est aussi la plus commode et la plus agréable pour voyager. La distance qui sépare cette ville de Lyon est de 60 lieues, et quand le temps est beau, les eaux assez hautes, on fait ordinairement ce trajet en une journée.

Pour celui qui n'a jamais voyagé ou qui n'a vu que le nord de la France, il y a de quoi être en extase aux riens tableaux de la nature qui se développent aux yeux dans ces parties du Lyonnais, du Beaujolais, du Dauphiné et de la Provence que l'on parcourt aussi en descendant le Rhône.

Les bateaux à vapeur qui font le service dans cette direction, sont assez élégans et très rapides. Les emménagemens y sont fort commodes. Sur l'arrière du bâtiment se trouve un salon garni de tables et de banquettes où l'on se repose comme dans un cabinet de lecture; où l'on se fait servir comme dans un restaurant, car en effet il y en a un à bord, et où on lit et joue aux cartes quand la chaleur ou la pluie forcent à quitter le pont. Au bout de ce salon et tout-à-fait à la poupe du bateau, il y a un petit boudoir garni de ca-

napés, lits de repos et carreaux où les dames peuvent se retirer.

Pour faire transporter les bagages soit à la diligence soit au bateau à vapeur, il est nécessaire de convenir à l'avance de prix avec les commissionnaires, qui sont excessivement mercenaires et grossiers.

ROUTE DE LYON A MARSEILLE ET TOULON.

INDICATION DES POSTES.

Distance en lieues de Paris.		Postes.
	Lyon à Saint-Fons.	1
	St.-Fons à St.-Symphorien-d'Ozon.	1
	St.-Symphorien d'Ozon à Vienne.	1 1/2
130 l.	Vienne à Auberive.	2
	Auberive au Péage de Roussillon.	1
	Péage de Roussillon à St.-Rambert.	1 1/2
	St.-Rambert à St.-Vallier.	1 1/2
	St.-Vallier à Tain.	1 1/2
	Tain à Valence.	2 1/2
140 l.	Valence à la Paillasse.	1 1/2
	La Paillasse à Loriol.	1 1/2
	Loriol à Derbières.	1 1/2
	Derbières à Montélimart.	1 1/2
158 l.	Montélimart à Donzère.	2
	Donzère à la Palud.	2
	La Palud à Mornas.	1 1/2
	Mornas à Orange.	1 1/2

Distances en lieues de Paris.		Postes.
	R. D. P.	26 1/2
	Orange à Sorgnes.	2
	Sorgnes à Avignon.	1 1/2
180 l.	Avignon à St.-Andiol.	2 1/4
	St.-Andiol à Orgon.	1 1/4
	Orgon au Pont-Royal	2
	Pont-Royal à St.-Canat.	2
	St.-Canat à Aix.	2
200 l.	Aix au Pin.	2
	Pin à Marseille.	2
	Total	43 3/4
210 l.	Marseille à Aubagne.	2
	Aubagne à Cuges.	1 1/2
	Cuges au Beausset.	2
	Beausset à Toulon.	2
	Total.	7 1/2
226 l.	Ensemble.	51 1/4

HISTORIQUE DES PRINCIPALES VILLES DE LYON A TOULON.

Les villes près desquelles on passe depuis Lyon jusqu'à Avignon, en descendant le Rhône par le bateau à vapeur, étant les mêmes que celles qu'on traverse en faisant le trajet par terre, nous ne ferons pas de distinction au sujet de ces routes différentes.

Vienne.

La première ville de quelque importance après Lyon est Vienne, autrefois *Vienna*, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Isère, sur la rive gauche du Rhône, et à son confluent avec la Gère qui la traverse.

Excepté la partie de la ville qui longe la grande route de Lyon à Marseille, Vienne est généralement mal bâtie et a des rues mal percées.

L'origine de cette ville remonte à une époque très reculée, car du temps de César elle était déjà célèbre, et Strabon et Ptolomé disent qu'elle était la capitale des Allobroges. Ce qu'il y a de certain, c'est que sous le règne de Tibère, les Romains y établirent une colonie qui devint considérable; il y eut même un sénat, ce qui lui a fait donner par quelques auteurs le nom de Sénatorienne. Dioclétien en fit aussi la capitale de la partie des Gaules qui portait son nom.

Les Romains firent dans cette ville plusieurs grands et beaux monumens dont plusieurs existent encore.

Elle fut la capitale de la Bourgogne depuis

432 jusqu'en 534, qu'elle passa sous la domination des Francs. Vers l'an 871, Charles-le-Chauve en fit la conquête après un long siège; depuis cette époque jusqu'au règne de Philippe de Valois, qui réunit le Dauphiné à ses états, elle changea encore plusieurs fois de maîtres.

C'est à Vienne qu'en 1311, l'ordre des Templiers fut supprimé par un concile général tenu sous Clément V.

Trebonien-Russinus naquit dans cette ville.

Les curiosités de Vienne sont l'hôtel-de-ville, et particulièrement sa façade; l'église de Notre-Dame-de-la-Vie qui était, dit-on, l'ancien prétoire; l'église de Saint-Maurice, d'un style gothique très élégant, édifice près du Rhône et qui passe pour un des plus beaux monumens de la France; les restes d'un amphithéâtre et d'un aqueduc dont les voûtes sont remarquablement belles; un arc de triomphe très bien conservé; les ruines d'un temple dédié à l'empereur Auguste, et diverses autres antiquités romaines dignes d'attirer l'attention des curieux. Hors des portes de la ville se trouve aussi une belle caserne de cavalerie.

Vienne possède une salle de spectacle , un musée d'antiquités , une belle bibliothèque , puis diverses fabriques et manufactures d'objets de peu d'importance.

On prétend que Ponce-Pilate, de retour de la Judée , vint à Vienne où il mourut ; on indique même dans cette ville l'emplacement de son tombeau.

Valence.

Valence , autrefois *Valentia* ou *Julia Valentia* , chef-lieu du département de la Drôme , est construite sur la rive gauche du Rhône ; c'est une ville mal bâtie , mais que sa position rend agréable.

Elle est entourée de murailles et renferme une citadelle ; elle possède une école d'artillerie et une société d'agriculture.

Ses curiosités sont : la citadelle , appelée le GOUVERNEMENT ; la cathédrale , où l'on remarque le mausolée du pape Pie VI ; l'évêché , une salle de spectacle , une bibliothèque et les belles promenades du Champ-de-Mars.

Le commerce de cette ville consiste en vins , eaux-de-vies ; fruits et huile d'olives. Son industrie consiste en fabriques de toiles et de soie et filatures de soie.

Valence est, comme Vienne, une ville très ancienne où les Romains fondèrent une colonie qui, du temps de Pline le naturaliste, était déjà florissante.

Elle est la patrie du médecin Joubert et du général Championnet.

C'est là que le célèbre Cujas fit ses études.

C'est aussi dans cette ville que vers l'an 1755, le fameux Mandrin fut condamné à mort par une chambre ardente.

Montélimart.

Montélimart, autrefois *Montelium Adhemari*, chef-lieu d'arrondissement du département de la Drôme, est agréablement située sur le versant d'une colline, près de l'embranchement de deux petites rivières dites de Roubion et de Jabron.

Son origine est assez ancienne, mais pourtant sans célébrité.

Cette ville est entourée de murailles, en dedans et en dehors desquelles sont de belles allées d'arbres qui forment des boulevards.

Elle n'a d'autres curiosités que sa citadelle, une bibliothèque peu importante et quelques fabriques.

Parmi ses productions, nous citerons le nougat que nous recommandons aux voyageurs.

Montélimart est la patrie de Faujas de Saint-Fond, géologue célèbre.

Orange.

Orange, autrefois *Arausio Cavarum*, chef-lieu d'arrondissement du département du Vaucluse, située dans une très belle plaine arrosée par deux rivières : l'Aigues et le Maine.

Elle est très ancienne et des auteurs disent qu'elle était la quatrième ville des peuples Cavarès; ils ajoutent qu'elle était la ville de prédilection des Romains qui s'étaient plus à l'orner de très beaux monumens.

En effet, on y remarque encore les débris d'un grand théâtre aujourd'hui appelé le Cirque, des arènes, de belles fontaines et des bains publics; puis à quelque distance de la ville, sur la route de Lyon, un arc de triomphe encore entier que l'on dit avoir été élevé en mémoire de la victoire que Marius et Catulle remportèrent sur les Cimbres.

Du reste, la ville est mal bâtie, ses mai-

sons sont d'un aspect sombre et ses rues étroites et tortueuses.

Avant de parler d'Avignon où nous allons arriver, nous dirons un mot de l'Hermitage et du pont St.-Esprit que les marins du bateau à vapeur ne manquent pas de faire remarquer aux voyageurs qui descendent le Rhône.

L'Hermitage est une jolie petite chapelle située sur la rive droite du Rhône, près et au dessous de la commune de Tain, département de la Drôme; elle a donné au vignoble qui l'entoure le nom d'Hermitage dont les vins blancs surtout sont renommés.

Le pont Saint-Esprit qui traverse le Rhône, environ 20 lieues avant d'arriver à Lyon, est très ancien et inspire aux mariniers, lorsqu'il s'agit de le passer, une terreur panique à cause de l'exiguité de ses arches et de la rapidité du Rhône en cet endroit.

Avignon.

La malle-poste arrive ordinairement à Avignon à 10 heures du soir, on y soupe pendant le temps que l'on réunit les dépêches que doit emporter le courrier.

Les diligences y arrivent à différentes heures de la journée.

Quant au bateau à vapeur, en été, il arrive le soir à la chute du jour, si les eaux sont assez élevées; dans le cas contraire, comme on est obligé de passer la nuit dans un des bourgs que l'on rencontre un peu avant le pont du Saint-Esprit, on n'arrive que le lendemain du départ de Lyon, vers les onze heures du matin.

Le bateau jette ses amarres à un demi-quart-de lieue d'Avignon, et là, tout le peuple commissionnaire de la ville qui attend le bateau, se précipite à son bord et se rue sur les bagages qu'il enlève bon gré mal gré, et porte sur la grève où chaque voyageur vient reconnaître ce qui lui appartient.

C'est là qu'ordinairement des querelles, dont le résultat peut devenir funeste, s'élèvent entre les commissionnaires et les voyageurs qui ne connaissent point les provençaux.

Les commissionnaires d'Avignon se sont arrogé le droit de transporter seuls les bagages du bateau à vapeur à la ville, ou du bureau des messageries à l'hôtel. Si un voyageur a une caisse et un porte-manteau, ils ne lui

permettent pas d'emporter lui-même cette partie de son bagage ; il faut qu'ils portent tout ou rien.

Ainsi, il faut subir leur loi, ne point marchander et les laisser agir. Mais comme dans la salle à manger de tous les hôtels se trouve affiché le tarif des commissionnaires, tarif très élevé et obtenu par la force, c'est en le consultant qu'on saura ce qu'on doit payer par course, pour chaque objet.

Nous engageons donc bien les voyageurs à éviter toute espèce d'altercation avec les portefaix avignonnais, que nous leur signalons comme les plus violens, les plus grossiers et les plus à craindre de tous les portefaix provençaux.

Hôtels.

Il y a à Avignon deux bons hôtels : celui du Palais-Royal et celui d'Europe ; nous recommandons principalement l'hôtel du Palais-Royal, très bien tenu et où l'on trouve une bonne table d'hôte.

Le maître de cet hôtel (1834) est un fort honnête homme qui a fait preuve de courage et de loyauté lorsque la populace de la ville voulut envahir sa maison en 1816 pour se sai-

sir du malheureux maréchal Brune , qui était logé chez lui. Son dévouement cependant ne servit à rien , car pendant qu'il défendait la porte principale de son hôtel, une partie des assaillans tourna la maison et parvint à s'y introduire en escaladant les murs de la cour : arrivés à la chambre qu'occupait le général, et après avoir massacré l'un de ses aides-de-camp qui voulait opposer de la résistance, ces hommes frénétiques poignardèrent ce vétéran de la grande armée , le jetèrent par la fenêtre dans la rue et, après l'avoir traîné dans les ruisseaux , le précipitèrent dans le Rhône.

Description d'Avignon.

Avignon, autrefois *Avenio Cavarum*, est une grande et belle ville, chef-lieu du département de Vaucluse ; elle est d'origine gauloise , les murailles dont elle est entourée ont été restaurées par Vauban.

La ville est assez bien bâtie , mais la plupart de ses rues sont sinueuses et sales , ce qui n'empêche pourtant pas que ses habitans y passent toutes les journées d'été et que , pour se garantir de l'ardeur du soleil, ils les

couvrent presque d'un bout à l'autre , au moyen de toiles tendues à la hauteur du premier étage.

Avignon possède un grand nombre de fabriques renommées pour les taffetas florence, le gros de Tours, le droguet, la serge et les étoffes en filoselle ; une fonderie de canons, de grelots, surtout des petits dont les voituriers provençaux aiment à orner leurs chevaux, de sonnettes et de divers objets en cuivre ; on y fabrique aussi des cordes d'instrumens de musique.

Cette ville est très commerçante, car elle est l'entrepôt de tous les produits de la Provence, du Dauphiné et du Languedoc.

Avignon, qui était une colonie romaine, resta telle jusqu'à la chute de l'empire d'Occident ; en 1305 les papes y ayant établi leur résidence, Clément V y fixa sa cour qui continua à y siéger jusqu'au pontificat de Grégoire XI, qui la transféra de nouveau à Rome.

En 1348, Jeanne de Naples, comtesse de Provence, vendit cette ville à Clément VI, moyennant 80,000 florins ; mais cette somme n'ayant jamais été payée, les rois de France en prirent occasion d'en contester la posses-

sion aux papes pendant long-temps. Cependant elle devint la capitale du comtat d'Avignon.

Clément VII, qui y avait aussi fixé son siège, y mourut en 1534.

Après elle fut gouvernée pour les papes par les cardinaux légats et les vice-légats.

Ils'y commit d'horribles massacres en 1791, époque à laquelle un décret de l'assemblée législative en ordonna la réunion à la France.

Avignon est le lieu natal de l'évêque Labaume, missionnaire à la Cochinchine; de Crillon, du biographe Cambio Velleron, de Duprat, député à la convention nationale; de Ferrier, poète; de Pagane, de l'abbé Poule, prédicateur; de l'évêque Genit, prélat célèbre par ses vertus; de Pezenas, astronome, et de la belle Laure de Noves, que Pétrarque a immortalisée par ses vers. C'est aussi la patrie de la famille des Vernet, dont plusieurs chefs-d'œuvre figurent au musée de peinture que nous décrirons tout à l'heure.

Curiosités.

Les curiosités d'Avignon sont principalement:

La bibliothèque publique.

Un cabinet d'histoire naturelle assez bien monté.

Un muséum de peinture où l'on remarque particulièrement l'original du Mazeppa de Vernet, le portrait de Laure et celui de Pétrarque.

Un jardin botanique.

Un Musée d'antiquités.

Une école gratuite de dessin.

Une succursale des Invalides.

Un hôpital.

De belles casernes, et notamment celle qui était autrefois le palais des papes.

La cathédrale.

L'hôtel de Crillon.

Une belle fontaine qu'a chantée Pétrarque.

Les jolies promenades extérieures.

Et le célèbre pont d'Avignon *sur lequel personne ne passe aujourd'hui*, depuis qu'une de ses arches est écroulée.

En résumé Avignon est une belle ville, une résidence fort agréable quand le mistral, vent du nord-ouest, ne vient pas soulever la poussière de ses promenades, et empêcher les voyageurs de sortir de leur chambre.

Si l'on ne voyage pas par la malle-poste, et que l'on ne soit point pressé de quitter le sol de la France, il ne faut pas partir d'Avignon sans aller visiter la fontaine de Vaucluse, célèbre par les amours de Laure et de Pétrarque.

Cette fontaine qui est près de la ville du même nom, à six lieues et demie d'Avignon, sort d'une grotte creusée par la nature dans un rocher à pic surmonté par les ruines d'un ancien château qui porte le nom de Pétrarque.

La fontaine de Vaucluse forme bassin au pied du rocher, où elle tombe en cascade, puis un peu plus bas un lac environné d'une charmante prairie, lac qui s'écoule par une rivière nommée la Sorgue, et qui porte bateau quoique à peu de distance de sa source qui est la fontaine elle-même.

On trouve à Vaucluse d'assez bons hôtels, qui l'été sont toujours très fréquentés.

Toutefois nous prévenons les voyageurs que la route d'Avignon à Vaucluse est très mauvaise.

Avant de nous diriger sur Marseille par Aix, nous allons dire un mot d'Arles pour l'instruction des voyageurs qui voudraient gagner

le port d'embarquement en suivant le Rhône.

Arles.

Arles, autrefois *Arelas* ou *Arelate*, chef-lieu d'arrondissement du département des Bouches-du-Rhône, est une ville très ancienne située sur le Rhône.

Elle est assez mal bâtie et ses rues, pour la plupart, sont étroites et sales, ce qui ne l'empêche pas au total d'être fort belle et très intéressante.

Arles fut long-temps la capitale des Gaules, l'empereur Constantin se plut à l'orner de beaux monumens, et par sa protection spéciale elle parvint à un haut état de prospérité.

Mais elle perdit toute sa splendeur sous les rois Mérovingiens, qui en firent la capitale du royaume d'Arles jusqu'en 933 qu'elle fut réunie à celui de Bourgogne. Après avoir été saccagée par les Sarrasins elle fut, vers le douzième siècle, constituée en république; puis en 1251 elle passa sous la domination de Charles d'Anjou.

Le commerce de cette ville consiste en blé, vins, manne, fruits, huiles, laines et saucis-

sons très renommés que les amateurs ne doivent pas oublier.

Curiosités.

Les curiosités de la ville sont :

L'amphithéâtre.

Le Capitole.

Deux temples.

L'obélisque qui orne la place de l'Hôtel-de-Ville.

Les restes d'un bel arc de triomphe.

La tour de Roland.

Des catacombes.

L'hôtel-de-ville construit par Mansard, et qui renferme la copie d'une belle Vénus trouvée à Arles et donnée au musée de Paris.

La bibliothèque.

L'école de navigation.

Le musée, très riche en antiquités romaines.

La salle de spectacle.

Le haras royal.

Et la bergerie royale.

Outre les débris de tombeaux, de colonnes, etc., que l'on rencontre çà et là dans les rues et les promenades.

Comme le trajet d'Arles à Marseille, par eau et par terre, n'offre rien d'intéressant, et qu'au surplus la route par terre est pour notre itinéraire une route détournée, nous n'entrerons pas dans de plus longs détails au sujet de la distance qui reste à parcourir dans cette direction.

Départ d'Avignon.

Les voyageurs qui ont séjourné à Avignon peuvent partir de cette ville à différentes heures du jour par les diligences.

Toutefois, comme nous supposons que le voyage d'Alger se fera plutôt l'été que l'hiver, nous engageons les voyageurs à partir préférablement le soir, afin d'éviter un peu la chaleur, le mistral et la poussière, puis aussi afin d'arriver de jour à Aix.

Aix.

En quittant Avignon à huit heures du soir on est rendu le lendemain à six heures du matin à Aix.

Aix, autrefois *Aquæ Sextiæ*, chef-lieu d'arrondissement du département des Bouches-du-Rhône, est une grande et belle ville située

près de la petite rivière d'Arques, au milieu d'une belle plaine couverte d'oliviers.

Hôtel.

Si les voyageurs étaient tentés de faire une pose dans cette ville, qui du reste est riche en souvenirs et édifices, et en promenades, nous leur conseillerons de descendre à l'hôtel des *Princes*, près la porte de Marseille. C'est un bon hôtel, bien tenu, ayant une table d'hôte confortablement servie.

Description de la ville.

La ville, dans laquelle on entre par une large et belle grille, est entourée de bonnes murailles. Ses maisons sont presque toutes bien bâties; le cours l'Orbitelle, qui forme sa principale rue, est tiré au cordeau, large planté d'arbres de chaque côté et orné de trois fontaines dont l'une est alimentée par une source d'eau thermale presque assez chaude pour faire cuire un œuf. Ses autres rues sont pour la plupart bien alignées.

La fondation d'Aix remonte à l'an 636 de Rome. Ce fut Caius Sextus Calvinus, alors

proconsul romain, qui la fit construire et lui donna le nom d'Aquæ Sextiæ, à cause de ses sources d'eaux thermales.

Plus qu'aucune autre ville du midi de la France, Aix a eu à souffrir des excursions des Barbares. Sous Charles-Martel les Sarrasins la détruisirent presque complètement; mais relevée par les comtes de Provence, elle devint florissante sous le roi René et la reine Jeanne, sa femme.

C'est la patrie de Peiresc, savant distingué; du marquis d'Argens, favori de Frédéric II; de Lieutaud, célèbre médecin; de Tournefort et Adanson, tous deux naturalistes; des Vanloo et de Mirabeau.

Aix possède en établissemens utiles une université, une école de droit, une société des amis des sciences, agriculture, lettres et arts; des bains d'eaux thermales vantés pour guérir ou au moins pour combattre la goutte et les maladies cutanées. Et en établissemens industriels, des manufactures de velours de soie, d'indiennes, de draps, etc.

Son principal commerce consiste en amandes, vins, eaux-de-vie, coton et huile renommée, mais que l'on ne mange pure que sur les lieux mêmes, car à Paris sa couleur

et son goût naturels ne seraient nullement appréciés.

Curiosités.

Ses curiosités sont :

La cathédrale.

La tour de l'horloge.

L'hôtel-de-ville nouvellement achevé.

La bibliothèque qui est fort nombreuse.

Le cabinet d'histoire naturelle et de physique.

La salle de spectacle.

Le grenier d'abondance.

La grande fontaine du cours de l'Orbitelle.

Le cours de la Rotonde.

Celui de la Trinité.

Celui des Récollets,

Et les boulevards.

Marseille.

Marseille, autrefois *Massilia*, chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône et port de mer sur la Méditerranée, est l'une des plus grandes et des plus belles villes de la France.

Hôtels.

Il y a à Marseille plusieurs bons hôtels ; nous citerons principalement l'hôtel des Princes , rue Royale ;

L'hôtel des Phocéens , rue Thubaneau , près le cours , tenu par Simon Courty ;

Et l'hôtel des Bouchés-du-Rhône , près la rue Haxo ;

Tous assez bien tenus et ayant une table d'hôte.

Description de la ville.

Marseille se divise en ville vieille et ville neuve ; l'une , dans la partie basse près du port , est mal bâtie et coupée par des rues étroites et extrêmement sales ; l'autre beaucoup plus considérable , qui s'étend depuis la Canebière jusqu'aux boulevards et au-delà du cours , est parfaitement bien bâtie et ses rues longées de trottoirs sont tirées au cordeau ; toutes les maisons de la ville neuve ont un air de propreté et de coquetterie qu'on ne remarque pas souvent en Provence ; les portes extérieures de ces maisons sont ornées de serrures et de marteaux en cuivre façonnés et toujours bien nettoyés.

Cette ville, naturellement et essentiellement commerçante, dont la population est actuellement de plus de cent seize mille âmes, a considérablement gagné depuis quelques années et surtout depuis 1830, époque de la conquête d'Alger, qui fut pour elle une source de prospérité.

Marseille est sans contredit la plus ancienne ville du royaume de France. Elle fut fondée l'an 154 de Rome, sous le règne de Tarquin l'ancien, par une colonie de Phocéens. Ainsi son origine remonte aujourd'hui (1836) à deux mille quatre cent trente-six ans, puisqu'elle fut construite six siècles avant l'ère chrétienne.

Elle fut long-temps gouvernée en république et devint florissante par l'étendue de ses relations avec la Grèce et l'Italie; son commerce devint considérable, et les arts et les sciences la rendirent célèbre parmi les nations alors civilisées.

De tous les beaux monumens que ses fondateurs et plus tard les Romains y érigèrent, il ne reste plus rien que la cathédrale qui, dit-on, est la plus ancienne des Gaules.

Il paraît que l'académie de Marseille jouissait d'une haute réputation chez les Romains,

car Pline la nomme *Magistram studiorum*, la maîtresse des études, et Tacite la qualifie d'école des sciences et des mœurs.

Marseille ayant embrassé le parti de Pompée, fut subjuguée par Jules César. Sous le règne de Hugues, comte d'Arles, elle fut sacagée et ruinée complètement par les Sarrasins; régénérée par Louis-le-Pacifique, elle se constitua de nouveau en république vers l'an 1226, et continua de se gouverner ainsi jusqu'à la conquête qu'en fit Charles d'Anjou, frère de saint Louis. En 1660 Louis XIV, mécontent de ses habitans, ôta à ceux-ci tous les privilèges qu'ils avaient su conserver au milieu de leurs désastres.

En 1720 et 1721 la ville fut désolée par la peste noire qui lui fut apportée par un navire venant de Saïde, petite ville du littoral de l'Asie; cette peste, qui se répandit dans une grande partie de la Provence, enleva plus de 80.000 personnes.

Ce fut pendant que ce terrible fléau, pire que la guerre, exerçait ses ravages, que l'évêque Belzunce, Fortin de Piles, Estelle et Moustier, le chevalier Roses, le marquis de Langeron et plusieurs médecins de Montpellier, particulièrement Chavineau, Deydier et

Verni, donnèrent des preuves de leur courage et de leur dévouement.

Marseille est la patrie d'Eutimène, grand navigateur; de Pithéas, géographe et astronome; de Telon et Gigarée, tous deux frères et géomètres; de Crinas, médecin, et Roscius, orateur, tous célèbres dans l'histoire romaine.

De Honoré Durfé; du vice-amiral Paul; d'Antoine de Raffé; auteur d'une histoire de Marseille; de Pujet, architecte, sculpteur et peintre; de Plumier, botaniste; de Mascaron, de Dumarsais, de Barthe, auteur dramatique, et de plusieurs autres grands hommes.

Le port de Marseille, qui actuellement contient presque toujours près de 3,000 voiles, est l'un des plus grands et des plus beaux du monde; son bassin, qui s'avance jusqu'au centre de la ville, est longé des deux côtés par des quais très larges, bien dallés, garnis de très belles boutiques. La multitude d'étrangers qui se pressent continuellement sur ces quais et la variété des costumes de tous les peuples y offrent un coup d'œil ravissant.

Marseille est une ville de plaisirs; l'on y aime particulièrement la bonne chère, la promenade et la musique.

Dans la partie du bassin qui joint la place

et la Canebière, quartier le plus commerçant de la ville, se trouvent quantité de jolies barques couvertes comme les voitures de tapisseries et fermées par des rideaux élégans; placées là comme des fiacres, durant le jour elles sont au service des voyageurs qui désirent visiter la rade et des personnes qui ont des affaires à traiter avec les capitaines de navires restés à leur bord. Et tous les soirs de la belle saison elles sont employées par les promeneurs qui presque sur chaque barque forment un concert où les voix fraîches et argentines des dames marseillaises dominent les instrumens de musique.

Les environs de Marseille sont couverts de jolies petites maisons de campagne que l'on nomme bastides, où tous les dimanches le plus petit particulier qui à la sienne, va passer la journée avec sa famille.

Il y a aussi aux alentours de la ville grand nombre de jolies guinguettes où les marins vont dépenser la solde qu'ils ont touchée au débarquement, et de restaurants que les habitans appellent *restaurats*, où l'on va faire des déjeûners et des dîners fins.

Marseille possède une académie des sciences, belles-lettres et arts.

Une société de médecine.

Une école de navigation.

Un jardin de botanique situé sur le versant d'une haute colline d'où l'on découvre une grande partie du golfe sur lequel est assise la ville.

Un muséum.

Une bibliothèque publique.

Le commerce et l'industrie de Marseille sont trop étendus pour que nous nous en occupions ; seulement nous rappellerons que Marseille est renommée pour les nougats et les *savons*.

Curiosités.

Les curiosités et choses remarquables de Marseille sont, notamment :

L'hôtel-de-ville construit par Pujet, situé sur l'un des quais et où se tient la bourse que les habitans appellent loge.

Le grand théâtre, seule des trois salles de spectacle de la ville digne d'attirer l'attention des voyageurs.

L'observatoire.

La nouvelle halle.

La poissonnière neuve.

Le Cours, rue large qui sépare la ville en

deux parties depuis la porte d'Aix jusqu'à l'extrémité opposée; ce cours est orné à peu près dans les deux tiers de sa longueur par une belle allée d'arbres où se vendent les fruits et les fleurs.

Les allées Meillan qui forment boulevards et qui sont très fréquentées surtout par la haute société.

Enfin le Lazaret que l'on ne peut guère visiter à moins d'y faire quarantaine, mais dont nous donnerons une ample description à la fin de cet ouvrage pour le retour d'Alger.

Avant de parler de l'embarquement, nous allons achever le voyage par terre jusqu'à Toulon. Les bureaux des diligences pour Toulon sont, à Marseille, sur le cours, près de la rue des Phocéens. Il part des voitures à différentes heures du jour. Le prix des places est depuis 3 fr. jusqu'à 5 fr.

Les diverses communes que l'on traverse depuis Marseille jusqu'à Toulon n'offrent rien d'intéressant, nous n'en parlerons pas.

Toulon.

Toulon, autrefois *Telo-Marsillus*, chef-lieu d'arrondissement du département du Var et port de mer sur la Méditerranée, est une assez

belle ville construite au pied du mont Pharon.

Comme Marseille, elle se divise en ville vieille et en ville nouvelle; toutes deux bien bâties; mais les rues de la première sont tortueuses et étroites, tandis que celles de la seconde sont larges et droites.

Hôtels.

Presque tous les hôtels de Toulon sont situés place au Foin, près la rue Royale; le meilleur est celui de la Croix-d'Or, en entrant sur la place à droite; on y trouve une table d'hôte bien servie et toujours bonne société.

Description de la ville.

Toulon a été fondée par une colonie romaine, sous la conduite de Telo Marsillus qui paraît lui avoir donné son nom; c'est le *Portus Citharista* de Pline.

Les Sarrasins et les pirates de la Méditerranée la ravagèrent successivement plusieurs fois. Les pirates des états Barbaresques y firent même des descentes jusqu'à une époque encore assez rapprochée de nous. Le connétable de Bourbon s'en était emparé en 1524, mais Charles-Quint la reprit peu d'années après. Elle est ceinte de murailles élevées d'a-

près les plans du chevalier de Ville, réédifiées en partie par Vauban, et défendue par quatorze forts construits sous Louis XIV, aussi par Vauban. En 1707, elle soutint un long siège contre le duc de Savoie et le prince Eugène qui ne purent s'en rendre maîtres.

Durant les guerres de la république les Anglais et les Espagnols la prirent par trahison, mais ils ne la conservèrent pas long-temps. Napoléon, qui commandait l'artillerie des troupes qui immédiatement en firent le siège, parvint à les chasser non cependant sans avoir pu éviter de grandes pertes à l'État; car les Anglais en se retirant emmenèrent nos meilleurs vaisseaux et brûlèrent les autres au nombre de vingt-quatre, ainsi que tous les magasins de la marine.

C'est à Toulon que Napoléon fit sa première campagne; c'est de là que partit en 1798 l'expédition d'Égypte, en 1827 celle de Morée, et en 1830 celle d'Alger.

Curiosités.

Les curiosités et choses remarquables de Toulon sont :

L'arsenal dont nous parlerons plus loin.

La place du Champ-de-Bataille ou la place

d'armes, formant un carré régulier et entouré d'une double rangée d'arbres.

L'hôtel de l'Intendance de la Marine.

La maison de Pujet, célèbre sculpteur.

L'hôtel-de-ville, orné sur la façade de cariatides des œuvres de ce dernier.

La fontaine de Provence, l'une des 59 que renferme Toulon.

La rue aux Arbres.

Les casernes.

Les remparts.

Le marché au poisson.

Le quai et le port.

Le musée d'histoire naturelle.

Les bibliothèques, dont quelques unes sont très riches.

Le jardin botanique.

Enfin, le lazaret, qui est dans une île à une lieue et demie de la ville et dont nous donnerons la description à la fin de cet ouvrage.

Les quais de Toulon sont moins beaux que ceux de Marseille, on y voit aussi beaucoup moins d'étrangers, mais en échange beaucoup plus de cafés.

Le port ne renferme que peu de bâtimens de commerce et encore ne sont-ce que des caboteurs.

La rade est immense et offre un coup d'œil admirable, lorsqu'il s'y trouve un certain nombre de vaisseaux et frégates; on remarque encore dans cette rade (en 1836) les carcasses des bâtimens de guerre pris sur les Algériens lors de la conquête d'Alger.

L'arsenal, dans la dépendance duquel se trouve le bagne, passe pour le plus beau de l'Europe. En effet, tout y est grand, tout y est beau, tout y attire l'attention, tout y excite l'admiration.

Pour entrer dans l'arsenal il faut une permission du commandant de place; on l'obtient sans difficulté en représentant son passeport; muni de cette permission, un gendarme de service à la porte de l'arsenal vous conduit partout, et avec ce guide l'on voit:

La salle des voiles qui est d'une longueur immense.

La corderie, galerie voûtée de 1920 pieds de long, construite sur un plan de Vauban.

La fonderie de canons et le parc d'artillerie.

La salle des modèles où sont déposés ceux des navires de toutes classes et de tous les pays, des canots et barques de toutes façons, des ancres, des machines à vapeur, des ma-

chines à mâter et généralement tout ce qui concerne la navigation.

La salle d'armes où sont beaucoup d'anciennes armures romaines.

Le bassin de radoub que l'on remplit et vide à volonté au moyen d'une pompe à feu très belle.

Les bassins couverts où l'on construit les navires.

Enfin les bâtimens du baigne dans lesquels on n'entre pas, mais dont on distingue fort bien la distribution et la propreté en passant près des fenêtres. On aperçoit surtout les lits de camp sur lesquels couchent les forçats, sans matelas ni couvertures, excepté pourtant ceux dont la conduite est exempté de reproches et dont la condamnation est pour peu d'années, à qui l'on donne un matelas et une couverture.

Forçats.

Les forçats sont divisés en plusieurs catégories :

Ceux qui sont condamnés au même nombre d'années aux travaux forcés, occupent une même salle.

Les grands criminels , pour la plupart condamnés à perpétuité , sont enchaînés deux à deux par une chaîne d'environ 6 ou 8 pieds de longueur , attachée et rivée au pied de chacun d'eux , et qu'ils raccourcissent à volonté en la relevant dans leur ceinture.

Ceux qui sont laborieux et bons sujets , autant qu'un forçat peut l'être , ont les membres libres et sont employés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'arsenal ; ils balayent les rues , nettoient les égouts , et ravitaillent les bâtimens dans la rade sous la surveillance d'un garde-chiourme.

Tous les forçats n'habitent point le bagne , il y en a qui résident à bord des vieux bâtimens en rade que l'on nomme galères ; ceux-là sont désignés sous le nom de galériens ; chaque matin ils sont conduits à terre pour travailler hors de la ville dans des chantiers divers et le soir ramenés à leur galère.

Les forçats sont payés de leurs travaux , ils peuvent gagner de deux liards à un sou par jour ; cependant les objets d'industrie qu'ils font dans leurs momens de loisir sont par eux vendus à leur profit.

Leur costume ordinaire est un pantalon de coutil , une veste en grosse ratine rouge

et un bonnet phrygien de même couleur.

Néanmoins les condamnés à temps qui se font remarquer par leur bonne conduite ont, comme *Mulon* dont nous parlerons tout à l'heure, la veste et le bonnet verts, couleur d'espérance, en grosse étoffe.

Les forçats n'ont à manger qu'une fois par jour.

Ceux au bonnet rouge n'ont toute l'année que du pain noir, des haricots et de l'eau.

Ceux au bonnet vert vivent de même, mais le dimanche ils ont une ration de viande.

Tous pourtant peuvent se procurer à leurs frais un surcroît de nourriture dans une espèce de cantine qui tient au bagne, mais jamais de vin.

Malgré cette dure et avilissante position, on les entend encore chanter, causer gaiement et rire. En général on ne remarque sur aucune figure le regret, le remords ou la tristesse, tant il est vrai que le temps endurecît les âmes les plus sensibles.

Parmi les forçats il y a beaucoup d'hommes industriels qui s'occupent pendant les instans qu'ils ont de libres, à faire de petits objets de fantaisie, tels que des tabatières, des bagues, des flacons en noix de coco, des

petites boîtes en paille imitant la peinture, etc.

De ce nombre est le fameux *Mulon*, artiste graveur qui, il y a quelques années, vola les diamans de Mlle Mars.

Celui-là est le grand faiseur et sa réputation d'habile ouvrier est justement acquise. Grâce à son talent il n'est pas employé aux rudes travaux de ses frères d'infortune, il est seulement chargé d'ouvrir les écluses du bassin de radoub lorsqu'on y amène un bâtiment; et moyennant une somme qu'il rend par jour à l'administration du bague, il travaille dans une cabane près de son poste pour son propre compte. Là il gagne assurément plus d'argent qu'il n'en eût jamais gagné à Paris, car tous les étrangers veulent voir *Mulon* et lui acheter quelque chose: il vend du reste assez cher tout ce qu'il fait.

Mulon, artiste graveur sur métaux et sculpteur en ivoire, a des adresses qu'il distribue à toutes les personnes qui vont le visiter. Il n'a plus que quelques années à passer au bague, dépêchez-vous donc d'aller le voir, c'est un homme qui a conservé les manières du bon ton et qui est digne d'intérêt.

Les forçats sont soumis à une surveillance très active, les travaux qu'on leur fait faire

sont durs , leur nourriture n'est pas délicate , leur sort est assurément bien malheureux , mais ils sont traités avec humanité.

Seulement , lorsqu'oubliant qu'il est au bagne pour expier ses fautes , un forçat commet un nouveau crime , il est traduit devant le tribunal maritime , espèce de conseil de guerre , et s'il est condamné à mort , il est exécuté dans l'intérieur du bagne même , en présence de tous les forçats assemblés , à genoux et la tête découverte. Ils forment deux lignes au milieu desquelles le coupable doit subir sa peine ; un appareil militaire formidable les contient , les troupes chargent leurs armes devant eux ; plusieurs pièces de canon chargées à mitraille et près desquelles se tiennent les artilleurs la mèche allumée , sont disposées de manière à les balayer au premier mouvement d'insurrection.

Jusqu'à présent les forçats condamnés à mort étaient fusillés par derrière. Il paraît que désormais ils seront guillotisés. Le 22 juillet 1836 une exécution semblable a déjà eu lieu au bagne de Rochefort ; mais l'exécuteur des hautes œuvres ayant refusé son ministère , que , disait-il , il ne devait prêter que par suite d'arrêts de cour d'assises , on

fut obligé de le remplacer par deux condamnés.

Toulon est borné à l'ouest et au nord par de hautes montagnes arides; les environs, en arrivant par Marseille, sont depuis Ollioul délicieux. On ne voit que jardins d'orangers.

La Seyne, petit bourg sur la rive droite de Toulon et de sa rade, est aussi un fort joli endroit où se retirent tous les vieux capitaines de la marine marchande.

Visa des passeports et embarquement.

A Toulon et à Marseille, avant de s'occuper des moyens de faire la traversée, il est indispensable de se présenter au commissariat de la police pour faire viser les passeports.

Cette formalité remplie, si l'on doit s'embarquer à Toulon à bord d'un bâtiment de l'état, il faut préalablement se présenter chez l'intendant militaire pour obtenir un ordre d'embarquement, ou si l'on s'est procuré à Paris une autorisation spéciale à cet effet, pour la faire viser par le même intendant militaire qui désigne le navire sur lequel on aura le passage.

Cet ordre ou autorisation d'embarquement

obtenu il est d'usage que les passagers aillent rendre visite au commandant du bâtiment qui doit les transporter, ce qui a lieu au plus tard la veille du départ.

Nous conseillons aux voyageurs qui ne peuvent obtenir leur passage à bord des bâtimens de l'état, de ne point chercher à s'embarquer à Toulon sur un navire du commerce, parce que les navires de cette sorte sont en très petit nombre dans ce port, d'un faible tonnage, par conséquent mal emménagés, et qu'en résumé on court les risques d'attendre fort long-temps le moment de leur départ, indépendamment des inconvéniens de la traversée sur un mauvais bâtiment.

C'est à Marseille qu'il faut prendre passage sur un bâtiment du commerce ; là il en part presque tous les jours et qui sont assez commodément distribués pour les passagers.

Toutefois il est bon de remarquer qu'il en est des navires du commerce comme des voitures publiques : les uns sont gros, les autres sont petits ; ceux-ci sont dégoûtans de malpropreté, ceux-là n'ont pas même une cabine où l'on puisse se mettre à l'abri de la lame.

Et d'abord nous expliquerons ici pour ceux qui sont étrangers à la marine, que tous les

bâtimens se désignent sous le nom général de navire et que les navires se divisent en plusieurs classes suivant leur dimension.

Ainsi, il y a des bombardes qui sont de petits bâtimens qui font le cabotage et sur lesquels un passager ne doit jamais se hasarder ; des brigs ou bricks qui sont des bâtimens d'une plus grande dimension, et qui pour la plupart ont une cabine avec quelques petites armoires autour pratiquées dans la boiserie, et que l'on nomme couchettes, parce qu'en effet il y a dedans un petit matelas sur lequel couche un passager.

Des goëlettes ; bâtimens à peu près semblables aux bricks, mais plus allongés et beaucoup plus légers.

Enfin, des vaisseaux dits trois-mâts, qui sont de gros bâtimens dont les emménagemens sont ordinairement assez vastes.

Les bâtimens de guerre, y compris les bateaux à vapeur, dont les emménagemens ne sont faits que pour leur état-major, n'ont pas toujours des couchettes pour les passagers ordinaires, c'est-à-dire ceux qui n'appartiennent ni à l'armée ni au gouvernement, et les femmes surtout n'y sont pas commodément logées.

Mais ces bâtimens n'étant jamais encombrés comme les navires marchands, les officiers, qui pour la politesse ne sont plus des *Jean Bart*, ont soin de faire improviser dans l'entre-pont une chambre à coucher fermée par des cloisons formées de voiles de rechange. Dans cette chambre on accroche des carrés, espèce de coffre en toile, au fond duquel est un cadre en bois pour maintenir l'écartement; sur ce cadre on place un petit matelas dont les passagers doivent faire emplette avant de s'embarquer; et ces carrés *représentent des couchettes qu'on est prié de ne pas confondre avec les hamacs.*

Les petits matelas dont nous venons de parler se vendent tout faits sur les quais de tout port de mer; leur prix au minimum est de 6 francs.

Quand on voyage avec des dames, il est prudent de se munir en plus de couvertures de laine.

Nous ne parlons pas d'oreillers, car il est facile de s'en improviser; mais les autres objets sont indispensables, et on a le temps de les regretter lorsqu'on s'est embarqué sans en faire emplette.

A Marseille, c'est sur les quais et dans les

bureaux des courtiers de commerce ou de nolisemens, qui sont en grand nombre, qu'il faut s'informer du départ d'un bâtiment. Assez ordinairement une affiche placée à la porte de ces bureaux indique un navire en chargement pour Alger, mais il faut se méfier de ces annonces qui ne concernent pas toujours un navire convenable.

C'est avec les courtiers de nolisemens que l'on fixe le prix du passage, ainsi que nous l'avons dit en tête des présentes. Le prix est de quarante francs par personne pour avoir droit à une couchette et un logement dans la cabine de la chambre, car il n'y a que les bâtimens d'un fort tonnage, faisant des voyages au long cours, qui aient des salles et des chambres.

Indépendamment du prix du passage, on paie par personne deux francs par jour pour la nourriture.

A moins d'avoir de nombreux et pesans bagages on ne paie rien pour le transport de ces objets.

On peut se dispenser de payer des frais de nourriture à bord; si l'on veut se munir de provisions; mais nous devons dire que les capitaines des bâtimens voient cela d'un mauvais

œil, parce que le prix de la nourriture est pour eux presque tout bénéfice lorsque les passagers sont atteints du mal de mer, ce qui arrive à 90 personnes sur 100.

Après avoir arrêté les conditions du passage de la manière que nous venons d'indiquer, mais avant de rien payer et avant de remettre les passeports dont les courtiers ont besoin pour obtenir une patente de santé, il est indispensable de se rendre à bord du bâtiment sur lequel on doit partir, afin de le visiter et de s'assurer qu'il est propre et que les emménagemens y sont commodes. Cela reconnu, et lorsqu'on est pressé d'arriver, il faut encore s'assurer du départ *probable* du bâtiment pour un jour très *rapproché*. Nous disons départ probable, parce que les navires ne peuvent partir comme les diligences à jour et heure fixes, puisqu'il est nécessaire de se soumettre au temps et au vent; et jour très rapproché, car les armateurs afin de se procurer le plus grand nombre possible de passagers, annoncent le départ de leur bâtiment à quatre, six ou huit jours, tandis que souvent son chargement n'étant pas encore fait ou complet il ne met à la voile que quinze jours plus tard.

C'est donc en visitant le navire, qu'il faut voir s'il est à peu près rempli.

Le jour pris et indiqué pour le départ il faut se rendre à bord avec ses bagages, soit la veille au soir si l'on part le matin, soit quelques heures avant de mettre à la voile si l'on part dans le jour.

A Toulon il n'y a guère que les bateaux à vapeur de l'état qui transportent des passagers appartenant au civil.

Ces bâtimens, qui lèvent l'ancre ordinairement à midi, annoncent, comme tous les bâtimens de guerre, leur départ par un coup de canon.

Ils font la traversée en quatre jours et quelquefois en trois jours quand le temps est beau.

A Marseille, où il n'y a point de marée montante, la Méditerranée n'ayant pas de flux ni de reflux, les bâtimens assez généralement mettent à la voile le matin avant le jour.

Les bâtimens à voile, par une belle mer et un bon vent, font la traversée en six ou huit jours; par une grosse mer et des vents contraires, on est exposé à mettre le double de temps et quelquefois plus.

En sortant de la rade de Toulon, on voit sur la droite deux îlots formés de rochers de

figure pyramidale qu'on nomme les deux frères et qui de loin ressemblent parfaitement à deux sapins très élevés ; dès qu'on est dehors de la rade de Toulon , on n'aperçoit plus la ville parce qu'elle se trouve cachée par un cap ; puis , le vent aidant , on laisse sur la gauche les îles d'Hyères , le golfe de Gènes , au fond duquel est située la ville de ce nom , Gènes la superbe ; la Corse et la Sardaigne. Nous ne donnerons la description d'aucun de ces lieux parce qu'il est rare qu'on les approche assez pour les bien distinguer.

En suivant la direction de Toulon à Alger presque toujours on laisse les îles Baléares sur la droite.

En quittant Marseille et sa rade on se trouve dans le golfe de Lion qui est à droite , puis on passe auprès d'une petite île formée d'un rocher à pic appelé le Château d'If : c'est une espèce de lazaret où les bâtimens qui viennent du Levant ou des Grandes-Indes font leur quarantaine ; une fois derrière le Château d'If , on perd Marseille de vue et bientôt la terre pour ne la revoir qu'aux îles Baléares qu'on laisse sur la gauche lorsqu'on ne passe pas au milieu.

Événements de la mer.

Assez ordinairement c'est aussitôt que la terre a disparu aux yeux que le mal de mer se fait ressentir.

Tant que les yeux découvrent le sol que l'on quitte en entreprenant un long voyage, les premières émotions de la navigation, les réflexions promptes et multipliées qu'occasionnent les chances de la mer, le souvenir de la famille, des amis, de la vie paisible du foyer domestique, soutiennent les forces et le courage.

Mais dès qu'on n'aperçoit plus que le ciel et l'eau, le roulis du bâtiment, l'odeur du goudron et l'air vif de la mer, commencent à faire sentir leur influence; la tête devient lourde, la poitrine est oppressée, le cœur est embarrassé, et toutes les facultés s'affaiblissent; on ne pense plus, on devient indifférent à tout ce qui se passe autour de soi, les plus tendres affections sont oubliées pour faire place au plus profond égoïsme.

Cependant cet état se fait ressentir plus ou moins, suivant le tempérament des personnes et aussi selon l'impression que l'embarque-

ment a fait éprouver; nous croyons que l'imagination et la crainte du mal de mer doivent contribuer beaucoup à en augmenter l'effet.

Les marins prétendent qu'il faut manger avant de s'embarquer, et manger encore malgré le mal de mer. En effet, la nourriture donne des forces pour supporter l'indisposition; tandis que l'abstinence, en creusant le cerveau, anéantit toutes les forces, en même temps qu'elle fait perdre toute énergie.

Nous recommandons aux voyageurs de se munir d'oranges avant de s'embarquer; ce fruit, mangé en petite quantité, rafraîchit et dissipe les maux de cœur.

Il y a aussi un moyen d'affaiblir le mal de mer et même de l'éviter: c'est de se coucher dès que l'on se sent indisposé.

Ce mal si redouté et dont l'effet est si difficile à décrire ne dure pourtant pas toujours chez la plupart des personnes qui en sont atteintes; assez souvent il se dissipe au bout de quatre ou cinq jours; du reste il n'est pas effrayant puisqu'on n'en meurt pas et que le mot magique de *terre* prononcé par le matelot en vigie, suffit pour guérir immédiatement.

Iles Baléares.

Juste à moitié de la distance de Toulon ou de Marseille à Alger, on rencontre les îles Baléares.

Ces îles, vis-à-vis et à la hauteur des côtes de Valence, forment une subdivision du royaume d'Aragon, sous le nom de province de Palma, et se composent des îles Majorque, Minorque, Iviça, Formentera et Cabrera, autrefois connues des anciens sous le nom de *Pithyuses*.

Les habitans des îles Baléares, que l'on dit être d'origine phénicienne, étaient renommés dans l'antiquité pour leur bravoure et leur adresse à manier la fronde; les Carthaginois, les Romains, les Goths et les Arabes possédèrent successivement ce petit archipel qui, vers le 13^e siècle, passa au pouvoir des rois d'Aragon et plus tard au royaume d'Espagne auquel il appartient encore.

Le climat des îles Baléares est chaud, mais tempéré; on y cultive beaucoup d'orangers dont les fruits sont très beaux. La population réunie de toutes ces îles est évaluée à cent quatre-vingt mille âmes.

Les villes principales sont : Palma, Mahon, Ivice, Cabrera et Formentera.

Palma ; capitale des îles Baléares , est entourée de murs, et son port, défendu par deux châteaux forts, est l'un des meilleurs de la Méditerranée.

Cette ville n'est pas très bien construite, mais cependant ses maisons, ornées toutes de balcons , ont une physionomie agréable.

Les promenades et surtout celle de la Ramba sont très belles. La place des Bornes, où l'on vend des fleurs, est digne aussi de l'attention des voyageurs.

Les édifices les plus remarquables de cette capitale ; sont :

Le palais du Gouverneur.

Le palais de la Bourse.

L'Hôtel-de-Ville.

La cathédrale , vaisseau magnifique , chef-d'œuvre d'architecture gothique.

Et le palais de l'Inquisition qui se trouve hors des murs.

Palma possède un musée d'antiquités, deux bibliothèques publiques, et plusieurs établissemens industriels et de bienfaisance.

Elle est renommée pour ses oranges et par la beauté de ses femmes. En effet beaucoup

de celles-ci ne le cèdent en rien aux Andalouses par la régularité de leurs traits, le velouté de leurs yeux noirs comme leurs cheveux, et la grâce de leur personne.

Quand les navires passent à une distance assez rapprochée, on aperçoit sur les promenades de Palma qui longent la mer, une population de moines de toutes couleurs.

Mahon, autrefois *Portus Magonus*, chef-lieu et évêché de l'île de Minorque, est situé au fond d'un golfe qui offre un port immense où la flotte la plus considérable peut mouiller à l'aise.

Cette ville, qui est assise sur le versant d'une colline, est très bien construite, toutes les maisons y sont gracieuses et élégantes. En entrant dans le port qui est défendu par le fort St.-Philippe, on voit à gauche sur le rivage Villa-Carlos qui est presque un faubourg de Mahon; un café de cette ville est tenu par une française nommée Léocadi, jeune, jolie et très aimable personne qui fait les délices de l'île Minorque.

A droite de la rade est le grand lazaret; un peu plus loin une petite île qui est la consigne; presque au fond de la baie, une autre île sur laquelle existe un immense couvent;

dans la même direction et au fond de la rade, on aperçoit une jolie casa, surmontée d'un dôme qui la fait ressembler à un temple.

A gauche de la baie et à environ une demi-lieue de Villa-Carlos, on voit Mahon qui est tout-à-fait au bout de la rade et d'un étroit goulet.

Entre Mahon et Villa-Carlos, on remarque une grande quantité de moulins à vent qui tous ont six ailes courtes dont les extrémités forment un cercle au moyen d'une corde attachée de l'une à l'autre.

Les constructions de Mahon se conservent si bien dans ce beau pays, qu'elles paraissent toujours neuves. L'édifice le plus remarquable de cette ville est la cathédrale.

On attribue la fondation de Mahon à Magon, célèbre amiral carthaginois.

Ivice ou *Ivica*, autrefois *Ebusus*, et que les Espagnols nomment *Ibiza*, est une petite ville peu importante, aujourd'hui située dans l'île de ce nom; presque tous ses habitans sont artisans ou pêcheurs.

L'île d'Ivice est sillonnée de montagnes couvertes de bois et où se trouve une population encore bien rapprochée de l'état de nature.

Cabrera et Formentera sont deux petites villes sises dans les îles qui portent leur nom et dont on ne parle que lorsqu'on les aperçoit; pourtant il est bon de dire qu'il y a à Cabrera un château-fort qui sert de prison pour toutes les îles Baléares.

Nous avons dit plus haut que le temps ordinaire pour la traversée par un bâtiment à voile est de six jours.

Or, quand on est aux îles Baléares, il faut donc encore se résoudre à passer trois jours en mer avant d'arriver dans l'Algérie, qui pour le colon est la terre promise.

Deux jours suffiront peut-être si le temps est beau; mais pour ne pas se bercer d'un vain espoir, il faut compter sur trois.

Du reste, ce temps est ordinairement mis à profit par le passager que l'aspect des îles Baléares a presque guéri du mal de mer. Il monte souvent sur le pont, il ressent déjà les effets du soleil d'Afrique.

Il s'informe si le vent est bon, il voit avec anxiété jeter le lok pour savoir combien de nœuds file le bâtiment.

Il sait déjà que le lok est une petite planche

en bois de chêne , de forme presque triangulaire, dont un côté arrondi est recouvert d'une petite bande de fer pour lui donner du poids, et que la première partie de la corde qui tient cette planche est de la longueur du navire.

Il apprend que le lok jeté à la mer se fixe sur la vague jusqu'à ce que le bâtiment se soit éloigné de toute la longueur de la corde , et que le temps employé à parcourir cette longueur, mesuré par un sablier, indique, au moyen d'un calcul que le matelot fait promptement et de mémoire, combien on file de nœuds à l'heure ; il apprend enfin que trois nœuds font une lieue marine.

Bientôt, à force de fixer la vue sur l'horizon, on aperçoit un point noir qui ressemble à un nuage, puis qui s'allonge à mesure qu'il devient plus distinct et forme une bande grisâtre.

Tout-à-coup on crie terre ! terre ! c'est la côte d'Afrique, c'est le mont Atlas que l'on reconnaît ; c'est le cap Caxine, c'est enfin Alger ! Alger que l'on découvre par un beau temps à environ six lieues.

Et alors, vous voilà, voyageurs ou colons, parvenus au terme de votre voyage ; vous êtes en face de la terre où existait *Utique*, de cette terre qui rappelle tant et de si beaux souvenirs.

Ici vous éprouvez une émotion vive, joyeuse, un bonheur indicible, vous oubliez pour un instant la patrie, les amis... Vous êtes tout au pays nouveau qui se montre à vous.

Actuellement vous sentez le besoin de connaître par leur nom tous les objets qui vont le plus frapper votre attention. Vous allez multiplier vos questions.

C'est donc à votre conducteur à vous instruire.

Regardez et écoutez.

Aspect d'Alger.

De la mer on ne peut découvrir Alger qu'autant que l'on se trouve à l'est de cette ville et à peu près à hauteur du cap Matifou. C'est là où nous sommes, et en effet nous voyons très bien la ville dans toute son étendue.

Elle a la forme d'une voile latine en terme de marine, ou d'un triangle dont deux extrémités sont appuyées sur la mer, et l'autre extrémité est terminée par la Kasbah, dont nous parlerons plus loin.

Construite en amphithéâtre sur un versant de l'Atlas, comme ses rues étroites ne se des-

Ici vous éprouvez une émotion vive, joyeuse, un bonheur indicible, vous oubliez pour un instant la patrie, les amis... Vous êtes tout au pays nouveau qui se montre à vous.

Actuellement vous sentez le besoin de connaître par leur nom tous les objets qui vont le plus frapper votre attention. Vous allez multiplier vos questions.

C'est donc à votre conducteur à vous instruire.

Regardez et écoutez.

Aspect d'Alger.

De la mer on ne peut découvrir Alger qu'autant que l'on se trouve à l'est de cette ville et à peu près à hauteur du cap Matifou. C'est là où nous sommes, et en effet nous voyons très bien la ville dans toute son étendue.

Elle a la forme d'une voile latine en terme de marine, ou d'un triangle dont deux extrémités sont appuyées sur la mer, et l'autre extrémité est terminée par la Kasbah, dont nous parlerons plus loin.

Construite en amphithéâtre sur un versant de l'Atlas, comme ses rues étroites ne se des-

sinent pas et que ses maisons en terrasse sont blanchies à la chaux, elle a l'aspect d'une immense carrière.

A gauche de la ville, vous remarquez le faubourg Bab-Azoun, le fort du même nom, le joli vallon de Mustapha-pacha, couvert de maisons de campagne et de verdure ; la belle pelouse du champ de manœuvres.

Les grands bâtimens blancs parallèles que vous apercevez au dessus, sont des casernes d'infanterie construites depuis la conquête.

A l'extrémité est du champ de manœuvres, tout près de la mer, ce carré planté d'arbres qui ressemble à un bois, c'est le jardin des plantes ou des essais, établi en 1833.

Un peu plus loin, sur la gauche, vous voyez Hussein-dey, ancienne maison de plaisance d'une fille du dey ; puis l'embouchure de l'Arrach, petite rivière qui vient de la plaine de Mitidja se jeter dans la mer auprès de la Maison carrée, ancienne ferme où était le haras du dey, et propriété qui appartient aujourd'hui au maréchal Clausel.

Au delà de la Maison carrée, on voit encore un petit édifice, c'est le fort de l'Eau où nous avons un poste ; et là, cette pointe de terre qui se rapproche de nous, est le cap Matifou,

près duquel sont quelques ruines de l'ancienne Rustonium.

Maintenant, reportons la vue vers Alger. Ce grand édifice isolé que l'on distingue sur un plateau à l'est de la Kasbah, est le château de l'Empereur, fort ainsi nommé parce que Charles-Quint campa en 1541 sur l'emplacement même où depuis il fut bâti; lors de la conquête d'Alger en 1830, cette forteresse sauta en partie, soit par l'imprudence des Turcs qui le défendaient, soit par une bombe lancée par les Français de la pointe d'une montagne qui domine ce château, à l'ouest, et appelée la Vigie : c'est l'explosion de ce fort qui décida du sort de la régence.

Entre le château de l'Empereur et la Kasbah, des bâtimens assez vastes se détachent au dessus d'un terrain nu : ce sont les tangarins ou le fort de l'Etoile, anciennes écuries du dey, maintenant caserne d'artillerie.

La Kasbah est la citadelle de la ville, qu'elle domine ainsi que la mer.

Le dey l'habitait une partie de l'été; c'est là qu'il a donné au consul français, M. Deval, le coup d'éventail qui causa la perte de ses états. Nous en dirons les motifs dans la notice historique sur Alger.

Nous approchons de la rade , nous y entrons.

Nous sommes à environ deux lieues de la ville; c'est ici, dans cette immense rade, bornée à l'est par le cap Matifou, que les vaisseaux doivent mouiller, parce que plus loin, ou plutôt plus près du port, il n'y a que vingt à trente pieds d'eau.

De la pointe du cap Matifou à la pointe Pescade, qui est ce petit cap que vous voyez là à droite, au pied d'Alger, il y a quatre lieues.

Sur la droite d'Alger, auprès de ces jeunes arbres qu'on vient de planter sur une place hors des murs d'enceinte, la place Bab-el-Oued: les cinq moulins à vent qu'avec la longue vue du capitaine vous regardez si attentivement, parce qu'ils vous rappellent la France, ont été construits par le génie militaire depuis 1830. Ils ont coûté beaucoup d'argent à édifier et n'ont jamais rendu de services; abrités au sud et à l'est par les montagnes de l'Atlas, ils ne pourraient tourner qu'avec les vents du nord ou du nord-ouest; mais ces vents étant toujours ou trop forts ou trop faibles, ils ne peuvent en profiter.

Actuellement portez la vue au delà de ces moulins, vers l'ouest. Voyez-vous près du rivage une espèce de château avec un parc presque entouré de murs? Oui. Eh bien, c'est le jardin du dey, campagne où celui-ci allait souvent avec ses femmes passer quelques mois de l'année; aujourd'hui c'est un hôpital. Les bâtimens longs que l'on distingue à côté des pavillons plus élevés, sont des baraques en planches qui contiennent chacune plus de cent lits pour les malades.

Au dessus du jardin du dey, ces jolies maisons de campagne dont les terrasses blanches dominant les orangers, appartiennent pour la plupart à des consuls. Aussi, on nomme cette croupe de montagnes couvertes de villas, *la vallée des consuls*.

Au pied de la vallée, toujours à l'ouest, cet édifice qui se dessine sur la grève, c'est le fort des Anglais.

Plus loin, vous voyez le cap Caxine, où l'on s'est souvent battu lors et depuis la conquête; au delà se trouve Torre-Chica, où le débarquement des troupes françaises a eu lieu, le 15 juin 1830.

Tous ces édifices, tous ces points blancs plus ou moins élevés, crénelés, ou percés de

meurtrières, que vous remarquez depuis le fort des Anglais jusqu'à la Maison carrée, sont des forts ou des batteries garnies de canons.

Ici faites attention.

Nous sommes à un quart de lieue du port, le capitaine du brick vient de commander : *Préparez-vous pour mouiller*. On a jeté l'ancre et nous sommes arrivés.

Voici le capitaine du port dans son canot, conduit par un Maure ou un Maltais, qui vient reconnaître le bâtiment et indiquer à notre capitaine l'endroit du port où il pourra s'amarrer, ce qui ne vous empêchera pas de débarquer aujourd'hui s'il n'est pas trop tard, puisque d'ailleurs à Alger on ne fait pas de quarantaine, lorsqu'on vient directement de France.

Cette espèce de tour dont nous ne sommes pas éloignés et au haut de laquelle il y a une grande lanterne, c'est le phare ou le château du fanal. Le rocher sur lequel il est établi est appelé la Moune ; c'est, dit-on, ce rocher qui a donné lieu à la fondation de la ville.

Ce joli petit bâtiment qui est à côté du phare et qui ressemble à un temple, est la

demeure du commandant de la station navale.

Voyez-vous toutes ces barques qui se dirigent sur notre bâtiment ? ne dirait-on pas que ce sont encore ces pirates algériens , la terreur de la Méditerranée , qui veulent se précipiter sur notre navire ?

Ces hommes à la peau cuivrée , couverts de guenilles , qui crient si fort dans leurs barques sales , ce sont des Maures ou des *Sbiqrs* (en arabe Biscaras) , Bédouins qui travaillent sur le port : vous saurez que *Sbiqrs* signifie à peu près commissionnaire.

Ces autres en gilet de laine rayé de noir et en chapeau ciré , dans des barques peintes en rouge et jaune , ce sont des Maltais , des Espagnols , des Mahonnais.

Faites monter vos caisses sur le pont du brick , payez à son capitaine ou à son second ce que vous devez , puis donnez au matelot qui vous a servi cinq francs de gratification.

Cela fait , prenons une barque de Maltais ou d'Espagnol de préférence à tout autre. Nous voilà dedans. Bien ; à présent faisons-nous conduire à la porte de la marine. Quand vous serez à terre , vous donnerez au canotier conducteur du bateau un franc pour tout salaire et il sera content.

Aussitôt à terre, attendez vous à être assailli par une nuée de Sbiqrs à moitié nus et couverts de vermine, qui vont se ruer sur vos malles et se les disputer pour les porter à votre hôtel. Mais que ces gens ne vous effraient pas et que leur aspect ne fixe point votre opinion sur la population d'Alger.

Chassez tous ces vauriens à coups de canne en leur disant : emmchi, emmchi, ce qui en français veut dire va-t'en, va-t'en.

Choisissez-en un ou deux seulement ; et vous leur donnerez en arrivant vingt ou trente sous si vos effets ne pèsent pas plus d'une centaine de livres.

Ah ! nous voilà enfin à terre.

Nous allons entrer en ville par la porte de la marine. Ici, il faut laisser visiter vos effets par les douaniers et payer des droits d'entrée pour tous vêtemens qui n'ont pas encore été portés, pour les liquides, etc.

Pendant qu'on ouvre les malles ; regardez au dessus de la porte de la marine. Voyez-vous dans un cadre d'arabesques ce lion peint dans une attitude si fière ?

C'était probablement le symbole de la force de la ville et du courage de ses habitans, car

le dey n'avait point d'armoiries. Du reste , je n'ai jamais pu savoir la véritable signification de cette peinture qui paraît très ancienne.

Les douaniers ont fini : continuons notre chemin. Pour ne pas nous perdre dans les détours sinueux des rues du quartier de la marine , nous allons suivre la rue de la Marine jusqu'à la place du Gouvernement.

Cette rue, qui commence à la porte où nous sommes , est la rue des commerçans européens , des courtiers de commerce et des courtiers maritimes.

On l'a élargie depuis trois ans ; on a creusé le sol pour que la montée vers la place du Gouvernement soit moins rude aux voitures ; toutes ces maisons à droite et à gauche ont été restaurées ou édifiées par les Français établis dans ce pays.

Voici la place du Gouvernement. Elle est faite depuis la conquête d'Alger seulement ; car avant, excepté un petit carré ombragé par un figuier, qu'on nomme la place des Caravanes et que vous verrez en vous promenant dans la ville , il n'y en avait point dans cette cité.

Celle-ci tient l'emplacement d'un massif de maisons que l'on a abattues pour la former.

Le sol n'en est pas pavé, mais il est consolidé par un mortier de chaux aussi dur que la pierre.

Comme cette place joint immédiatement à la mer, vers le nord-est, il est probable que par la suite le débarcadère sera de ce côté.

Actuellement que nous sommes sur la place, orientons-nous pour nous rendre à un hôtel. Il y en a dans la ville trois, entre autres, tenus par des Français, qui, sans valoir les hôtels de Marseille, ne sont pas mauvais.

Je vous citerai d'abord l'hôtel d'Europe, rue Charles-Quint, n. 12, près de la rue Bab-el-Oued qui commence ici à notre droite; puis l'hôtel de Paris, aussi rue Bab-el-Oued, un peu plus loin que la rue Charles-Quint; et enfin l'hôtel du Nord qui est dans une rue voisine.

Chacun de ces hôtels a un restaurant (*restaurant*, comme on dit en Provence), où vous serez servi à la carte absolument comme à Paris, et où vous pourrez dépenser depuis 1 fr. 50 jusqu'à 20 fr. par repas.

Toutefois si vous devez séjourner à Alger quelque temps, je vous engage à prendre un abonnement au mois pour vos repas. Les abon-

nemens sont de 50 fr. à 90 fr., selon que l'on veut être bien servi.

Allons à l'hôtel d'Europe, sa disposition, j'en suis sûr, vous plaira mieux que celle des autres.

Préons la rue Bab-el-Oued : ici à gauche vous voyez des maisons construites à l'européenne avec des arcades qui vous rappellent la rue de Rivoli. Là ce sont des marchands de comestibles, plus loin des magasins de modes et de nouveautés, à droite ce sont des cafés français, des boutiques de barbiers, etc.

Tournons à gauche, voilà la rue Charles-Quint et l'hôtel d'Europe.

Arrétons-nous sous ce vestibule avant d'entrer. — Vous voyez cette galerie carrée, soutenue par des colonnes, qui règne autour de la cour dallée en marbre, et autour du premier étage intérieurement. Eh bien, c'est la distribution de toutes les maisons d'Alger, et même de l'Afrique.

Entrons et demandons une chambre au premier. — Bien ! ces chambres qui donnent sur la galerie où elles sont éclairées, ont été arrangées à la française depuis notre occupation, car avant il n'y avait ni portes, ni fenêtres, ni lits.

Au surplus, vous reconnaîtrez tout cela plus tard. Maintenant posez vos bagages et allez promptement rue Soggeman qui donne sur la place du Gouvernement, prendre un bain à la française pour retrouver votre équilibre que le roulis du bâtiment a dérangé.

Et quand vous aurez achevé la lecture de cet ouvrage et passé un mois à Alger, vous connaîtrez le pays comme si vous l'habitiez depuis deux ans.

Deuxième Partie.

ALGÉRIE.

I.

NOTICE HISTORIQUE SUR ALGER.

On ne sait rien de positif sur la fondation d'Alger.

Il est aussi difficile de trouver l'origine de cette ville dans l'histoire, que les ruines d'Utique sur le sol où on les cherche de nos jours.

Bien que maintenant, aux yeux de la plupart des Européens, le nom d'Arabe soit à peu près synonyme de celui de sauvage, il y a pourtant encore parmi les Arabes, surtout en Syrie, des hommes savans, et très savans.

Car c'est d'après les auteurs arabes que des auteurs d'autres pays ont parlé des anciennes révolutions d'Alger ; particulièrement

Diégo de Haeda, Dapper, Shaw, dont les mémoires publiés en Angleterre il y a près d'un siècle, ont été traduits en français en 1830; puis William Shaler, qui, en 1826, publia à Boston une esquisse sur l'état d'Alger.

C'est donc en partant de la même source que nos devanciers, et d'après ce que nous avons appris sur les lieux par la tradition, que nous donnerons ici une courte notice sur l'histoire d'Alger et l'ancienne régence de ce nom; renvoyant le lecteur qui voudrait plus de détails à ce sujet, aux ouvrages de Shaw et de Shaler, maintenant assez répandus en France.

Voici :

La partie de l'Afrique que l'on désigne aujourd'hui sous le nom d'états barbaresques, était autrefois appelée Mauritanie.

Ce pays, comme on sait, a été possédé successivement par les Romains, les Vandales et les Grecs.

Et plus tard il a été partagé en plusieurs provinces gouvernées par les Scheiks arabes qui formaient autant de souverains. Parmi ces derniers, et entre autres noms célèbres qu'a

transmis l'histoire, nous citerons ceux de Massinissa, Syphax, Jugurtha et Juba, qui régnaient à peu près dans le même temps.

Vers l'an 46 avant J.-C., Juba, l'un des rois de Mauritanie, ayant pris le parti de Pompée contre César, fut par celui-ci défait en même temps que Scipion, dans une bataille qui se livra aux environs d'Utique.

Juba perdit la vie dans le combat, et un jeune fils qu'il avait, fut conduit à Rome où César lui fit donner une brillante éducation. Plus tard, l'empereur Auguste, qui aimait beaucoup ce jeune prince à cause des belles qualités dont il était doué, le rétablit dans son royaume de Mauritanie, et le maria à Silerie, fille d'Antoine et de Cléopâtre. Avec les richesses dont Auguste l'avait comblé, le fils de Juba bâtit une ville à laquelle il donna le nom de *Julia Cæsarea*, en mémoire de son protecteur et en reconnaissance de ses bienfaits. On présume que cette ville est aujourd'hui Alger.

De l'union de Juba et de Silerie naquit un fils nommé Ptolémée, qui succéda à son père peu de temps avant le règne de Caligula.

Mais, dès son avènement au trône, Cali-

gula s'étant emparé des états de Ptolémée , fit mourir celui-ci et partagea le royaume en deux provinces , dont l'une fut appelée Tingitane de Tingis , actuellement Tanger dans le royaume de Fez , et l'autre Mauritanie césarienne , à cause de *Julia Cæsarea*.

Après avoir conquis l'Espagne , vers l'an 427 , les Vandales conduits par Genséric , leur roi , passèrent en Afrique , subjuguèrent les deux Mauritanies et détruisirent toutes les belles villes et les superbes édifices qu'avaient élevés les Romains durant une possession de quatre cents ans.

Les Vandales conservèrent le pays jusqu'en 553 , époque à laquelle ils en furent chassés par Bélisaire , général de l'empereur Justinien.

La Mauritanie devint ensuite la possession des Grecs jusqu'en 663 , et aux Grecs succédèrent les Arabes mahométans.

Pendant plusieurs siècles encore la Barbarie passa à différens peuples dont quelques uns ont été gouvernés par les descendans des mêmes familles , au nombre desquelles on remarque celle d'Abdérame , si connue en Espagne.

En 1051 , un peuple qui prit le nom de

Morabite, ou Almoravide, se rendit maître de l'Afrique; il fut bientôt après remplacé par les Mohavédins, qui eux-mêmes le furent par les Hesseins, tous Arabes.

Le royaume d'Alger fut alors divisé en quatre gouvernemens et resta ainsi jusqu'au quatorzième siècle.

En 1515, sous le ministère du cardinal Ximénès, Ferdinand V, roi d'Aragon, envoya en Afrique, sous le commandement du comte de Navarre, une armée qui prit Oran, ville qui était habitée par les Maures, chassés en 1492 des royaumes de Grenade, de Valence et d'Aragon.

L'armée espagnole poussant ses conquêtes, s'empara de Buggia ou Bougie et de plusieurs autres places. Les Algériens craignant alors pour leur ville, réclamèrent l'assistance d'un prince arabe nommé Selim Eutémi, souverain de la plaine de Mitidja et renommé par sa bravoure et ses talens militaires. Celui-ci vint avec une armée, mais il ne put empêcher les Espagnols de se rendre maîtres d'Alger. On capitula. Eutémi fut fait roi d'Alger, s'engagea à payer tribut aux Espagnols et consentit à ce que ces derniers fissent bâtir un fort sur la petite île qui est en face de

la ville, où se trouve aujourd'hui le phare.

Les Espagnols ayant mis une forte garnison dans ce fort, se trouvèrent ainsi maîtres du port dont ils pouvaient refuser l'entrée et la sortie à tous corsaires.

En 1516, lors de la mort de Ferdinand, les Algériens, fatigués du joug des Espagnols, tentèrent de s'en délivrer.

A cet effet, ils implorèrent les secours de deux fameux pirates, nommés, l'un Haroudj, dit Barberousse, l'autre Khayreddin, mahométans, nés à Mitylène, ville de l'archipel. Ces deux capitaines, d'une valeur entreprenante, furent rencontrés en mer avec leur escadre par les députés algériens. Ils acceptèrent avec avidité les propositions qu'on leur fit : Barberousse se fit débarquer avec un assez grand nombre d'hommes, à deux jours de marche d'Alger, et envoya sa flotte prendre position devant la ville. L'entreprise réussit complètement et les Espagnols abandonnèrent les lieux.

Fier des succès qu'il avait obtenus, et encouragé par la soumission dont les Algériens faisaient preuve, il résolut de se rendre maître d'Alger et des dépendances. Il assassina de sa main Eutémi, pendant qu'il était

au bain, se fit nommer roi à sa place, et épousa Zaphire, sa veuve, princesse d'une beauté accomplie, pour laquelle il avait conçu une violente passion.

Barberousse, menacé par un fils d'Eutémi, qui s'était retiré à Oran, sous la protection des Espagnols, et par d'autres princes ses voisins, marcha contre ses ennemis, les défit et profita de la terreur qu'il inspirait pour étendre ses conquêtes. Il s'empara de Tenez, où il mit un autre frère nommé Isaac Zemi, pendant qu'il marchait vers Tremecen qu'il prit aussi.

En 1517, Charles-Quint, qui venait de prendre possession du royaume d'Espagne, envoya en Afrique une armée de 10,000 hommes, sous le commandement du marquis de Gomarez, gouverneur d'Oran, pour mettre un terme aux entreprises de Barberousse, qui alors habitait Tremecen.

Un complot s'étant formé contre sa personne, Barberousse, inquiet de l'issue de la guerre qu'on entreprenait contre lui, quitta furtivement Tremecen à la faveur de la nuit pour regagner Alger sous l'escorte d'un petit nombre de troupes; mais les Espagnols, informés de ce projet, se mirent à sa poursuite,

l'atteignirent et le tuèrent en combattant.

Après la mort de Barberousse, Khayreddin son frère s'empara à son tour du gouvernement, mais ayant lieu de soupçonner les Algériens de s'entendre avec les Maures et les Arabes de la plaine pour se défaire de lui, il prit le parti de se mettre sous la protection de Sélim I^{er}, empereur de Constantinople, lui faisant offrir un tribut annuel à condition que sa hauteesse le maintiendrait sur le trône.

Le Grand-Seigneur accepta la proposition : il déclara Khayreddin roi d'Alger et lui envoya 2000 Janissaires, complètement armés. Dès lors Khayreddin, sous le nom de Barberousse, que portait son frère, devint la terreur de tous les Arabes de la plaine.

En 1519, pour défendre la ville et assurer son port, Khayreddin, avec l'aide de Sélim, fit joindre à la terre par une jetée la petite île qui est en face d'Alger et réparer le fort qu'occupaient les Espagnols.

L'habileté et la bravoure de cet heureux soldat le firent élever à la dignité de capitain-pacha du Grand-Seigneur, et il eut pour successeur dans sa vice-royauté d'Alger, Hassan-Aga, renégat de l'île de Sardaigne.

C'est depuis Khayreddin que le sultan a pris le titre de souverain d'Alger, et que l'état d'Alger a été qualifié de régence.

Vers l'an 1541, Charles-Quint voulant punir les Algériens des échecs qu'ils avaient, en différentes occasions, fait éprouver à ses troupes, résolut une expédition contre eux.

Il arma donc une flotte de 100 vaisseaux et de vingt galères, portant 30,000 hommes qu'il commandait lui-même, et arriva bientôt devant Alger.

La flotte jeta l'ancre près du cap Matifou, l'armée débarqua sans opposition et l'empereur vint camper sur une éminence qui commandait la ville.

En peu de temps, les troupes espagnoles eurent élevé sur ce même emplacement le fort qui existe encore aujourd'hui sous le nom de Château de l'Empereur.

Charles-Quint était sur le point de se rendre maître d'Alger qu'il avait vivement attaqué, on parlait déjà de capitulation, lorsque tout-à-coup il s'éleva une tempête terrible qui causa la perte de 90 bâtimens de la flotte espagnole avec tous leurs équipages et munitions. Le camp, assis sur un coteau, fut immédiatement inondé par les eaux qui descen-

daient en torrens des montagnes. Les tentes, les bagages, les hommes et les chevaux, tout était entraîné vers la mer.

La terreur était telle et les désastres si épouvantables, que l'empereur, reconnaissant qu'il ne lui restait de salut que dans la fuite, suivit ceux de ses soldats qui, résistant au torrent, s'étaient dirigés du côté où l'on avait laissé la flotte, abandonnant tout le matériel et les bagages; mais il était déjà trop tard: les Arabes de la plaine qui venaient au secours des Algériens, lui coupèrent la retraite et firent un grand carnage des Espagnols, dont une bien faible partie parvint à se rembarquer.

Charles-Quint cependant fut assez heureux pour atteindre une barque, joindre un bâtiment et se sauver. Beaucoup de personnes, hommes et femmes, qui avaient suivi Charles-Quint comme s'il fût venu passer une revue sur les côtes d'Afrique, furent retenues en esclavage avec bon nombre de soldats.

Tel fut le résultat de cette expédition dont on attendait merveille.

Après toutes ces diverses révolutions, l'état d'Alger s'affermi et sut se maintenir. Il parvint même à s'affranchir de fait du joug de la Turquie, qui, sur les derniers temps,

était plutôt son alliée que sa protectrice. Il n'eut plus à supporter que des guerres intestines qui n'apportèrent aucun changement dans la forme de son gouvernement.

Puis, semblable à un écolier indocile, la ville d'Alger fut souvent châtiée à cause de ses corsaires par les puissances chrétiennes, mais elle en fut toujours quitte pour des courbettes et la liberté de quelques esclaves. Elle fut bombardée par les Français en 1668, 1682 et 1688, par les Danois en 1770 et 1772, par les Espagnols en 1783 et 1784, et par les Anglais en 1816.

Enfin, la régence d'Alger eut à subir une dernière révolution, et ce fut au profit de la France.

Si l'on en croyait les *on dit* de quelques Algériens, ce grand événement tirerait son origine d'une bien petite cause. Voici à ce sujet l'anecdote qu'on nous a racontée à Alger.

Un jour, il y a bien long-temps déjà, car c'était sous le règne de Napoléon; un jour donc, le bey de Tunis avait dans son harem une favorite; une favorite, jeune, belle, tendre; mais si jeune, si belle, si tendre que le bey en était amoureux fou.

Or, comme il était amoureux de sa favo-

rite, il voulut en faire sa femme, ou plutôt une de ses femmes.

Et quand elle fut sa femme, il voulut lui faire cadeau d'un sarmah, mais un beau, un riche sarmah (1), tel que femme de bey n'en avait point encore vu.

A cet effet, il s'adressa à un juif d'Alger, orfèvre de son état, pour le confectionner. Celui-ci se chargea de la commande; néanmoins, comme il ne se croyait pas assez de talent pour faire le chef-d'œuvre qu'on lui demandait, il s'adressa à son tour à un juif de Paris, qui s'adressa lui-même à un orfèvre habile de Versailles, lequel orfèvre fit le sarmah, moyennant une douzaine de mille francs.

Ce sarmah, qui était de l'or le plus fin, très artistement découpé à jour et orné de pierres précieuses, parvint enfin à Alger, d'où il fut expédié à Tunis, au prix de 30,000 fr.

Le bey le trouva très beau, et n'en contesta pas la valeur; mais comme alors le pacha était gêné dans ses finances, il prit pour se libérer des arrangemens avec le juif d'Alger, il lui donna en paiement une certaine quan-

(1) Le sarmah est une coiffure conique dont nous donnerons plus loin la description.

tité de blé , et lui accorda un permis pour en exporter de Tunis , sans droits , une autre quantité.

Précisément à cette époque , il y avait disette sur les côtes de Provence , et les troupes françaises qui étaient dans ces contrées manquant de blé , le juif , dont nous venons de parler , vendit le sien aux fournisseurs de nos armées. Il sut si bien profiter des circonstances , que bientôt il devint créancier , soit des fournisseurs de l'armée , soit du gouvernement français , d'une somme *excédant un million*.

Certes , jusque-là , il avait fait avec le bey de Tunis un brillant marché , puisque le prix du sarmah , originellement de quelques mille francs , s'était pour lui élevé tout-à-coup à plus d'un million.

Mais l'inconstante fortune l'abandonna. La restauration étant venue dans ces entre-faites , sa créance fut méconnue par le nouveau gouvernement. Cependant le juif algérien , persévérant comme le sont tous les Israélites , parvint à intéresser le Dey en sa faveur ; et par l'intermédiaire de celui-ci , des réclamations énergiques furent faites auprès de M. Deval , notre consul général.

M. Deval promit d'en référer à son gouvernement, et de faire connaître le plus tôt possible la réponse qu'il en aurait obtenue.

Vers l'année 1829, à l'occasion des fêtes du Ramadan ou du Baïram, tous les consuls résidens à Alger furent admis à présenter leurs hommages au Dey.

Après les complimens et les cérémonies d'usage, le Dey demanda à M. Deval la réponse qu'il avait promise, et se plaignit à ce dernier des lenteurs apportées par les ministres de Charles X à la solution des affaires de son sujet.

M. Deval donna en effet une réponse, et l'appuya d'objections contre l'opportunité de la demande du juif; mais comme il ne se servait point de son interprète, soit que ne connaissant pas assez bien la valeur des mots arabes, il eût employé des expressions peu révérencieuses, soit que la décision des ministres du roi de France, qu'il faisait connaître, eût courroucé sa hauteesse, il en résulta pour le représentant de la France un coup d'éventail appliqué plus ou moins fort par le Dey.

Et cette insulte méritant une réparation éclatante, le gouvernement *improvisa* l'expédition d'Alger;

Et, le 5 juillet 1830, le drapeau français flottait sur la Kasbah ;

Et l'honneur de la France était vengé.

Et la piraterie était anéantie dans la Méditerranée.

Quant à la créance du juif, on ne dit point ce qu'elle est devenue.

II.

TOPOGRAPHIE.

Le territoire de la régence d'Alger s'étend dans une longueur d'environ 250 lieues sur 50 de largeur.

Il est borné au nord par la Méditerranée, au sud par le Billelud-gérid, ou pays des dattes qui le sépare du désert de Sahara ; à l'est par le royaume de Tunis, et à l'ouest par les déserts d'Angadd et le royaume de Maroc.

Les principales villes de l'Algérie sont :

Sur le littoral :

Bone, Bougie, Mustaganem, Arzew, Oran, et Rio-Salado.

Et dans les terres :

Tremecen, Mascara, Kolea, Belidab, Medeya, Constantine et Estore.

Tous les autres lieux portant le nom de ville ou village sont , pour ainsi dire , sans aucune importance aujourd'hui.

Alger.

Alger , capitale de l'ancienne régence , comme nous l'avons déjà dit , est à peu près au centre du littoral. C'est l'ancienne *Julia Cæsarea* , puis *Icosium* , selon les uns , et *Ruscunum* , selon les autres.

Les Arabes l'appellent *Djezair* et *El Gezair* , mot qui signifie ville de l'île , à cause de l'endroit où est situé le phare , et qui autrefois était une île.

Ils la surnomment aussi *la bien gardée* , *la cité guerrière* , *la Vierge* , *la ville des Jardins*.

Par la manière dont elle est bâtie , Alger ne peut être comparée à aucune ville d'Europe. Toutes les maisons se touchent et ne forment presque qu'une seule masse ; elles sont surmontées d'une terrasse , au lieu de toiture , et blanchies à la chaux deux fois par an.

Ces maisons , ainsi ramassées , n'ont aucune apparence au dehors , et ne tirent leur jour que par la cour , qu'on peut du reste appeler

la principale pièce de la maison ; car l'été elle sert de salon de réception.

Il y a à Alger des maisons à deux et trois étages qui sont de véritables palais.

Trois seules rues permettent à une voiture de passer, encore n'est-ce que depuis notre conquête, et au moyen de quelques travaux qu'il a fallu y faire ; parce que précédemment les voitures étaient inconnues dans le pays.

Les autres rues sont si étroites, que, dans plusieurs, deux personnes ne peuvent passer de front ; et comme les maisons se rejoignent à hauteur du premier étage, le soleil n'y pénètre jamais. Cependant, l'été, on est obligé de reconnaître l'utilité du peu de largeur de ces rues et de leur sinuosité ; car on y est garanti de la chaleur.

Les rues qui conduisent du bas de la ville à la Kasbah sont si escarpées, que les chevaux ne peuvent pas y monter.

Nous avons dit plus haut qu'Alger n'avait que deux places publiques : celle des Caravanes ; qu'un énorme figuier ombrage entièrement, et où se font les ventes aux enchères de meubles des indigènes à certains jours de la semaine ; puis où l'on vend aussi les superbes oranges de Belidah.

Et celle du Gouvernement que nous avons déjà décrite. Cette dernière va être entourée de constructions européennes, avec une galerie supportée par des arcades, à l'instar de quelques rues de Paris.

Sur cette place, tous les matins, se tient le marché où les colons et les indigènes, après qu'à la porte Bab-Azoun ils ont fait coucher leurs chameaux et attacher leurs chevaux et baudets par les deux pieds de devant, apportent les produits de leurs jardins, de leurs basse-cours et de leur chasse.

Et le soir, quand le soleil a disparu, et que le canon de la station a annoncé l'heure de la retraite, des chaises sont disposées, un cercle brillant de femmes françaises, espagnoles et anglaises, et d'officiers, vient se former pour entendre le concert des musiciens de la garnison, tandis que les maures et les juifs se promènent de long en large, pêle-mêle avec les négocians européens, et que les juives et les mauresques couvrent les terrasses des maisons qui entourent la place.

La ville possédait beaucoup de mosquées, mais nous en avons réduit le nombre considérablement. Plusieurs ont été abattues pour utilité publique; d'autres ont été converties en

magasins et en casernes. Deux seules sont encore remarquables : celle de la rue de la Marine, qui est très vaste, et que la mer baigne, et celle qui nous sert aujourd'hui d'église.

Cette dernière, d'une construction moderne, quoique conservant le style mauresque, est fort belle ; les dômes, qui remplacent les voûtes longues de nos églises, sont soutenus par des colonnes en marbre blanc.

La coupe en marbre, supportée par un fût aussi en marbre, d'une fontaine qui s'y trouvait, comme dans la plupart des mosquées, a été convertie en fonts baptismaux. Autour de cette coupe, sur laquelle on fait maintenant des chrétiens, on voit sculpté le signe du mahométisme. Ainsi, pour le service de notre religion, le maître-autel étant établi à une extrémité de la mosquée, et les fonts baptismaux à l'autre, la croix est précisément en face du croissant.

La population de la ville était évaluée, en 1720, à 100,000 âmes, et en 1830, à 70,000 ; elle s'élève aujourd'hui à environ 30,000 habitans, dont 18,000 indigènes et 12,000 européens.

La Kasbah est un fort presque aussi grand que celui de Vincennes ; sa garnison actuelle

est de 1800 hommes d'infanterie. La cavalerie et l'artillerie ne peuvent y arriver qu'en tournant la ville.

Quand le Dey résidait à la Kasbah il occupait un pavillon qui est au milieu du fort. C'est dans un petit kiosque en planches qui n'a pas plus de six pieds carrés, et qui est adossé à une galerie du second étage de ce pavillon, qu'eut lieu, entre Hussein-Dey et le consul français, l'altercation qui occasionna l'expédition de 1830. On voit encore ce kiosque qui sert aujourd'hui de réduit au domestique d'un officier.

Le Dey restait rarement à la Kasbah; il faisait son séjour ordinaire dans une superbe maison qu'on nomme maintenant le palais du gouvernement, au centre de la ville, et à peu de distance de la place de ce nom.

Il est peu de palais aussi beaux et aussi riches en marbre et en dorures que celui-là; mais les abords en sont si obscurs qu'à peine si l'on voit clair à midi dans les rues qui y conduisent.

Des fossés profonds, bordés d'une double muraille crénelée, flanquée de tours carrées, entourent Alger et la Kasbah.

La ville a environ trois quarts de lieue de

circuit. On y entre par quatre portes : la porte de la Marine, qui donne sur le port et la mer ; la porte de Bad-Azoun, ou porte des jardins ; la porte Bab-el-Oued, ou porte du torrent ; et la porte Neuve.

Le port d'Alger, dont un côté est formé par une jetée qui joint le phare à la ville, est assez sûr ; il n'est pas très grand, mais la rade dont il fait partie a, comme nous l'avons déjà dit, plusieurs lieues d'étendue.

En sortant de la porte Bab-el-Oued, entre la ville et le jardin du dey, se trouve une très jolie place, faite depuis 1834, plantée d'arbres, et qui servira de promenade.

Les environs d'Alger, dans un rayon de cinq à six lieues, ne forment qu'un massif de montagnes dépendant de l'Atlas ; cependant ce massif est cultivable, et généralement fertile, parce qu'il est coupé par de très larges ravins bien arrosés.

De très belles routes, déjà en partie plantées de marronniers ou platanes, entourent la ville, et ouvrent des communications faciles avec tous les points du territoire que nous occupons auprès d'Alger, et même avec Belidah et Kolea. Ainsi, ce sol, où, il y a six ans, le chameau était souvent obligé de se frayer un

chemin au travers des broussailles, est aujourd'hui traversé en tout sens par de larges routes, où les voitures des colons se croisent incessamment avec les charriots du train des équipages et même les cabriolets des négocians. Toutes ces routes ont été terminées sous les auspices du duc de Rovigo, ainsi que l'indique aux voyageurs une pierre de marbre incrustée dans le rocher, sur la route du fort de l'Empereur, et portant ces mots gravés en lettres d'or : *Rovigo 1832.*

La ville d'Utique était à 12 ou 15 lieues d'Alger, entre le cap Matifou et Bougie; jusqu'à présent on n'a encore reconnu aucun indice de sa position; il est probable que la mer qui, depuis des siècles, tend à envahir ces rivages, en aura enseveli les ruines.

Bone.

Bone est à l'est, et à environ 70 lieues d'Alger, et à près de 40 de Tunis. Son port n'est ni spacieux, ni sûr. L'hiver, les bâtimens sont obligés de jeter l'ancre dans une rade, à une lieue de la ville, où le mouillage offre plus de sécurité.

Bone, que les Espagnols nomment *Bona*, et les Arabes *Blaid-el-aneb*, est construite

comme Alger ; cependant les rues sont plus larges. Elle est aussi en amphithéâtre ; mais au lieu de dominer la mer , elle s'incline vers la plaine. Sa population peut s'élever à 2000 habitans , dont 5 ou 600 Européens.

C'était , il y a quelques années , une fort jolie ville ; mais , prise , minée , abandonnée , puis reprise à trois fois successives , elle n'offre plus aujourd'hui , pour ainsi dire , qu'un monceau de décombres.

Auprès , c'est-à-dire à une demi-lieue , on voit encore les ruines de l'ancienne Hippone ou *Hipporeguis* , dont saint Augustin fut évêque. A l'exception d'un bassin qui était vraisemblablement le réservoir d'un établissement de bains , des restes d'une galerie qui l'entourait , et d'un aqueduc qui aboutit à ce bassin , on ne reconnaît plus les vestiges d'aucun édifice.

Les environs de Bone sont magnifiques. Une plaine bien plantée , arrosée par une petite rivière et plusieurs courans d'eau , et des prairies où le foin vient à hauteur d'homme , se déroulent à l'œil dans un rayon de plusieurs lieues.

Autrefois , les Français avaient à Bone un comptoir appartenant à la compagnie fran-

çaise d'Afrique, fondée sous Louis XIV, et dont l'objet principal était le commerce du corail. Ce comptoir était protégé par une petite garnison que nous avons au bastion de France, fort sur la mer, un peu au delà et à l'est de la ville.

Bougie.

Bougie, en arabe *Buggiah*, est située entre Bone et Alger, à 45 lieues environ de cette dernière ville.

C'est un pays fort triste. Ses maisons y sont toutes actuellement dans le plus mauvais état. Il est coupé par de profonds ravins, dont les bords sont des rochers volcaniques. Ses environs sont couverts de broussailles, notamment de figuiers de Barbarie (cactus sauvages) et de bananiers nains.

On trouve, à quelque distance de la ville, plusieurs mines de fer, et une forêt d'où l'on pourrait tirer des bois propres aux constructions.

Bougie est actuellement une ville bien peu importante, mais la baie et le golfe de Stora, qui la baignent presque, offrent aux navires de toutes dimensions un mouillage parfaitement sûr.

Mustaganem et Arzew.

Mustaganem, ou Mostagan, et Arzew, sont deux petites villes peu distantes l'une de l'autre. La première à environ 20 lieues, et la seconde à 10 lieues d'Oran, vers Alger.

Chacune de ces villes peut renfermer 2 à 3000 habitans. Cependant, à Mustaganem, la population est plus considérable qu'à Arzew.

Il n'y a encore qu'un petit nombre d'Européens établis dans ces lieux qui ne sont en notre possession que depuis trois ans.

Mustaganem et Arzew sont bâties sur le versant d'une colline qui longe la mer; toutes deux ont un assez bon port; celui de Mustaganem seulement est grand et sûr. Ces villes étant à proximité de la plaine, il s'y fait un grand commerce de blé pour l'exportation.

Mustaganem est entourée de murailles et possède une belle mosquée.

A quelques heures de cette dernière ville on rencontre une forêt très bien fournie dont l'exploitation serait d'un avantage incalculable pour l'armée et la colonie, surtout pour le bois de chauffage, si rare et si dispendieux sur tous les points que nous occupons.

Oran.

Oran, ou en arabe *Ouarana* et *Gouhâran*, capitale de la province de ce nom, est à l'ouest et à environ soixante-quinze lieues par terre d'Alger, à l'entrée du canal de Gibraltar, et à quarante-cinq lieues de Carthagène.

La ville, construite sur une colline à une petite distance de la mer, est divisée par un grand ravin en deux parties auxquelles on communique au moyen d'un pont de pierres très ancien établi sur le ravin.

La première partie, assise à l'ouest au pied des rochers de Santa-Cruz, se désigne sous le nom de ville espagnole, parce que, comme nous le dirons tout à l'heure, elle fut longtemps occupée par les Espagnols.

La seconde partie, située à l'est sur un plateau qui tient immédiatement à la plaine, se désigne sous le nom de ville des Juifs, parce que ceux-ci s'y trouvent toujours en majorité.

Il y a quarante-cinq ans Oran était une ville très belle et très riche; ses rues étaient larges, quelques unes fort longues étaient même tirées au cordeau, pavées et ombragées par de beaux arbres tels qu'on en voit encore dans la rue Philippe.

Les Espagnols, qui étaient en possession du pays depuis une centaine d'années, y avaient fait des constructions superbes qui paraissaient devoir durer bien des siècles. Des fontaines publiques, des aqueducs, des chapelles, des palais, des bastions et surtout un fort d'une vaste étendue, ayant de longues galeries souterraines, avaient été édifiés à grands frais dans leur ville. Partout des pierres de marbre portant les armes d'Espagne, et des inscriptions pompeuses, attestaient la richesse en même temps que l'orgueil des fondateurs.

La ville des Juifs avait pour faubourgs, auprès de la porte du Marché qui donne sur la plaine, deux grands villages; et alors, vers 1792, la population indigène et espagnole d'Oran, y compris celle des villages dont nous venons de parler, dépassait trente mille âmes.

Mais un tremblement de terre qui, en 1793, se fit ressentir plusieurs fois en trois jours successifs, ruina la ville presque entièrement.

La partie occupée par les Espagnols, et qui était plus rapprochée de la mer, fut beaucoup plus endommagée que l'autre; ses plus beaux édifices furent renversés, tous les autres effroyablement lézardés. Le château-fort, qu'on nomme aujourd'hui la vieille Kasbah,

ensevelit en un instant durant la nuit plus de quatre mille hommes de garnison sous ses ruines.

Des milliers d'habitans perdirent aussi la vie dans cet événement.

Peu de temps après ce tremblement de terre les Espagnols abandonnèrent Oran et les indigènes redevinrent seuls maîtres du pays.

Aussitôt ceux-ci élevèrent dans la partie est de la ville juive une citadelle que l'on appelle le Château-Neuf ou la Kasbah : ce château est construit extérieurement à l'européenne et intérieurement à la mauresque. Au rez-de-chaussée, qui sert de pavillon d'habitation, on remarque une vaste salle dont les plafonds sont soutenus par de jolies colonnades en marbre blanc taillées en spirale.

Il existe sous la Kasbah des souterrains où beaucoup de personnes, dont les beys voulaient se défaire sans bruit, ont trouvé la mort.

Depuis le départ des Espagnols, des guerres ayant eu lieu entre les beys qui se sont succédé dans le gouvernement de la province d'Oran et le dey d'Alger, les indigènes ne pensèrent point à rétablir les maisons écroulées. La ville

espagnole resta même à peu près déserte.

Une peste apportée du Levant par des bâtimens marchands vint encore et fit mourir une bonne partie de la population.

Enfin l'armée française fit la conquête d'Oran en 1831; la population qui, à cette époque, était encore de quinze mille âmes, fut en une nuit réduite au cinquième. Les quatre autres cinquièmes, par des motifs qu'on ne peut expliquer, fuirent dans la plaine emportant leurs richesses et leurs pénates.

Aujourd'hui Oran compte à peine quatre mille habitans dont la plupart européens, une centaine de maures et le surp'us juifs.

Les deux villages qui étaient auprès de la porte du Marché ont été rasés, partie par les indigènes lors de leur fuite, partie par l'armée française.

Toutes les maisons que le tremblement de terre avait endommagées, et que le temps avait laissées sur pied, ayant été démolies par les soldats pour avoir du bois dont on manquait, toute la ville espagnole et quelques quartiers de la ville juive ne présentent plus que des mesures et des décombres.

Au milieu de la ville juive existe une très belle mosquée, dont la tour du minaret, re-

vêtue de carreaux de faïence peints en vert et vernis, s'élève majestueusement dans les airs.

Il n'y avait dans la ville que deux mosquées, celle dont nous venons de parler qui résista au tremblement de terre pour servir de caserne à nos troupes, et une autre plus petite convertie en hôpital.

Sur le haut de la tour du minaret de cette dernière mosquée on voit un nid de cigognes formé d'un énorme monceau de bois sec que, depuis un grand nombre d'années, les oiseaux qui l'ont construit ou leurs descendants entretiennent soigneusement.

La cigogne étant un oiseau vénéré des Musulmans, les soldats français, par l'ordre des autorités militaires, ont jusqu'à présent respecté celles qui habitent le minaret de l'hôpital.

Au pied de la ville et sur le rivage de la mer, il existe encore une immense construction espagnole qu'on appelle Sainte-Marguerite ou la Maison-Carrée; autrefois elle était caserne, maintenant elle sert d'entrepôt.

Oran est susceptible de devenir une ville très-commerçante, la majeure partie de ses négocians sont actuellement des Espagnols.

On y voit plusieurs cafés européens , entre autres le café Français , et plusieurs restaurants.

Mais elle n'a encore qu'une seule mauvaise auberge qui est qualifiée d'hôtel par son maître nommé Bartholo , qui du reste est un bon vivant et un homme très complaisant.

Sa maison, située près de la douane et voisine du consulat d'Angleterre , est agréablement située. A une portée de fusil de là existe une belle place ornée d'une fontaine de construction espagnole , et que l'on a embellie depuis quelques années.

Le ravin qui traverse Oran du sud au nord, est extrêmement fertile et renferme de très beaux jardins. Au bout du ravin qui touche la mer, et au pied de la ville , se trouve une vaste baie ; mais les bâtimens ne peuvent pas y mouiller même en été , parce que les vents du nord-ouest , qui soufflent fréquemment avec violence , les exposeraient à chaque instant à être brisés contre les rochers. Le port est à Mers-el-Kebir, à trois lieues d'Oran.

Cette ville , défendue au nord par la mer, à l'est par la Kasbah et à l'ouest par des rochers , est fermée au midi par des murailles assez basses, au delà desquelles elle est protégée.

gée par un bastion nommé le fort St.-André,

Elle a trois portes principales : celle de Tremecen ou de la plaine, celle du ravin, et celle de Mers-el-Kebir.

Une chaîne de rochers à pic bordant la mer depuis Mers-el-Kebir jusqu'à Oran, on ne pouvait autrefois communiquer d'un lieu à l'autre qu'au moyen de barques. Les marchandises étaient amenées à la ville, quand la mer le permettait, sur des balancelles, grandes chaloupes pontées et mâtées.

Un chemin conduisait bien de la ville au port, mais il était long et excessivement montueux, encore ne pouvait-on le parcourir il y a deux ans qu'avec une bonne escorte de troupes, à cause des Arabes qui se cachaient facilement dans les anfractuosités des rochers.

Aujourd'hui le génie militaire a creusé dans le rocher même qui longe la mer, un large sentier qui permet de communiquer facilement à pied d'Oran à Mers-el-Kebir, et qui sert aussi au transport d'une partie des marchandises que l'on débarque.

Mers-el-Kebir est un vieux fort en très mauvais état construit par les Espagnols sur l'escarpement des rochers au fond de la rade où est le port.

Ces rochers qui, comme nous venons de le dire, se prolongent jusqu'à Oran, se nomment les monts *Rammra* et atteignent près de quinze cents pieds d'élévation. Ceux qui à l'ouest dominant la ville, sont les monts *Mazetta* et *Santa-Cruz*, qui s'élèvent, l'un à treize cent soixante-quinze, et l'autre à douze cents pieds au dessus du niveau de la mer.

Sur le mont *Santa-Cruz* il existe un fort qui commande la ville et une partie de la plaine qui se trouve au delà du mont. Ce fort aussi construit par les Espagnols était anciennement très beau, maintenant il est en ruines.

Au dessous du fort de *Santa-Cruz*, vers la mer, on en voit un autre moins grand, en mauvais état, qu'on nomme le fort *Saint-Grégoire*.

Une plaine superbe, mais nue, se développe autour d'Oran du sud à l'est dans un espace de six à huit lieues : elle est bordée par l'Atlas en deçà duquel on rencontre deux lacs : l'un d'eau salée, l'autre d'eau douce ; celui-ci est couvert de cygnes.

A un quart de lieue et à l'est d'Oran, sur le bord de la mer, se dessine isolément une mosquée qui avant notre occupation était remar-

quablement belle et en grande vénération chez les Arabes de toute la province. On y entre par un porche qui communique à un corridor sinueux conduisant dans une vaste cour carrée formant pelouse, et au milieu de laquelle est un bassin avec une fontaine en marbre ombragée de figuiers, arbres révévés par les Musulmans. Autour de cette cour, où pourrait manoeuvrer un régiment d'infanterie, règne une galerie couverte, avec des arceaux en ogive, et qui servait sans doute aux processions. A droite de la cour est le temple ou la mosquée proprement dite, surmontée d'un élégant minaret, et dont l'intérieur, dégradé par les Français et les Bédouins tour à tour, est encore orné de très jolies et délicates colonnades en torsades.

Au bout du temple, et dans le même édifice, sont plusieurs pièces qui servaient probablement de marabouts. (tombeaux), pour les prêtres ou les croyans qui durant leur vie s'étaient distingués par leur piété.

De la mosquée une porte donne entrée dans un petit cimetière privilégié, fermé de murs à hauteur d'appui vers la plaine. Au milieu un joli marabout, temple de forme octogone, contient le cercueil du bey qui gouver-

nait Oran du temps des Espagnols, et aux quatre coins ceux de quatre de ses enfans. Au centre de ce marabout s'élève un figuier magnifique qui dépasse le dôme, où une ouverture lui a été ménagée.

Cette belle mosquée est occupée depuis quelque temps par des détachemens d'infanterie et de cavalerie.

Les environs d'Oran sont infestés de bêtes féroces, principalement de lions, de hyènes et de chacals. Il y a sept ou huit ans on y voyait de temps en temps des éléphans, mais au delà des lacs dont nous venons de parler.

Malgré l'état désastreux dans lequel se trouve aujourd'hui Oran : par sa position géographique, sa proximité de Gibraltar, Carthagène et Maroc, cette place peut encore passer pour la seconde du royaume d'Alger.

Rio-Salado.

Rio-Salado est un petit port au delà de Mers-el-Kebir et du cap Falcon. Jusqu'à présent on ne le connaît que pour avoir été indiqué par les indigènes comme un point où abordent quelques caboteurs, soit pour s'abriter lors des gros temps, soit pour y prendre

de petits chargemens de blé ou de pelleteries.

Tremecen.

Tremecen ou Tlemcen, au sud-ouest et à environ trente lieues d'Oran dans les terres, sur les confins des déserts d'Angad et du royaume de Maroc, à une demi-journée de marche de la mer, est une grande et belle ville tout-à-fait mauresque, assise sur un plateau dépendant d'une chaîne de rochers et entourée de murailles. Elle était autrefois très importante, mais en 1670 le dey d'Alger la fit presque entièrement détruire pour punir ses habitans dont il avait eu à se plaindre.

On remarque à Tlemcen plusieurs ruines romaines qui appartenaient à de beaux édifices.

Suivant le docteur Shaw, cette ville serait construite sur l'emplacement de l'ancienne *Lanigara* de Ptolémée.

Sa population, qui était anciennement de trente mille âmes, compte à peu près la moitié aujourd'hui.

Les habitans de ce pays sont assez industrieux; ils travaillent le fer, fabriquent des armes, préparent des cuirs dits maroquin;

ils fabriquent aussi des tapis de pied et diverses étoffes en laine, lin et coton.

A l'est de Tlemcen, une plaine passablement cultivée s'étend à perte de vue.

Mascara ou Maskara.

Mascara était, avant l'expédition dont elle fut l'objet en 1835, une assez belle ville, quoique ses maisons soient construites en terre ; elle est située dans un pays de culture, à peu près à une journée de marche d'Oran et de Mustaganem. Sa population est d'environ 12,000 âmes. La plaine qui entoure cette ville est nue, mais elle est très fertile en blés.

Kolea.

Kolea, à l'ouest et à environ 10 lieues d'Alger, est une petite ville au delà de la rivière de Mazafran, sur la lisière nord de la Mitidja, et à peu de distance de la mer. C'est un excellent pays de culture.

Belidah et Medeya.

Belidah, au sud-ouest et à 20 lieues d'Alger, sur la limite méridionale de la plaine de Mitidja, compte de 10 à 12 mille habitants.

Medeya ou *Midiah* est située dans la même direction et à une journée de Belidah, dont elle a l'étendue et l'importance. C'est la capitale de la province de Titterie.

Belidah et Medeya ont des murs d'enceinte: Ces deux villes, au milieu des terres les plus fertiles de la Numidie et dans la position la plus heureuse, sont les plus belles et les plus riches de la régence, comme pays agricole. Belidah particulièrement, située dans un plateau magnifique, entourée de jardins d'orangers, de vignes, de vertes prairies et de plaines cultivées, peut être considérée comme le paradis de l'Afrique.

Constantine.

Constantine, capitale de la province de ce nom, est située au sud-ouest et à une journée de marche de Bone, sur un rocher escarpé et auprès d'une petite rivière appelée Rumnel, qui se jette dans la mer à 15 lieues de là.

C'est une grande et belle ville, assez bien bâtie, avec des rues droites et larges; cependant ses maisons sont très basses; elle est entourée de murailles en bon état, avec une citadelle. Après Alger, c'est la plus considérable des villes de l'*Afrique française*.

Les indigènes évaluent sa population à 100,000 âmes, mais ils exagèrent vraisemblablement ; ils assurent qu'elle renferme des richesses et un matériel d'artillerie immense ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle a toujours été florissante quand les autres villes étaient en guerre, parce qu'elle profitait de la détresse de celles-ci.

Constantine ou *Constantina* est l'ancienne *Cirta, Sittianorum-Colonia*, dont Salluste fait mention. On y voit encore de très belles ruines romaines. Par sa position et sa prospérité cette ville ne cède en rien à Belidah ; et il est à désirer que Youssouf, qui vient d'en être nommé Bey, s'en rende maître prochainement, car avec une administration européenne on en retirerait en très peu de temps des avantages incalculables sous le rapport de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Estore.

Enfin, Estore ou Stora, la dernière des villes que nous avons indiquées, est située à quelques lieues à l'ouest de Bone, près l'embouchure de la rivière de Rumnel, qu'en cet endroit les Arabes appellent Rumnel-el-Ke-

bir, et conséquemment dans la direction la plus courte de Constantine à la mer.

Estore est une petite ville aujourd'hui délabrée, mais qui, comme elle était il y a longtemps, deviendrait importante à cause de ses rapports obligés avec Constantine, si l'on faisait la conquête de ce pays; Estore se trouvant sur la route de la mer à Constantine.

On ne trouvera pas extraordinaire que nous n'ayons point parlé des moyens de communication d'une ville à l'autre, dans l'Algérie, puisque nous ne sommes encore en possession que des points principaux du littoral, c'est-à-dire de Bone, Bougie, Alger, Mustaganem, Arzew, et Oran, et que jusqu'à présent il n'est possible d'aller de l'une de ces villes à l'autre autrement que par mer.

Mais quand les voyageurs et les colons seront à même de visiter les villes de l'intérieur que nous avons décrites, des chemins larges et commodes leur seront assurément ouverts; car les Arabes ne faisant pas usage de voitures, ont peu de routes tracées.

III.

POPULATION DE L'ANCIENNE RÉGENCE.

Division et mœurs des indigènes.

La population totale de l'ancienne régence d'Alger peut s'élever au plus à 2 millions d'âmes. Ainsi, l'ouvrage de Sidi-Hamdam, publié il y a quelques années à Paris, et qui la porte à 10 millions, est sous ce rapport fort exagéré.

Il est à remarquer que du nombre d'habitans que nous venons d'indiquer, la portion la plus riche a quitté les villes au pouvoir des Français, aussitôt qu'elles tombèrent sous leur domination. Tous les Turcs et les trois quarts des Maures qui résidaient à Oran, à Alger et à Bone, sont allés se fixer à Smyrne, à Alexandrie, à Constantinople; et la majeure partie des Juifs est allée grossir la population déjà croissante de Jérusalem, qui commence à sortir encore une fois de ses ruines, malgré les dissensions des Arabes qui l'environnent.

Les indigènes se divisent en Maures, Cou-

lougliis (1), Juifs, Bédouins ou Arabes et Kabâiles ou Kabiles.

Les Maures, les Coulougliis et les Juifs habitent les villes. Les Bédouins campent dans la plaine et les Kabiles habitent les montagnes, particulièrement les points les plus élevés de l'Atlas, où ils ont des huttes creusées dans la terre comme les Hottentots. Les Kabiles assurent que le Mont-Atlas est partout couvert de terre végétale.

La religion des Maures, Coulougliis, Bédouins et Kabiles est le mahométisme.

Les Juifs, comme partout ailleurs, professent le judaïsme.

Avant la conquête du pays, les habitans des villes étaient gouvernés d'après les usages locaux établis sur les principes du Koran et de la Bible, et le bon plaisir du dey et des beys.

Les Juifs avaient leur quartier particulier; leurs vêtemens ne pouvaient être que de couleur noire ou bleue; il leur était défendu, sous peine de mort, de porter d'autre couleur; ils pouvaient parler l'arabe, mais il ne leur était

(1) Les Coulougliis sont nés de Turcs et de femmes algériennes.

point permis d'apprendre à le lire et l'écrire.

En général les Israélites étaient, comme partout, dans un état complet d'abjection.

Les femmes des Musulmans ne sortent jamais dans les rues sans être voilées, et elles ne sortent que pour aller au bain, ou à certains jours, pour visiter leurs *amies*. Leur voile consiste en un morceau d'étoffe claire qu'elles se placent immédiatement au dessous des yeux qui restent à découvert ; ce morceau d'étoffe s'attache derrière la tête de manière à ne pouvoir glisser sur le nez, puis la tête et le corps sont enveloppés par une espèce de large mantille en mousseline claire nommée éléfantine.

Les Juives ont la même liberté que les européennes et ne se voilent jamais. Tant qu'elles sont filles, leurs cheveux sont flottans derrière elles ; mais dès qu'elles sont mariées, tous leurs cheveux sont ramassés et entièrement cachés sous une coiffure de forme très longue qu'on appelle sarmah et qui ressemble au hennin qu'anciennement les femmes portaient en France, ou si l'on veut au bonnet des cachoises, avec cette différence pourtant que le sarmah est en métal d'or, d'argent ou de cuivre découpé en filigrane.

Le costume des Maures et des Juifs des deux sexes, leurs habitudes, leurs manières de vivre sont, sauf quelques légères modifications, les mêmes que ceux des Turcs.

Les femmes d'Alger sont généralement belles; mais comme elles se marient fort jeunes et qu'elles font un usage immodéré des bains de vapeur, leur beauté se fane dès qu'elles ont atteint vingt-cinq à vingt-huit ans. Il est vrai qu'elles sont plus précoces que les femmes des pays septentrionaux, car il n'est pas rare de voir des juives et des mauresques mères à l'âge de 12 ans et souvent à 10, ce qui n'empêche pas pourtant que leurs enfans soient très beaux et très robustes.

Elles ont toutes une petite main et un fort joli pied, qui dans leur intérieur est toujours nu; leurs ongles des pieds et des mains sont teints en rouge. Jusqu'à ce qu'elles se marient elles teignent leurs cheveux de la même couleur; et par un excès de coquetterie dont les dames françaises sont encore loin, elles se noircissent, avec une poudre très fine, le tour des paupières à la naissance des cils, de manière à faire paraître plus long le grand angle de l'œil, que pourtant elles ont bien fendu.

Nous avons donné plus haut, en parlant d'Alger, la description de ses maisons, nous allons dire un mot des appartemens.

Les pièces d'habitation sont toutes distribuées à peu près de même, elles ont entrée sur la galerie qui entoure la cour, par une porte terminée en ogive et fermant à deux battans ; cette porte et deux très petites fenêtres qui l'accompagnent éclairent seules ordinairement l'appartement.

Vis-à-vis la porte se trouve pratiqué dans le mur un cintre où l'on place habituellement un divan.

L'appartement est toujours de la longueur d'un côté de la maison ; à chaque extrémité et à environ un tiers de sa longueur, il est coupé par un petit mur à hauteur d'homme, sur lequel repose un plancher qui sert de chambre à coucher ou de cabinet de repos ; on y parvient au moyen soit d'une petite échelle en planches, soit de quelques gradins en construction ; une petite balustrade en bois, tournée ou sculptée et peinte de diverses couleurs, sert d'appui vers le centre de la pièce.

Le dessous de ce petit cabinet tient lieu de garde-robe et l'on ne peut y entrer qu'en se baissant beaucoup.

Le mobilier de l'appartement ne se compose généralement que d'un grand tapis, de plusieurs coussins, d'une lampe appendue au plafond par une chaîne de fer ou d'argent, de plusieurs grands coffres en bois peint et doré où l'on renferme le linge et les vêtemens, et d'une petite table à pieds sculptés, haute d'environ 8 à 10 pouces.

Les plafonds sont ordinairement peints ou dorés, et les murs sont revêtus jusqu'à hauteur d'appui de carreaux en faïence vernis, ou bien ils sont blanchis à la chaux.

Chez les gens du peuple les coussins et les tapis sont remplacés par des nattes.

Les femmes mauresques restent toujours dans leurs appartemens et prennent leurs repas entre elles; jamais elles ne mangent avec les hommes.

La polygamie, comme l'on sait, est permise chez les musulmans et les Israélites. Chaque homme peut avoir quatre femmes légitimes: aussi l'on voit souvent de ces quadruples alliances, et il est assez rare que la mésintelligence règne entre les femmes; cela se conçoit facilement du reste: d'abord, parce que celles-ci ne sortent jamais avec leurs maris; que les maris ne reçoivent jamais

d'hommes à la société desquels elles soient admises et que toujours ils sont justes envers leurs femmes auxquelles ils évitent conséquemment tout motif de jalousie.

Les Kabiles et les Bédouins vivent en tribus. Chaque tribu est soumise à un scheik qu'elle élit elle-même et qui se choisit des lieutenans.

Le nombre d'individus des deux sexes qui compose une tribu varie beaucoup ; assez ordinairement il est de 1000 à 3000, cependant des Arabes assurent qu'il y a dans la province d'Oran, non loin de Mascara, une tribu qui à elle seule peut fournir au moins 15,000 cavaliers.

Ces habitans de la plaine et des montagnes étaient plutôt tributaires que sujets du dey, ou si l'on veut on peut dire que les Arabes, y compris les Kabiles, étaient tributaires des beys, que ceux-ci l'étaient du dey et que ce dernier l'était lui-même du Grand-Seigneur, c'est-à-dire l'empereur de Turquie.

Les Kabiles travaillent le fer qu'ils tirent de leurs montagnes. Ils cultivent la terre pour leurs besoins seulement et se livrent beaucoup au brigandage ; naturellement féroces, ils ne descendent dans la plaine ou sur le rivage de

la mer que pour exercer leur cruauté sur des cultivateurs paisibles ou de malheureux naufragés, après les avoir dépouillés.

Les Bédouins sont un peuple pasteur, ils se logent sous des tentes qu'ils portent çà et là dans la plaine où le scheik le juge convenable; le lieu où campe une tribu s'appelle *doïer*.

Les chevaux des Arabes, presque tous blancs, paissent en liberté au milieu des troupeaux nombreux de chèvres, moutons, taureaux, vaches, ânes, mulets et chameaux qui les entourent.

Rien n'est beau comme l'aspect d'une nombreuse tribu campée dans une vaste plaine qu'avoisinent de riantes prairies.

A l'exception des scheiks et de leurs lieutenans dont les costumes sont assez riches, les Bédouins sont misérablement et salement vêtus; les hommes n'ont qu'une large culotte de toile à la turque et un manteau tissé en laine, qu'on nomme *burnous*; ce manteau a un capuchon qui leur sert de coiffure; les femmes pour la plupart n'ont pour vêtement qu'un pantalon d'une espèce de mousseline et une tunique en laine sans manches et sans capuchon.

Leurs cheveux sont retenus sous une calotte à la grecque ou tressés en queue par derrière.

Elles ont comme les hommes les jambes et les pieds nus et ne se couvrent pas le visage.

Celles qui ne sont pas livrées aux travaux des champs, ainsi qu'il est d'usage, ont, étant jeunes, une figure qui plaît toujours ; des traits réguliers, des yeux noirs et vifs, une peau un peu plus brune que ne l'ont les Andalouses ; de légères marques bleues de tatouage sur le front, le nez et le menton, leur donnent une physionomie piquante.

Les hommes sont de haute taille, secs et musculeux ; leur peau est cuivrée, mais beaucoup ont une tête telle qu'il n'en est sorti de plus belle du pinceau de Raphaël.

Ils portent la barbe longue et ont la tête rasée jusqu'au sinciput exclusivement.

Les Bédouins sont fourbes et cruels surtout envers les chrétiens.

Les Maures seuls généralement sont humains et de bonne foi aussi la civilisation ferait chez eux de rapides progrès, si elle leur était *définitivement* rendue.

Les Arabes sont braves jusqu'à la témérité ; ils ne combattent jamais en ligne, mais tant

qu'ils le peuvent ils chargent individuellement.

Leurs armes consistent en un yathaghan, espèce de long coutelas qui a la forme de la lame d'une faux, et en un long fusil très lourd qu'ils portent à la grenadière à pied comme à cheval.

Les chefs, néanmoins, sont mieux armés : ils portent deux yathaghans, un long et un court, une paire de pistolets à la ceinture et une aux arçons de la selle, puis quelquefois une masse d'armes. En outre derrière eux un esclave ou un Bédouin à cheval porte un ou deux fusils.

Des Bédouins de quelques tribus de l'extrémité sud-ouest de la province d'Oran font usage de la lance, mais ils ne la manient pas très adroitement.

L'artillerie n'est employée en Afrique que pour la défense des villes importantes : les pièces de canon de ce pays, fondues par les indigènes, sont mal faites ; il y en a dans les petites villes de l'intérieur qui sont formées de barreaux de fer réunis par deux ou trois cercles.

Souvent et même à Alger, on chargeait les canons avec des cailloux ronds qu'on ramassait

au bord de la mer, ou près des torrens. Les Bédouins ont pourtant fait usage d'artillerie hors des villes deux fois : la première aux environs de Blida dans le col de l'Atlas. Après avoir envoyé aux Français quelques cailloux, ils abandonnèrent les deux seules pièces qu'ils avaient, et on les encloua en les laissant sur place. Et la seconde fois dans la plaine d'O-ran : là ils tirèrent trois ou quatre boulets sur un blokhaus avec une mauvaise pièce qu'ils avaient amenée de Mascara, puis ils firent disparaître cette arme qui les embarrassait.

Ces guerriers ont souvent donné un spectacle divertissant à l'armée française. Quand notre artillerie pouvait parvenir à prendre une position élevée, elle lançait vers les masses de Bédouins, des bombes qui n'arrivaient pas tout-à-fait jusqu'à eux ; aussitôt, ceux-ci accouraient d'un air moqueur pour examiner le projectile qu'ils croyaient mort et dont ils n'avaient pas compris l'utilité de la trajectoire ; au bout d'une minute la bombe éclatait au milieu des curieux, et tous ceux que ses éclats et la mitraille avaient épargnés, s'enfuyaient en faisant des cris et des hurlemens affreux.

Les Arabes sont excellens cavaliers ; un

grand nombre conduisent leurs chevaux sans bride, les dirigent de la main et les arrêtent de la voix; telle est la rapidité de la course de ces animaux, que le cavalier est obligé de se boucher le nez et la bouche avec une étoffe légère pour ne pas perdre la respiration.

Au dossier ou à la palette de leur selle est attachée une corde de six ou huit pieds de longueur, à l'extrémité de laquelle est fixé un crochet en fer très fort, et lors d'une retraite, ou lorsqu'ils se replient, ce crochet lancé adroitement leur sert à enlever du champ de bataille leurs morts et leurs blessés qu'ils placent sur leurs chevaux ou traînent pour qu'ils ne restent pas au pouvoir de l'ennemi.

Il y a quelques années encore les Bédouins massacraient sans pitié tous leurs prisonniers; aujourd'hui ils s'humanisent et en épargnent un grand nombre; mais, vainqueurs ou vaincus, ils ont conservé l'habitude de couper la tête à nos soldats tués et blessés quand les circonstances nous forcent à les abandonner sur le lieu du combat.

Lorsque la moisson des têtes est abondante, beaucoup de cavaliers en ont une ou deux appendues à chacun de leurs étriers au moyen d'une corde qui passe dans la bouche et sort

sous le menton. Ils emportent ces horribles trophées pour décorer l'entrée de leurs tentes.

Il n'y a point d'hommes plus présomptueux et plus orgueilleux que les Musulmans, ils se croient seuls le peuple élu de Dieu. On peut juger de leur morgue par la formule suivante qui se mettait en tête de tous les actes du gouvernement algérien.

« Avec l'aide et l'assistance de la divinité,
 « et sous le règne de notre souverain (le sul-
 « tan), l'asile du monde, puissant et grand
 « monarque, auteur de tout ce qui est bon,
 « le meilleur des hommes, l'ombre de Dieu,
 « directeur du bon ordre, roi des rois, su-
 « prême arbitre du monde, empereur de la
 « terre, rival d'Alexandre-le-Grand, posses-
 « seur de grandes forces, souverain des deux
 « mondes et des mers, roi d'Arabie et de
 « Perse, empereur, fils d'empereur et conqué-
 « rant, Makmoud-Khan. — Puisse Dieu le rap-
 « peler à lui dans la prospérité et son règne
 « être éternel et glorieux! — Son humble et
 « obéissant serviteur maintenant souverain,
 « gouverneur et chef d'Alger, soumis pour
 « toujours aux ordres émanés du noble trône
 « de sa majesté impériale, Hussein pacha. —

« Puisse son gouvernement être heureux et
« prospère, etc. »

Dans les contrats en arabe que les Musulmans passaient avec les Français dans les premiers temps de notre occupation, les Kadis ne manquaient jamais d'employer ce style :

« Un *tel* (le Maure) a vendu à l'infidèle ou au chien de chrétien, *tel*, que Dieu confonde avec toute sa race , etc. »

Tous les habitans des pays méridionaux sont naturellement sobres, mais particulièrement les peuples de l'Afrique.

Les Arabes de la plaine vivent souvent avec quelques figues de Barbarie par jour.

Le mets favori des Maures et des Arabes, est le couscoussou, espèce de pilau composé de poules coupées par morceaux, de riz et de divers légumes cuits ensemble dans l'huile avec de la farine de maïs.

Pour manger, jamais ils ne se servent de couteaux ni de fourchettes, les doigts leur tiennent lieu de tout.

Pour remplacer le vin, les Maures boivent une liqueur qu'ils font eux-mêmes, c'est une absinthe excessivement forte.

Les Juifs ne sont pas abstèmes, mais ils ne boivent que le vin qui a été fait par leurs co-

religionnaires: ils distillent diverses espèces de liqueurs qu'ils font aussi très fortes.

Le contact d'un musulman ou d'un chrétien avec un objet destiné à leur nourriture suffit pour leur faire rejeter ce même objet, non par dégoût, mais par un principe religieux suivant lequel est considéré comme souillé pour eux tout ce qui a été touché par d'autres que des Israélites.

Aussi ils ont leur boucherie particulière où la viande mise en étalage est marquée du sceau d'un employé spécial de leur police.

Le vin et les liqueurs qui n'ont pas été faits dans leur propre habitation sont aussi cachetés, sur le tonneau ou le vase qui les renferment, d'un sceau qui indique qu'ils n'ont point été ouverts.

Les plaisirs des habitans des villes sont extrêmement bornés; le seul plaisir des femmes est d'aller au bain; ce jour-là est pour elles un jour de bonheur.

Les hommes ont des plaisirs un peu plus variés; d'abord ce sont les bains, ensuite la pipe, la fréquentation des cafés, les réunions chez le barbier, puis le jeu d'échecs.

Nous donnerons plus bas la description des bains maures.

Les cafés des indigènes sont encore loin de ressembler par le luxe aux cafés de Paris, cependant ils ont une physionomie originale qui plaît même aux Européens.

Un café consiste en une grande pièce carrée donnant autant que possible sur une rue d'où il tire son jour par la porte et par une grande fenêtre qui n'est point fermée.

Le plancher est recouvert d'une natte de jonc ; on n'y voit pas de tables, mais tout autour de la pièce règne à hauteur d'appui une tablette d'environ trois pieds de large aussi couverte par des nattes de jonc et sur laquelle s'asseyent les habitués ; au milieu de la pièce pend au bout d'une chaîne une lampe en cuivre qui le soir sert de lustre.

Auprès de la porte d'entrée se trouve un ratelier garni de pipes, et à côté, ou bien en dehors de la porte si la largeur de la rue le permet, est le foyer où se fait le café : ce foyer est un fourneau en plâtre sur lequel est montée une grande chaudière.

Dans ce vaisseau on met une certaine quantité de café, de cassonade ou de sucre, et on le remplit d'eau. On fait bouillir le tout en remuant un peu de temps en temps avec un bâton, et ensuite, avec une espèce de cuillère à

pot, on sert cette liqueur bien chaude dans une fasse, aux amateurs.

Le café ainsi fait, offre à boire et à manger; mais comme il n'y entre point de chicorée, il a un arôme d'un goût parfait.

Chaque tasse est toujours accompagnée d'une pipe toute chargée et allumée et ne coûte que trois sous; avant la conquête on ne payait les mêmes objets qu'un sou.

Les Musulmans sont naturellement silencieux, même dans les lieux publics; au café, ils font quelquefois une partie d'échecs en tenant d'une main leur pipe, et jouant ainsi pendant des heures sans proférer un mot.

Dans les cafés en vogue on rencontre cependant assez souvent, dans le nombre des habitués, un conteur qui a le talent d'attirer l'attention de tous ceux qui l'entourent.

Presque toujours le conteur improvise des histoires qu'il commence d'abord à débiter lentement, puis s'échauffant progressivement, sa volubilité suffit à peine à son imagination; son regard s'anime, ses traits se contractent, et joignant le geste à la parole, il fait passer dans l'esprit de ses auditeurs les émotions que paraissent lui faire éprouver ses inspirations.

Alors on voit tous les yeux fixés sur le con-

teur, et à la mobilité des physionomies on peut juger des sensations diverses des auditeurs.

Quelquefois aussi dans les mêmes cafés vient un musicien qui prend place sans façon au milieu des consommateurs ; là, après avoir *humé* une tasse de moka dont le gratifie le maître de l'établissement, il essaie de charmer par ses accords.

Son instrument consiste en une espèce de mandoline à trois cordes dont il tire des sons que les Français et les Allemands ne trouvent rien moins qu'harmonieux, mais qui font les délices des Maures ; ce musicien s'accompagne toujours de la voix en improvisant aussi.

Depuis la conquête *les artistes lyriques* indigènes ont fait d'immenses progrès, car déjà, après avoir épuisé leur verve improvisatrice, on les entend s'essayer sur l'air de *Marlborough* et de la *Parisienne*.

Ainsi, il pourrait bien se faire que l'année prochaine ils *s'entendissent pour faire des répétitions* de quelque morceau de l'opéra des *Huguenots*.

Les boutiques des barbiers sont des lieux où les hommes, particulièrement les jeunes

gens, se réunissent fréquemment pour apprendre les nouvelles du jour, en même temps qu'ils se font raser le menton ou la tête.

En Afrique comme en Espagne, le barbier est un homme qui jouit d'une certaine considération; c'est par lui que l'on connaît la chronique scandaleuse et les nouvelles politiques, aussi dès l'aube du jour jusqu'à la nuit sa boutique est toujours pleine.

La boutique du barbier dans les villes de la régence est disposée à peu près de même que les cafés; une tablette à hauteur d'appui et recouverte d'une natte en jonc, entoure la pièce et sert de canapé aux personnes qui attendent leur tour pour leur toilette, ou aux curieux. Le mur, jusqu'à trois ou quatre pieds au dessus de la tablette, est aussi garni de nattes en jonc sur la lisière supérieure desquelles sont accrochés les rasoirs tout autour de la pièce.

Les barbiers du pays que nous décrivons sont extrêmement adroits dans leur métier; il est rare de voir une tête rasée sortir de leurs mains avec la plus petite incision. Il est vrai de dire que leurs rasoirs sont excellens, et qu'on n'en fabrique pas de meilleurs à Londres ni à Paris.

Les Maures ne connaissent guère d'autre instrument de musique que l'espèce de mandoline dont nous avons parlé plus haut et qu'ils appellent Kouëdrack. On voit bien aussi dans les mains de quelques uns des chanteurs de cafés, un mauvais violon à trois ou quatre cordes, mais ce n'est pas un instrument du pays, c'est un *débris* provenant des chrétiens.

La danse n'est pas un plaisir de bon ton chez les Maures, mais ils ont des danseurs de profession qui figurent toujours dans les réjouissances de famille ou dans les fêtes publiques; leur danse est celle du Châle : les danseurs, au nombre de deux ou quatre, ont aux jambes des bas de cuir sans pieds ou plutôt des guêtres collantes comme celles des Provençaux, et garnies de petits grelots qu'ils agitent à volonté. Deux ou trois musiciens composent leur orchestre : l'un a un Kouëdrack, un autre un tamtam, poi en grès dont l'ouverture est fermée par une peau de mouton comme les tambours, et dont le fond est percé d'un grand nombre de petits trous; et un troisième des castagnettes en fer.

Leur danse au commencement est insignifiante par la lenteur des mouvemens et le peu

de grâce des danseurs , mais elle finit par devenir vive , entraînante et lascive.

La danse des Bédouins est à peu près la même que celle des Maures.

Comme les villes renferment une grande quantité de nègres esclaves ou libres , ceux-ci prennent aussi part aux fêtes publiques et aux réjouissances de famille , car ils ne sont pas aussi malheureux que l'on se plaît à le dire.

La plupart des nègres qui habitent le littoral de l'Algérie y ont été amenés de différentes manières.

Les uns sont venus de la Nigritie ou des environs du cap de Bonne-Espérance avec les caravanes qui , avant la conquête , traversaient le grand désert de Sahara.

Les autres ont été amenés de Tombouctou ou du Sénégal aussi par caravane ou par des bâtimens de pirates.

Les Nègres originaires de Tombouctou , et qui sont en petit nombre dans l'Algérie , sont remarquables par leur taille élevée et la force de leur corps.

Tous ces Nègres de différens pays conservent leurs mœurs et leurs usages. Leur danse est tout-à-fait originale et amusante ; rarement on y voit des femmes.

D'abord, un orchestre se forme ; il se compose d'une grosse caisse et d'un long tambour reliés à chaque extrémité par un cerceau, comme nos futailles ; d'une espèce de clarinette formée d'un roseau, dont le son ressemble parfaitement à celui de la musette ou de la cornemuse des Auvergnats, et d'un tambourin.

Ensuite chaque danseur a aux mains des castagnettes en fer, assez semblables à deux cuillères à bouche qui seraient rapprochées parallèlement de manière à former un œuf par leur bassin. Le groupe s'agite alors en battant constamment des castagnettes durant la danse qui consiste à lever un pied, puis l'autre, à porter le corps à droite, à gauche, à s'accroupir, se reculer, chanter et crier.

Les Nègres ont une autre danse encore plus curieuse : la musique est placée au centre, tous les danseurs sont armés d'un petit bâton long de deux pieds ; ils commencent à circuler en rond, sans se tenir, en sautant sur un pied et sur l'autre ; puis s'échauffant, ils tournent sur eux-mêmes tantôt à droite, tantôt à gauche, et frappant en cadence leurs bâtons l'un contre l'autre, ils font maints tours de passe-passe pour changer l'ordre de leur place dans le rond.

Les Juifs ne sont point danseurs, mais ils aiment la musique et le chant dans leur intérieur; leurs instrumens favoris sont une mauvaise guitare et un violon, et quelquefois aussi un tambourin.

Comme dans la plupart des familles qui sont extrêmement nombreuses, il y a toujours un membre qui a voyagé; c'est celui-là qui fait les frais de la réjouissance, c'est le musicien et le chanteur.

Les Juifs imitent en tout les Musulmans, mais jamais ostensiblement; et quand ils donnent des fêtes, ce qui a toujours lieu dans leur intérieur, ils ne manquent pas de se procurer un danseur et une danseuse maures qui charment les yeux par leurs mouvemens, et les oreilles par leur improvisation.

Les Israélites sont presque tous artisans ou négocians; parmi ces derniers, il s'en trouve de fort riches, mais tous ont le goût des belles choses. Dans les repas qu'ils donnent, ils étalent avec complaisance leur argenterie qui consiste en de vastes plateaux et en coupes; leurs cristaux et leurs tapis.

Ils ornent avec plaisir leur personne de diamans et de brocard.

Leurs femmes, comme les mauresques, ont

aux bras et aux jambes deux gros anneaux d'or et d'argent, de larges pendans aux oreilles, et les doigts des pieds et des mains chargés de bagues.

Les négresses aussi aiment beaucoup les bijoux, et à défaut d'or, d'argent et de pierres, elles se parent de verroteries et d'anneaux de cuivre; mais comme si ce n'était pas assez d'avoir au bas de l'oreille une lourde et large boucle qui forme quelquefois un triangle, elles s'en mettent encore une à la partie supérieure de l'oreille.

Les bains qui, comme nous l'avons dit, sont au nombre des plaisirs des indigènes, ne sont pas la chose la moins curieuse à connaître de leurs mœurs.

Les établissemens de bains sont distribués à peu près de la même manière dans chaque ville : voici la description d'un de ces établissemens et la manière dont se prennent les bains.

En entrant, est une grande pièce formant un carré long et dont les murs sont blanchis à la chaux; d'un côté on voit un immense fourneau surmonté de chaudières remplies d'eau, de l'autre côté sont une demi-douzaine de coussins longs en forme de ma-

telas, rangés par terre l'un à côté de l'autre et cachés par des rideaux.

Vis-à-vis la porte d'entrée de cette pièce, est une porte double conduisant dans la salle d'étuve. Cette salle est octogone et tire son jour du haut qui est terminé en dôme ; au milieu, il y a un bassin en marbre plein d'eau chaude ; autour de la salle sont quatre renfoncemens en forme de porche, et autant de petits cabinets ayant une fontaine avec un petit réservoir aussi en marbre, dans lequel un robinet verse de l'eau presque bouillante. Le carreau de la salle et des cabinets est également en marbre.

Au centre de la salle se promènent, enveloppés dans un linge comme un linceul, les baigneurs qui attendent leur tour pour être *macés*.

Sous les porches sont étendus nus sur le carreau ceux que l'on mace.

Les cabinets sont réservés aux personnes de distinction.

Les macéurs sont des hommes grands et vigoureux, aux formes herculéennes, à la peau basanée, à la tête rasée, et qui n'ont pour tout vêtement qu'une petite jaquette qui cache à peine leur nudité.

Lorsqu'un baigneur se présente dans l'établissement, un jeune maure le conduit auprès des coussins qui sont dans la première pièce ; là il l'aide à se déshabiller, il l'affuble d'un vaste morceau de calicot, lui met aux pieds des semelles de bois garnies d'une bride, puis le fait entrer dans la salle d'étuve, où le baigneur doit se promener, suivant l'usage, pendant quelques instans pour établir la transpiration.

Ensuite, s'il est susceptible de payer généreusement, on le fait entrer dans un des petits cabinets, on le dépouille de son espèce de linceul, et on l'étend le nez en l'air sur un carré de toile placé sur le plancher. Aussitôt deux maceurs se saisissent de lui, l'un lui prend un bras, l'autre une jambe, et, la main garnie d'un petit sac en tissu de crin, ils le frottent, frottent, frottent.—Des membres ils passent au corps. Après avoir fait la poitrine, ils retournent le patient sur le nez et lui brossent les reins d'importance.

Les frottemens terminés, l'un des maceurs, le plus fort, le fait asseoir; lui prend un bras, puis l'autre, le met à la crapaudine; lui tenant ainsi les mains et lui plaçant le pied sur le cou, lui fait glisser son talon sur la co-

bonne vertébrale , en lui faisant craquer les reins et la jointure des épaules. Cela fait , le maceur s'assoit derrière le baigneur , prend celui-ci dans ses jambes , et , s'appuyant les pieds contre la muraille pour avoir plus de force , l'étreint par les épaules , et le tord à droite et à gauche comme une branche d'osier ; il le relève , lui prend encore les membres l'un après l'autre , et , s'appuyant du pied sur le corps du patient , les tire , jusqu'à ce que les articulations aient craqué.

Lorsque le baigneur est bien brossé , bien frotté , bien tiré , bien tordu et allongé , on le place à genoux auprès de la petite fontaine de son cabinet. On lâche le robinet ; puis , avec une écuelle , on l'inonde d'eau presque brûlante . jusqu'à le suffoquer. Ensuite , avec de petits outils faits exprès , on lui nettoie les doigts des mains et des pieds , les oreilles , etc. , et on le lave de nouveau.

Le maceur prend du savon à la rose qu'il met dans le bassin de la fontaine ; fait beaucoup de mousse , relève le baigneur , lui savonne la tête et le corps , et le rince bien pour la dernière fois.

Enfin , après cette cérémonie qui dure bien deux heures , on l'enveloppe dans une grande

toile de calicot , on lui ceint la tête avec une toile roulée , comme pour un turban ; on lui en jette une troisième sur les épaules , ce qui le fait vraiment ressembler à une momie d'Égypte ; et dans cet état , on le conduit dans la pièce d'entrée , où on le couche sur un matelas , en le couvrant bien , et en lui recommandant de rester là une ou deux heures : aussitôt , une tasse de café très noir lui est servie avec une pipe chargée et allumée , et on le laisse tranquille.

Après une opération semblable , on est échiné , essoufflé , on n'en peut plus de fatigue ; mais , lorsqu'ayant pris une heure et demie de repos , on s'est débarrassé de ses *bandelettes* , on se lève frais et dispos et dans une situation d'esprit fort agréable ; on se trouve réellement infiniment mieux qu'avant ; on est joyeux , on est content de soi.

Dans les villes où il n'y a pas de bains particuliers pour les femmes , les hommes vont au bain dans la matinée , et les femmes dans la soirée. Celles-ci se macent réciproquement ou se font macer par leurs esclaves ; et dès qu'il y a une femme dans l'établissement , il est défendu à tout homme , sous peine de mort , de s'y introduire.

Quand on a payé 30 ou 40 sous pour un bain à la mauresque , on a été généreux.

A Alger , il y a plusieurs établissemens de bains maures , et deux seulement de bains français , fondés par nos compatriotes depuis quelques années.

Aux bains maures , comme on vient de le voir , on ne prend que des bains de vapeur ; cependant , les directeurs de ces établissemens qui se civilisent un peu , voulant se rendre *agréables* aux Européens , ont eu l'heureuse idée , pour imiter les bains à la française , de placer dans la salle d'étuve des tonneaux défoncés d'un côté , et remplis d'eau ; de sorte que l'amateur de ces bains , l'Européen , par exemple , qui n'ose pas encore livrer sa personne aux maceurs , tranquillement assis à la mauresque ou à genoux dans son tonneau , a le plaisir de voir macer tout autour de lui.

A Oran et à Bone il n'y a qu'un établissement de bains , ce sont des bains maures ; mais comme là , la civilisation marche bien plus lentement qu'à Alger , l'usage des *tonneaux-baignoires* n'est pas encore connu.

Nous recommandons d'essayer les bains maures , c'est une excellente chose.

Les Juifs, autrefois comme à présent encore, quoique soumis à une puissance étrangère à leurs mœurs, ont cependant conservé leurs lois et coutumes; ils ont dans chaque ville un conseil composé des anciens, lequel est présidé par un des notables qui a titre de roi des Juifs. C'est sous la direction de celui-ci que s'administrent les affaires qui intéressent la *nation israélite*, comme se désignent les Juifs dans chaque ville un peu considérable.

Ils ont aussi leurs juges qui sont les rabbins, de même que les musulmans ont les leurs qui sont les kadis et les muphtis, comme nous expliquerons cela plus loin.

IV.

INDUSTRIE,

Commerce et agriculture des indigènes.

L'industrie, dans l'ancienne régence, se borne à très peu de chose. Dans les principales villes seulement, on travaille le cuir, on fabrique des armes, des burnous, vêtemens indispensables des hommes, à la ville comme à la campagne; des sarmahs, coiffures con-

Les Juifs, autrefois comme à présent encore, quoique soumis à une puissance étrangère à leurs mœurs, ont cependant conservé leurs lois et coutumes; ils ont dans chaque ville un conseil composé des anciens, lequel est présidé par un des notables qui a titre de roi des Juifs. C'est sous la direction de celui-ci que s'administrent les affaires qui intéressent la *nation israélite*, comme se désignent les Juifs dans chaque ville un peu considérable.

Ils ont aussi leurs juges qui sont les rabbins, de même que les musulmans ont les leurs qui sont les kadis et les muphtis, comme nous expliquerons cela plus loin.

IV.

INDUSTRIE,

Commerce et agriculture des indigènes.

L'industrie, dans l'ancienne régence, se borne à très peu de chose. Dans les principales villes seulement, on travaille le cuir, on fabrique des armes, des burnous, vêtemens indispensables des hommes, à la ville comme à la campagne; des sarmahs, coiffures con-

ques, en métal découpé à jour, dont nous avons déjà parlé; des pantoufles, et des bourses en cuir et velours, brodées en or, et qui ont la forme de portefeuilles; différens objets de toilette et de fantaisie, et des poteries.

Du reste, il n'y a aucune manufacture ni usine.

Alger n'a jamais été une ville très commerçante, mais elle fut toujours la ville de consommation, le trésor de la régence. Là s'entassaient les richesses prises sur les navires qui parcouraient la Méditerranée, et les contributions levées sur les Juifs et les Arabes; là on apportait les produits de l'intérieur du pays et les produits étrangers amenés à Bone et à Oran par quelques bâtimens européens. Enfin, là vivaient les riches de la régence.

Oran et Bone, au contraire, étaient des villes éminemment commerçantes, et qui avaient des relations fréquentes, l'une avec Maroc, Gibraltar et Carthagène, l'autre avec Tunis, Smyrne, Marseille et quelques villes d'Italie.

A Oran, chaque année, aux mois de mai et de septembre, une caravane de deux à trois mille chameaux, qui commençait à se former

au delà de Tombouctou, traversait le désert de Sahara et se complétant dans le royaume de Tafilet, apportait des dents d'éléphant, des plumes d'autruche, de la cire, du miel; du poil de chameau qui sert à tisser les plus beaux burnous; des pelleteries, des dattes; des lions et d'autres animaux féroces apprivoisés, etc., etc.

Parvenue à quelque distance de la ville, la caravane envoyait au bey une députation de plusieurs des commerçans les plus notables, qui faisaient à celui-ci les présens d'usage et lui demandaient la permission d'enrichir Oran des productions de leur pays, puis de remporter en échange des blés de la régence et des objets de fabrique européenne.

Cette permission accordée, la caravane venait camper à une demi-lieue d'Oran et étalait dans la plaine ses marchandises; là alors s'établissait une espèce de foire qui durait une quinzaine de jours.

Les négocians d'Oran, Maures et Juifs, apportaient de leur côté de gros velours et des brocards fabriqués à Lyon, des foulards, une étoffe claire imitant la mousseline, confectionnée à Gibraltar, etc.

Une ou plusieurs tribus de la province

d'Oran *désignées* par le bey apportaient la quantité de blé demandée ; les transactions se faisaient, et quand elles étaient terminées la caravane reprenait paisiblement la route qu'elle avait suivie pour venir.

Ensuite les négocians d'Oran vendaient les mêmes marchandises qu'ils avaient reçues partie à Alger, partie aux Européens dont les navires fréquentaient habituellement leur port.

La dernière caravane que l'on vit à Oran, vint au mois de mai 1830; elle ne comptait pas moins de deux mille chameaux, outre un grand nombre de chevaux.

Si le territoire d'Alger était entièrement colonisé, il est indubitable que ces caravanes reparaitraient promptement à Oran, parce qu'elles ne peuvent se procurer que dans ce pays du blé, dont les contrées d'où elles viennent manquent totalement.

Il est à remarquer que la province d'Oran produit le plus beau blé que l'on connaisse ; le grain est très gros, la farine est un peu moins blanche que celle du blé de Provence, mais elle donne un pain d'aussi bonne qualité.

La pêche du corail, sur les côtes de Barba-

rie , pouvait être autrefois pour le gouvernement algérien une branche de commerce très lucrative , mais il n'en tirait pas le parti que la France peut en espérer.

La frugalité des Arabes , la fécondité du sol qui les nourrit et plus encore leur apathie , font que les terres cultivables de la régence ne produisent point la millième partie de ce qu'elles sont susceptibles de rendre.

En plaine les Arabes ne fument point leurs terres, ils cultivent très mal ; leurs instrumens aratoires consistent en une charrue formée d'une branche d'arbre ayant un coude effilé , avec laquelle ils écorchent à peine la terre , une herse ayant quelques dents, et une houe. Ils ne se servent pas toujours de la herse , parce que souvent ils sèment avant de labourer.

Leurs arbres ne sont jamais greffés ni taillés , ils se contentent d'en recueillir les fruits tels que la nature les leur donne ; jamais non plus ils ne font de plantations.

Ils ne cultivent guères que le blé , l'orge et le maïs ; et comme ils n'ont ni granges ni greniers , ils conservent le blé dans des *silos* , excavations profondes dans la terre , revêtues de paille et hermétiquement fermées.

Toutefois , dans certaines parties de la plaine de Metidjah , principalement dans les environs de Belidah , Medeya , Kolea , il existe de très grandes propriétés particulières appartenant à des Maures qui les exploitent eux-mêmes, ou à de riches habitans de la ville qui les afferment. Celles-ci sont mieux cultivées , on les nomme fermes ; elles ont quelques bâtimens et des jardins, sinon bien plantés, du moins garnis de beaucoup d'arbres.

Mais si les Arabes négligent leurs terres, en revanche ils élèvent une quantité considérable de bestiaux et de volailles. On remarque parmi leurs volailles une espèce de pintades qu'ils appellent poules de Carthage, et qui ont à peu près le goût du faisan. Dans leurs troupeaux une chose peu importante en elle-même, mais qui pourtant frappe l'observateur, c'est que les moutons pour la majeure partie ont quatre cornes d'une grandeur démesurée.

Les bœufs de l'Afrique , ou plutôt les taureaux, car on ne fait point de bœufs, sont de petite espèce ; néanmoins ils sont employés aux travaux d'agriculture.

Les Bédouins élèvent beaucoup de chevaux et de mulets; ceux-ci sont de haute taille et ne servent que comme bêtes de somme.

Les chevaux peuvent être divisés en deux races : la première comprend ceux des montagnes , qui sont petits , mais de formes gracieuses ; et la seconde , ceux de la plaine , qui sont grands et minces et dont les formes ne sont pas élégantes.

Du reste , tous ces chevaux sont excellens et remarquables par leurs qualités , leur vigueur et leur force musculaire. Ils descendent les montagnes avec la rapidité de la flèche sans jamais s'abattre , et telle est la force de leur jarret qu'au milieu de la course la plus rapide, ils s'arrêtent court selon la volonté du cavalier.

V.

COMPARAISON

De la régence d'Alger avec la Provence , sous le rapport du climat et de la fertilité.

La Provence est sans contredit un des plus beaux pays du monde ; sa température est douce, sa végétation est précoce.

Mais la partie septentrionale de l'Afrique est infiniment préférable.

En Provence , c'est à peine si l'on rencon-

tre une source ou un mince filet d'eau ; il n'y pleut jamais. L'hiver y est quelquefois assez rigoureux pour geler les orangers et les oliviers , le mistral s'y fait sentir les trois quarts de l'année de la manière la plus désagréable , les céréales sortent à regret de la terre à cause de la sécheresse ; elles donnent un bon grain , il est vrai , mais en très petite quantité. L'oranger et le grenadier n'y fournissent qu'un fruit médiocre.

En Afrique, au contraire, avec un climat admirable, une chaleur toujours supportable l'été, on ne s'aperçoit de l'hiver que par des pluies douces et fécondantes qui viennent abreuver la terre pendant plusieurs mois ; à chaque pas dans les montagnes et dans la plaine on rencontre des fontaines et des sources d'eau abondantes, qui alimentent des ruisseaux. La terre à peine cultivée produit les plus belles céréales, les arbres sans être taillés ni greffés donnent des fruits magnifiques.

VI.

Plaine de la Metidjah et versans de l'Atlas.

La plaine de la Metidjah peut former une étendue superficielle de 330 lieues carrées.

Une lieue carrée donne environ 3,788 hectares : ainsi la plaine entière contiendrait 1,250,040 hectares, ou 2,500,080 arpens, mesure forestière.

Une partie assez considérable de cette plaine est en marais que l'on pourrait dessécher facilement au moyen de canaux d'irrigation.

Tout le surplus est cultivable et la colonisation en est d'autant plus commode qu'il n'y a aucun défrichement à faire.

Sur presque tous les points de cette plaine les pâturages sont abondans ; les orangers, les citronniers, les jujubiers, les figuiers, les oliviers y poussent naturellement et acquièrent un développement prodigieux.

La vigne sauvage donne des grappes de raisin d'une grosseur telle qu'on n'en voit pas dans les vignobles de France et même d'Espagne.

Dans beaucoup d'endroits les oranges et les grenades, qui sont excellentes, égalent en grosseur la tête d'un enfant.

Pline le naturaliste rapporte qu'il fut présenté aux empereurs Auguste et Néron, des pieds de froment provenant des environs d'Alger et qui avaient 360 et 400 tiges sorties du même grain.

Quoique fort mal cultivée aujourd'hui, il paraît que la plaine de Metidjah a peu perdu de sa fertilité, car on voit encore souvent des pieds de froment portant plus de 100 tiges.

Des versans de l'Atlas, tombent des torrens qui, arrivés dans la plaine, forment de petites rivières qui la sillonnent en tout sens, se dirigeant les unes vers la Méditerranée et les autres vers le désert.

Les principales rivières qui parcourent la plaine de Metidjah sont le Schellif et le Ouady-D'jedid.

Il y a aussi dans la même plaine un grand nombre de lacs, les uns d'eau douce et les autres d'eau salée; puis des eaux thermales et minérales.

Les montagnes formées des versans et des ramifications de l'Atlas qui longent la Metidjah de l'ouest à l'est, sont très riches en végétation; elles sont couvertes en différens endroits d'épaisses forêts abondantes en arbres de différentes essences. On y remarque particulièrement le chêne liège, le chêne à cochenille, le chêne blanc, le chêne bellotte, qui produit un gland bon à manger; le pin à résine, dit pin d'Alep; le lentisque, dont on tire de l'huile et qui répand dans le foyer une

odeur de parfum ; le palmier dattier, le palmier chamerops, le térébinthe, le thuya, l'arbousier, qui donne un fruit excellent à manger ; le cyprès, le myrte, le sumac, la vigne sauvage, le sapin, le châtaignier, etc.

Ces mêmes montagnes sont aussi très riches en mines de plomb, de fer et de sel, qui non seulement ne sont point exploitées par les indigènes, mais encore sont pour la majeure partie ignorées d'eux.

Si la plaine et les montagnes sont fertiles en plantes de toutes espèces, elles sont aussi abondantes en animaux sauvages, tels que : le lion, le léopard, la hyène, la panthère, le sanglier, le dabbah, espèce de loup très féroce ; le faadh, qui ressemble au léopard ; le chacal, animal qui évente les morts à une distance très éloignée et parvient à les déterrer, quelle que soit la profondeur de leur sépulture ; le tamanoir, espèce de gros rat qui a le museau en forme de trompe ; le gerboa ou rat de l'Atlas, qui se tient souvent sur les pattes de derrière ; l'éléphant, mais qui ne se trouve là qu'accidentellement quand il s'est éloigné du grand désert par suite de la chasse qu'on lui a faite ; l'autruche, la gazelle, etc., etc. Les perdrix rouges et les lapins sont éga-

lement très communs dans les montagnes.

Parmi les insectes nuisibles on peut citer la sauterelle, dans les champs, et les puces, les punaises et les moustiques dans les habitations.

VII.

Administration actuelle d'Alger.

L'administration d'Alger, depuis 1830 jusqu'à ce jour, quoique souvent modifiée, a été tout à la fois militaire et civile.

Nous ne nous étendrons pas sur les avantages et les inconvéniens d'une semblable administration, et nous nous bornerons à dire en quoi elle consiste actuellement.

Le commandement général et la haute administration sont aujourd'hui confiés à un gouverneur général qui exerce ses pouvoirs sous les ordres et la direction du ministre de la guerre.

Les différens services civils et militaires sont dirigés respectivement par :

Un officier général commandant les troupes.

Un intendant civil.

Un officier général commandant la marine.

Un procureur général.

Un intendant militaire.

Et un directeur des finances.

Tous exerçant leurs pouvoirs sous les ordres du gouverneur général et formant avec celui-ci le conseil d'administration.

La justice est administrée au nom du roi par des tribunaux français et par des tribunaux indigènes.

A Alger il y a un tribunal de première instance, un tribunal de commerce et un tribunal supérieur qui prend le titre de cour de justice.

Les villes de Bone et d'Oran ont chacune un tribunal de première instance et un tribunal de commerce.

Dans chacune des mêmes villes, Alger, Oran et Bone, il y a aussi un tribunal musulman composé d'un muphti et d'un kadi, et un tribunal israélite composé de trois rabbins.

Les tribunaux français connaissent de toutes affaires, et de tous crimes et délits entre européens et entre ceux-ci et des indigènes.

Les tribunaux musulmans connaissent de toutes affaires et de tous délits, entre musulmans et entre ceux-ci et des Israélites.

Enfin , les tribunaux israélites connaissent aussi de toutes affaires et de tous délits entre Juifs seulement.

Nous rapporterons au surplus à la fin de cet ouvrage l'ordonnance royale organisatrice du gouvernement et de la justice dans l'Algérie.

Les villes dont nous venons de parler ont également chacune un commissaire du roi près la municipalité, faisant fonctions de maire ; et des commissaires de police.

Dans l'Algérie sont établies, d'après le même système qu'en France, sauf quelques modifications,

Une direction des domaines et de l'enregistrement ;

Une direction des douanes ;

Et une direction des postes.

Il y a aussi un directeur et un sous-directeur de la colonisation.

Des notaires, des commissaires-priseurs et des huissiers sont aussi institués dans l'Algérie.

Il y a à Alger quatre notaires, trois commissaires-priseurs et plusieurs huissiers.

A Oran, deux notaires et un huissier.

A Bone aussi deux notaires et un huissier.

Jusqu'à ce jour ce sont les greffiers des tri-

bunaux qui ont rempli les fonctions de conservateur des hypothèques.

Les contrats entre européens et indigènes sont passés indifféremment devant les notaires ou devant les kadis, qui font aussi l'office de notaire; quelquefois les actes sont reçus en même temps et par un kadi qui les rédige en arabe et par un notaire qui les rédige en français.

En Afrique presque toutes les propriétés sont grevées de rentes au profit de la Mecque ou de Médine, comme autrefois en France les héritages l'étaient au profit des couvens et des hospices.

Les mutations d'immeubles se font ordinairement par l'intermédiaire de courtiers, et à titre de bail à rente. Une somme fixe est payée comptant pour pot-de-vin, et la rente est servie partie aux vendeurs, partie aux receveurs de la Mecque et de Médine.

Les fonds qui reviennent à la Mecque et à Médine sont employés en œuvres de bienfaisance. Un comité, dont les membres sont musulmans, en fait la distribution aux pauvres et aux nombreux pèlerins qui vont visiter le tombeau du prophète.

Troisième et dernière Partie.



RETOUR EN FRANCE.

Pour quitter l'Algérie et rentrer en France les formalités sont les mêmes que celles que nous avons indiquées pour l'embarquement à Toulon et à Marseille.

On part par un bâtiment de l'Etat ou par un bâtiment du commerce.

Si l'on espère obtenir le passage sur un bâtiment de la marine militaire, il faut demander à l'état-major général ou au commandant de la station navale, une permission d'embarquement, et se présenter au bureau du conseil de santé pour avoir un certificat constatant qu'à l'époque où l'on quitte le port, il n'existe pour la ville et ses environs aucun soupçon de peste ni de maladie contagieuse.

Ce certificat se nomme patente de santé et

doit être représenté avec la permission d'embarquement au commissaire du navire sur lequel on a obtenu le passage.

Si l'on doit faire la traversée sur un bâtiment du commerce, c'est chez un des courtiers de nolissement, que l'on rencontre à chaque pas dans la rue de la Marine ou dans la rue des Consuls, à Alger, qu'il faut s'adresser.

Lorsqu'on prend cette voie on n'a aucune formalité à remplir pour satisfaire aux réglemens sanitaires. Ce sont les courtiers qui se chargent de tout sur la remise du passeport du passager.

Inutile de rappeler que pour quitter l'Algérie, comme pour voyager en France, le passeport est une chose indispensable dont on doit se munir avant tout. C'est le commissaire de police qui délivre les passeports ou les visas.

Ce n'est point sans une émotion pénible et même sans quelque regret que l'on quitte Alger.

Ses blanches maisons, ses coupoles, ses minarets, ses forts, ses belles et riantes val-

lées de Mustapha-Pacha et des Consuls, ne disparaissent jamais aux yeux sans que l'on forme le projet de les revoir.

Au fait, Alger a un climat si beau, si doux ! on respire dans ses rues une odeur de parfums si agréables !.....

Nous avons parlé de l'effet de la mer sur les passagers ; nous avons décrit les îles Baléares, les abords de Marseille et ceux de Toulon :

Maintenant nous allons d'une seule traite transporter le voyageur sur les côtes de France.

Arrivé en vue du port, c'est-à-dire à deux lieues de la ville où l'on doit débarquer, le commandant du navire fait jeter l'ancre et envoie un officier au bureau de la santé pour y prendre un garde qui doit accompagner les passagers jusqu'au lazaret.

Ici il faut purger sa quarantaine et s'armer de patience pour subir la captivité dans laquelle vous retiennent les sévères réglemens de l'intendance sanitaire.

Quarantaine.

La quarantaine est imposée aux navires, aux passagers et aux marchandises venant des

pays étrangers, afin de s'assurer qu'ils n'ont apporté le germe d'aucune maladie épidémique. — Ce qui pourrait se reconnaître pendant la durée du séjour au lazaret.

La quarantaine est plus ou moins longue, selon la distance et l'état sanitaire des lieux d'où viennent les navires.

Ainsi, pour les bâtimens venant des Grandes Indes, la quarantaine ordinairement est :

Quant aux colis ou marchandises, de 55 jours;

Et quant aux personnes, de 40 jours;

Pour les bâtimens venant des Échelles du Levant elle est, aussi habituellement :

Quant aux marchandises, de 45 jours;

Et quant aux personnes, de 30 jours.

Enfin, pour les provenances de l'Algérie, la quarantaine est en ce moment,

De 10 jours pour les personnes,

Et de 15 jours pour les marchandises.

Les animaux de toute espèce ne sont assujétis qu'à la même quarantaine que les personnes:

Et dans tous les cas, le jour de l'entrée dans le port, si l'on a pris de suite un garde de santé, et le jour de la sortie du lazaret sont compris dans le délai de la quarantaine.

Un lazaret.

Un lazaret est un vaste établissement isolé, entouré de murs et au centre duquel existent des bâtimens pour loger les passagers et des hangars pour abriter les marchandises.

Les bâtimens d'habitation ne se composent que de chambres entièrement nues, souvent blanchies à la chaux pour la salubrité. Il s'y trouve bien quelques crochets en fer pour appendre les hardes, mais pas le moindre petit meuble.

Les passagers se procurent chez le concierge de l'établissement, en payant, le mobilier indispensable, comme nous le dirons tout à l'heure.

Le lazaret renferme aussi :

Le logement du directeur qui ordinairement est un ancien officier; c'est lui qui a la police de l'établissement.

Le logement d'un concierge qui surveille les portes, et qui loue des meubles aux passagers.

Le logement d'un restaurateur attaché à l'établissement et qui fournit des vivres aux quarantenaies.

Un hôpital où peuvent se faire traiter les personnes malades.

Une chapelle où tous les dimanches un prêtre dit la messe.

Et un parloir, longue galerie avec une double grille au milieu, où les quarantenaires peuvent voir les parens et amis qui attendent leur arrivée.

On ne paye rien pour le séjour au lazaret.

Mais aussitôt introduit dans ce lieu, un garde est donné à chaque passager ou à chaque société de passagers, sur le pied de 4 francs par jour.

Ce garde est chargé de surveiller tous les mouvemens des personnes auxquelles il est attaché, et moyennant une gratification sur laquelle il compte, il sert de domestique à celles-ci. Il fait les lits, balaye les chambres, et va chercher au restaurant le déjeuner et le dîner.

De plus, on paye, d'après un tarif approuvé par l'intendance sanitaire, le loyer de chaque objet mobilier que l'on se fait fournir chez le concierge; le tarif varie suivant le lazaret, mais voici à peu près les prix ordinaires.

Prix du loyer par quarantaine.

	fr.	cent.
Un lit de sangle.	»	75
Une table à tiroir.	»	75
Un matelas.	1	50
Une paire de draps.	1	25
Une couverture.	»	60
Une serviette.	»	15
Un traversin en plumes.	»	50
Un chandelier.	»	25
Une paire de mouchettes.	»	15
Une pelle à feu.	»	15
Une pincette.	»	15
Un pot à eau.	»	25
Une cuvette.	»	25
Un vase de nuit.	»	25
Une chaise.	»	30
Un soufflet.	»	40
Un miroir.	»	30

Lorsqu'à bord d'un bâtiment il se trouve un grand nombre de passagers, il faut, aussitôt que l'on est descendu à terre, se hâter de demander et se faire remettre les effets mobiliers dont on croit avoir besoin, car souvent il n'y en a au magasin que pour les plus ha-

biles, c'est-à-dire les premiers arrivés, et les autres courent risque de coucher sur le plancher jusqu'à ce que le fournisseur ait été chercher à la ville le matériel manquant.

Les premiers débarqués aussi sont toujours les mieux logés.

Lorsqu'on s'est entendu entre plusieurs personnes, les dépenses du lazaret peuvent être très minimes.

On demande deux chambres pour 5 à 6 personnes, un seul garde ou deux au plus, et on s'arrange avec le restaurateur pour vivre à raison de *tant* par tête pour chaque jour de la quarantaine.

Pour 3 ou 4 francs par tête on peut faire deux repas et être assez bien servi.

Dès que l'on est entré au lazaret il n'y a pas moyen d'en sortir avant d'avoir terminé sa quarantaine. Des factionnaires, l'arme chargée, entourent l'établissement et ont la consigne de tirer sur tout individu qui tenterait de s'évader ou de faire passer hors des murs quelque chose frauduleusement.

Du reste, les quarantenaires ont la liberté de se promener dans certaines parties de l'enclos, pourvu qu'ils ne touchent à aucune personne d'une autre quarantaine.

A cet effet d'ailleurs, il y a aux portes extérieures et dans les avenues du lazaret quantité de gardiens armés d'un long bâton terminé par un crochet en fer comme ceux des chiffonniers, au moyen duquel ils retiennent les personnes qui voudraient sortir ou qui par mégarde seraient sur le point de toucher d'autres personnes d'une autre quarantaine, ou des objets quelconques exposés à l'air pour se purifier.

Le crochet sert aussi aux gardiens pour ramasser les choses que le vent aurait fait voler dans les chemins et qui exposeraient à faire une quarantaine de rigueur, le *reclus* qui marcherait dessus.

Si par inadvertance ou autrement on touchait une personne soumise à une autre quarantaine que celle que l'on fait soi-même, ou des marchandises, etc., on serait obligé de subir une prolongation de quarantaine égale à ce qui resterait à faire à la personne ou à l'objet touché, sans que rien pût en dispenser.

Cependant il est des objets que l'on peut toucher sans inconvénient, bien qu'appartenant à des quarantenaires différens. Le fer et le bois, par exemple, ne sont pas contaminés.

Les passagers qui n'ont à faire qu'une quarantaine de 10 jours peuvent, sans se compromettre, se promener avec des voyageurs venant du Levant, si ceux-ci ne sont pas suspects par rapport à l'état sanitaire connu des lieux d'où ils arrivent; — mais le moindre contact que leurs personnes, leurs vêtemens ou même leurs chiens auraient avec eux, les obligerait à faire la même quarantaine que ces derniers.

Toutefois, la personne qui, volontairement, en a touché une autre et la met dans le cas de prolonger sa quarantaine, est tenue de payer à celle-ci tous les frais que cette prolongation de séjour lui nécessite.

Tout ce que nous venons de dire au sujet de la quarantaine, ne s'applique qu'aux passagers venant des contrées où la santé n'offre aucun soupçon de peste ni de maladie contagieuse.

Mais dans les temps où l'état sanitaire aux Grandes-Indes et dans le Levant est plus que suspect, les réglemens du lazaret sont bien plus rigoureux.

Les personnes qui viennent de l'Inde font

une quarantaine de 50 jours. Elles passent les 25 premiers jours enfermées dans un petit enclos où est leur logement, sans avoir de communication avec qui que ce soit, excepté leur garde ; et les 25 autres jours dans un enclos plus grand où elles peuvent alors se promener.

Les personnes venant du Levant, ou de l'Amérique, font moitié de leur quarantaine dans leur logement, dont elles ne peuvent s'éloigner ; et pendant l'autre moitié il leur est permis de se promener dans les avenues.

Néanmoins, si durant ces quarantaines rigoureuses il se déclarait un cas de peste parmi les passagers, ceux-ci ne pourraient quitter le lazaret que 50 jours après la mort ou le rétablissement du malade.

Dans chaque lazaret il y a une boîte aux lettres confiée au concierge.

Lors de la levée, ce dernier ouvre la boîte, prend les lettres avec une pincette faite exprès, les met dans un vase en cuivre percé de plusieurs trous, et place ensuite ce vase sur la tablette d'une petite armoire doublée en plomb. Sous la tablette, qui est en fer et aussi percée de trous, il y a un bassin qu'on remplit de sel marin et d'acide sulfurique, puis aussitôt

on ferme hermétiquement l'armoire où les lettres se parfument ainsi en une ou deux heures.

Cette cérémonie n'est que pour les lettres des passagers qui sont au lazaret et dont la quarantaine n'excède pas un mois.

Mais les lettres provenant des quarantaines venant des Indes ou d'un pays dont l'état sanitaire est suspect, de même que toutes celles venant par mer de l'étranger, sont l'objet de bien d'autres préparatifs.

D'abord le porteur des lettres, un officier de navire qui en est chargé, est annoncé par un garde au concierge qui est retranché derrière une grille.

Celui-ci place en dehors de sa grille un grand vase rempli de vinaigre très fort dans lequel le porteur des lettres jette ses dépêches et se recule. Au bout de quelques instans le concierge rentre son vase, en retire les lettres avec une pincette, puis immédiatement on les perce avec un instrument tranchant ou pointu, on les met dans un bassin en fer blanc percé comme une passoire; on verse de nouveau du vinaigre dessus, après quoi on les jette dans l'armoire dont nous avons déjà parlé, pour subir la fumigation.

Comme l'argent est contaminé, durant la quarantaine, lorsqu'on paye quelque chose au restaurant ou ailleurs, on jette toujours l'argent dans un vase contenant du vinaigre et placé à la porte de chaque employé du lazaret.

Le dernier jour de la quarantaine arrivé, les portes du lazaret sont ouvertes dès le matin aux passagers devenus libres; mais avant de quitter la chambre et de fermer les malles, il faut subir une opération, celle de la purification.

A la pointe du jour le garde entre dans la chambre de ses passagers en tenant d'une main une espèce de poêle dans laquelle est du sel marin, de l'acide nitrique et quelques autres ingrédients, et de l'autre une bouteille d'acide sulfurique. Après avoir bien fermé toutes les portes et les fenêtres de l'appartement, il verse un peu d'acide dans la poêle, et aussitôt une fumée épaisse qui occasionne des toux aux poitrines les plus fortes, se répand partout en s'imprégnant dans le linge et les effets d'habillement.

Cette cérémonie de fumigation, qui dure environ cinq minutes, étant terminée, l'on est bien et dûment purifié et admis à la libre

pratique ; mais il faut se garder d'offrir une poignée de main aux connaissances que l'on laisse au lazaret.

Telles sont les lois sanitaires immuables *pour tous*.

Description du lazaret de Marseille.

Le lazaret de Marseille est l'un des plus grands, des plus beaux et des mieux administrés de tous les lazarets possibles.

Il est situé sur la droite du port à une portée de canon de la ville, près de la porte d'Aix, sur un terrain qui s'incline vers la mer.

Une double enceinte de murs très élevés forme la clôture. Il a trois principales portes : deux qui donnent sur la rade ou le débarcadère, et l'autre, qu'on appelle la grille, qui donne vers le faubourg d'Aix.

Un vaste bâtiment, long d'environ 150 pieds, situé près de la rade, est destiné à recevoir les quarantenaires. Il est composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage seulement, faisant face à la mer et ayant devant les appartemens une large galerie soutenue par des colonnes. Chaque appartement consiste en une grande pièce carrée avec cheminée et

deux cabinets au fond, le tout plafonné et bien blanchi à la chaux.

Indépendamment de ce bâtiment qui est le principal, il y en a encore plusieurs autres, mais qui sont petits et construits dans des enclos situés à différens endroits dans l'intérieur du lazaret. Ça et là sont des carrés formés par des murs et réservés pour les troupes, infanterie et cavalerie.

Il y a aussi à certaines distances des magasins immenses pour mettre les marchandises et objets en quarantaine. Puis entre ces magasins des séchoirs où sont placés sur des chantiers les balles de coton aussi en quarantaine. Il paraît que le coton peut rester à la pluie sans être endommagé.

Le lazaret possède une chapelle, un hôpital et un parloir, qui, comme tous ses autres bâtimens, sont fort bien entretenus.

Il renferme un grand nombre d'employés, tels que gardiens, portefaix et ouvriers qui habitent de petites maisonnettes répandues dans les diverses parties de son enceinte.

Outre ses habitans, ce lazaret peut loger environ 3,000 personnes; et deux ou trois régimens d'infanterie peuvent bivouaquer dans ses enclos.

La porte de la grille est celle par laquelle on sort du lazaret : à droite et à gauche de cette porte est une galerie couverte , longue d'une soixantaine de pieds et qui sert de parloir pour les personnes en quarantaine que des amis ou connaissances viennent visiter.

A la conciergerie de cette porte il y a une cloche que le concierge sonne un nombre de coups convenus pour faire venir au parloir les quarantenaires qui attendent des visites. Les visiteurs ont extérieurement une galerie parallèle à la première et séparée de celle-ci par une double grille en bois , puis au milieu des deux grilles se trouve un châssis en fil de fer pour empêcher que l'on fasse passer quelque chose hors du lazaret. La distance d'une grille à l'autre est d'environ 6 pieds.

Le restaurant du lazaret de Marseille est très bon.

La quarantaine dans ce lazaret se passe fort agréablement , surtout l'été.

Dans cette saison les portefaix se réunissent fréquemment , les soirs après leur journée , et organisent un concert vocal qu'on entend réellement avec un vif plaisir.

Assis en cercle , l'un à distance de l'autre

pour ne pas se toucher , ils commencent par nommer un président.

Celui-ci propose le programme du concert, fait la police, marque la mesure et le premier doit chanter.

On ne chante que des morceaux d'opéras choisis, tels que Guillaume-Tell, Fra-Diavolo, la Dame Blanche, etc. , et de jolies romances. Et bien que des brocs remplis de vin soient placés au milieu du cercle pour rafraîchir de temps en temps les concertans , toute chanson *à boire* est proscrite.

Le refrain de chaque couplet est répété en chœur avec un ensemble vraiment étonnant, et terminé par des battemens de mains qui trois fois exécutés en mesure prêtent un certain charme au concert.

Quant aux voix, on n'en entend de semblables parmi les classes ouvrières qu'en Alsace et en Italie.

Description du lazaret de Toulon.

Le lazaret de Toulon est situé à une lieue et demie de la ville, dans une presqu'île souvent inaccessible par terre.

Il est hors de vue de Toulon , sur un terrain aride et rocailleux formant une pente rapide. Un mur assez élevé forme sa clôture.

Ce lazaret n'est ni aussi beau ni aussi grand que celui de Marseille. Il n'a qu'une principale porte qui est celle du débarcadère.

A droite avant d'entrer, est un magasin de lits et autres objets mobiliers à l'usage des passagers militaires, puis un peu plus loin, en dedans de la porte, l'hôpital, long bâtiment très simple ; à gauche le logement du restaurateur, celui du concierge ; en face , une ligne de bâtimens composés d'un rez-de-chaussée et d'un étage au dessus, contenant des chambres toutes numérotées.

Ces chambres, qui sont destinées aux passagers, sont pour la plupart étroites et sombres, elles ont presque toutes un arrière-cabinet.

Entre les logemens du restaurateur et du concierge, et ceux des passagers, se trouve un long terrain servant de promenade, et à l'extrémité, vers la gauche, un parloir fermé, puis un joli petit pavillon qui est la demeure du directeur.

C'est ordinairement près de ce pavillon que l'on monte en canot pour sortir du lazaret.

Dans l'intérieur de l'établissement sont aussi d'autres petits bâtimens pour les militaires, un grand hangar, quelques petits enclos et un cimetière.

Enfin derrière la ligne de bâtimens que nous avons décrits plus haut est une espèce de parc planté de broussailles et dont le sol s'élevant graduellement offre sur la mer une vue très étendue.

Au lazaret de Toulon la vie n'est pas plus chère qu'à celui de Marseille, mais sous tous les rapports on y est infiniment moins bien, et le jour y est fort triste.

Dans le lieu où est assis le lazaret il fait presque toujours froid; l'élévation du terrain semble attirer toutes les vapeurs de la plage qui s'amoncellent en brouillard pour tomber ensuite en pluie.

Sortie du lazaret.

La veille de la sortie du lazaret les passagers ne doivent pas oublier de charger leur garde de faire venir de la ville pour le lendemain matin, savoir : à Marseille, des commissionnaires qui attendront à la porte de la

grille , et à Toulon des canots qui attendront auprès du pavillon du directeur du lazaret.

En sortant du lazaret de Marseille on tombe entre les mains des douaniers qui visitent, avec égards, les effets; et aussitôt après on est dans la ville, où l'on entre par la porte d'Aix.

A Toulon , pour aller du lazaret à la ville il faut une heure et demie; on traverse la rade et le port , et l'on débarque sur le quai près de la patache où se tient un officier d'état-major de la marine pour la police du port.

Là se trouvent les douaniers ; ils visitent , aussi avec beaucoup d'égards et même de politesse , les malles et les effets.

Mais , ici comme à Marseille , malheur au passager qui voudrait les tromper , car une amende de 500 francs et la confiscation des objets qu'il aurait tenté d'introduire en fraude le puniraient de sa témérité.

On peut entrer en France des cigarres , en les portant à découvert , en les déclarant à la douane et en payant un droit de 90 francs du mille. — C'est-à-dire des 1000 cigarres.

On ne peut sans payer de droits passer du

- tabac pour sa consommation qu'une très petite quantité. — Une demi-livre environ.

Il est permis, jusqu'à présent du moins, d'entrer une ou deux armes étrangères, comme un yathaghan, un fusil.

Mais on ne peut, même en offrant de payer les droits, introduire des essences pour la toilette, des burnous, des cachemires, etc.

ORDONNANCES ROYALES ORGANISATRICES

DU

GOUVERNEMENT ET DE LA JUSTICE

DANS L'ALGÉRIE.

Art. 1^{er}. Le commandement général et la haute administration des possessions françaises dans le nord de l'Afrique (ancienne régence d'Alger) sont confiés à un gouverneur général.

Il exerce ses pouvoirs sous les ordres et la direction de notre ministre secrétaire d'état de la guerre.

2. Un officier-général commandant les troupes,

Un intendant civil ,

Un officier-général commandant la marine ,

Un procureur général ,

Un intendant militaire ,

Un directeur des finances ,

Sont chargés des différens services civils et militaires , sous les ordres du gouverneur général , et dans la limite de leurs attributions respectives.

3. Le gouverneur général a près de lui un conseil composé des fonctionnaires désignés dans l'article précédent.

Suivant la nature des questions soumises au conseil , le gouverneur général y appelle les chefs des services spéciaux , civils ou militaires , que l'objet des discussions peut concerner. Ils ont voix consultative.

4. Jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné , les possessions françaises dans le nord de l'Afrique seront régies par nos ordonnances.

5. Le gouverneur général prépare , en conseil , les projets d'ordonnances que réclame la situation du pays , et les transmet à notre ministre secrétaire d'état de la guerre.

Dans les cas extraordinaires et urgens , il

peut provisoirement , et par voie d'arrêté , rendre exécutoires les dispositions contenues dans ces projets.

6. Des ordonnances spéciales détermineront les attributions du gouverneur général et du conseil , ainsi que l'organisation de l'administration civile , celle de la justice et celle des finances.

L'administration de l'armée et celle de la marine demeurent soumises aux lois et ordonnances qui les régissent.

LOUIS-PHILIPPE.

Art. 1^{er}. Dans les possessions françaises du nord de l'Afrique , la justice est administrée au nom du roi , par des tribunaux français et par des tribunaux indigènes , suivant les distinctions établies par la présente ordonnance.

2. Les juges français et indigènes sont nommés et institués par le roi.

Ils ne peuvent entrer en fonctions qu'après avoir prêté serment.

Leurs audiences sont publiques au civil comme au criminel , excepté dans les affaires où la publicité sera jugée dangereuse pour l'ordre ou les mœurs.

Leurs jugemens sont toujours motivés.

SECTION PREMIÈRE. — *Des Tribunaux français.*

3. Dans chacune des villes d'Alger, de Bone et d'Oran, il y a un tribunal de première instance, un tribunal de commerce à Alger, et un tribunal supérieur siégeant dans la même ville.

4. La juridiction des tribunaux d'Alger, Bone et Oran, s'étend sur tous les territoires occupés dans chacune de ces provinces jusqu'aux limites qui seront déterminées par un arrêté spécial du gouverneur.

Le ressort du tribunal supérieur embrasse la totalité des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.

5. Le tribunal de première instance d'Alger se compose :

De deux juges,

D'un substitut du procureur général du roi,

D'un greffier et d'un commis greffier.

6. L'un des deux juges du tribunal de première instance d'Alger connaît de toutes les matières civiles. Il juge en dernier ressort les demandes qui n'excèdent pas 1,000 fr. de revenu, et à charge d'appel toutes les autres actions.

Le second juge connaît en dernier ressort de toutes les contraventions et délits correctionnels.

Il est aussi chargé de l'instruction des affaires criminelles.

7. Ces deux juges remplissent, chacun selon la nature de ses attributions, les diverses fonctions que les lois confèrent, en France, aux juges de paix.

Mais l'appel des jugemens qu'ils rendent n'est reçu que dans les limites établies par l'article précédent.

8. Les deux juges du tribunal de première instance d'Alger se suppléent réciproquement dans toutes leurs fonctions.

9. Les tribunaux de première instance de Bone et d'Oran sont composés chacun d'un juge, d'un suppléant, d'un substitut du procureur général du roi, et d'un greffier.

Dans chacun de ces sièges, le juge réunit les attributions énumérées dans les art. 6 et 7 de la présente ordonnance.

Il connaît en outre des affaires de commerce, et, sauf l'exception admise par l'article 39 ci-après, il juge en dernier ressort les prévenus de contraventions, de délits ou de crimes contre lesquels la loi ne porte pas

une peine supérieure à celle de la réclusion.

Il connaît, à la charge d'appel, des autres crimes.

10. Le tribunal de commerce d'Alger se compose de sept notables négocians nommés chaque année par le gouverneur, qui désigne en même temps le président.

Ils sont indéfiniment rééligibles.

Ils ne peuvent rendre de jugemens qu'au nombre de trois.

Un greffier est attaché à ce tribunal, dont le président et les juges ne reçoivent ni traitement ni indemnité.

11. Le tribunal supérieur d'Alger est composé :

D'un président et de trois juges,

D'un procureur général du roi,

D'un substitut,

D'un greffier et d'un commis greffier assermentés.

Il connaît de l'appel des jugemens rendus en premier ressort par les tribunaux de première instance et de commerce.

Il ne pourra juger qu'au nombre de trois juges au moins.

12. Le tribunal supérieur, constitué en tribunal criminel, juge les appels en matière

correctionnelle, toutes les affaires qui seraient portées, en France, devant les cours d'assises, ainsi que les appels des jugemens d'Oran et de Bone mentionnés en l'art. 9 ci-dessus.

Dans ces cas, les magistrats doivent nécessairement siéger au nombre de quatre.

Trois voix sont requises pour qu'il y ait condamnation.

13. Le procureur général exerce auprès de tous les tribunaux les attributions du ministère public en France.

Ses substituts exercent sous sa direction immédiate les mêmes attributions près du tribunal auquel ils sont attachés.

14. Chaque année, le gouverneur, après avoir pris l'avis du président du tribunal supérieur et du procureur général, désigne, par un arrêté spécial, ceux des juges qui doivent composer les divers tribunaux.

Il désigne également celui des juges du tribunal de première instance d'Alger qui connaît des affaires civiles, et celui qui est chargé des affaires correctionnelles et de police ainsi que de l'instruction des affaires criminelles.

En cas d'empêchement d'un juge, il est suppléé par un autre juge désigné par le président du tribunal supérieur, et à Oran et à

Bone par le juge suppléant attaché au tribunal de chacune de ces deux villes.

15. Chaque année, le procureur général, par un arrêté spécial, fait la distribution du service entre les substituts et désigne le tribunal près duquel chacun d'eux doit exercer ses fonctions.

Expédition de cet arrêté est immédiatement transmise au gouverneur.

Cette distribution du service ne fait pas obstacle à ce que le gouverneur et le procureur général, quand ils le jugent nécessaire, changent les attributions et la résidence des juges et des substituts. Ils conservent respectivement à toute époque de l'année le droit de modifier le roulement.

16. En cas d'absence ou d'empêchement d'un des juges du tribunal supérieur, il sera remplacé de droit par un des juges du tribunal de première instance d'Alger.

17. Les greffiers pourront être suppléés par les commis assermentés désignés par eux, et au besoin par un des notaires de la résidence, désigné par le tribunal.

18. Il est attaché aux tribunaux français, pour les assister ou siéger avec eux dans les cas déterminés au titre suivant, des assesseurs

musulmans , au nombre de quatre pour Alger et de deux pour chacune des villes de Bone et d'Oran.

Ces assesseurs sont nommés par le gouverneur.

19. Des interprètes assermentés sont spécialement attachés au service des divers tribunaux , et répartis selon les besoins , par arrêté du gouverneur.

20. Les juges , les suppléans , le procureur général et ses substituts doivent réunir toutes les conditions d'aptitude requises en France pour exercer les mêmes fonctions.

21. Les juges des tribunaux d'Alger, de Bone et d'Oran , portent le costume des juges de première instance de France.

Le costume du président du tribunal supérieur et du procureur général est le même que celui des conseillers des cours royales en France.

22. Le traitement du procureur-général et du président du tribunal supérieur est fixé à 12,000 fr.

Celui des juges et du substitut du procureur général à 6,000 fr.

Celui des suppléans à 3,000 f.

Ces divers traitemens subissent la retenue

établie en faveur de la caisse des retraites.

Les services en Afrique sont comptés, pour les droits à la retraite, comme s'ils avaient été rendus en France.

23. Le traitement des greffiers est fixé ainsi qu'il suit :

Greffier du tribunal supérieur d'Alger.	4,000 fr.
Commis-greffier assermenté. . .	2,000
Greffier du tribunal de première instance d'Alger.	4,000
Commis-greffier assermenté. . .	2,000
Greffiers des tribunaux de première instance de Bone et d'Oran, chacun.	3,000
Greffier du tribunal de commerce d'Alger.	4,000

Moyennant les allocations ci-dessus, le personnel et le matériel des greffes demeurent à la charge des greffiers, sauf le papier timbré, qui leur est remboursé par le trésor royal. Les droits de greffe et d'expédition fixés par les tarifs de France sont perçus au profit du domaine.

24. Il est alloué aux assesseurs nommés en exécution de l'art. 18 ci-dessus des droits de présence fixés par un tarif spécial du gouver-

neur pour toutes les affaires au jugement desquelles ils participent.

SECTION II. — *Des Tribunaux indigènes.*

25. Les tribunaux musulmans sont maintenus.

Les muphtis et les cadis sont nommés et institués par le roi, ou, en son nom, par le gouverneur. Ils reçoivent un traitement de l'état. La quotité en sera ultérieurement fixée sur la proposition du gouverneur.

26. Le gouverneur institue également, partout où il le juge nécessaire, des tribunaux israélites composés d'un ou trois rabbins par lui désignés.

Leurs fonctions sont gratuites.

TITRE II. — *Compétence et Attributions des Tribunaux français et indigènes.*

27. Les tribunaux français connaissent de toutes les affaires civiles et commerciales entre Français, entre Français et indigènes ou étrangers, entre indigènes de religion différente, entre indigènes et étrangers, entre

étrangers , enfin entre indigènes de la même religion quand ils y consentent.

28. Les tribunaux français civils et de commerce , pour le jugement de tout procès dans lequel un musulman est intéressé , sont assistés d'un assesseur musulman pris à tour de rôle sur la liste dressée par le gouverneur , en exécution de l'art. 18 ci-dessus.

Cet assesseur a voix consultative ; son avis sur le point de droit est toujours mentionné dans le jugement.

29. La disposition qui précède est applicable au tribunal supérieur toutes les fois qu'il juge sur appel , tant en matière civile et commerciale que correctionnelle.

30. La compétence du tribunal de commerce d'Alger , à raison de sa matière , est la même que celle des tribunaux de commerce de France.

31. La loi française régit les conventions et contestations entre Français et étrangers. Les indigènes sont présumés avoir contracté entre eux selon la loi du pays , à moins qu'il n'y ait convention contraire.

Dans les contestations entre Français ou étrangers et indigènes , la loi française ou celle du pays sont appliquées selon la nature.

de l'objet du litige , la teneur de la convention et , à défaut de convention , selon les circonstances ou l'intention présumée des parties.

32. Les tribunaux français connaissent de toutes les infractions aux lois de police et de sûreté , à quelque nation ou religion qu'appartienne l'inculpé ;

De tous les crimes ou délits commis par des Français , des Israélites ou des étrangers ;

Des crimes ou délits commis par des musulmans indigènes au préjudice des Français , d'Israélites ou d'étrangers.

33. Ils ne peuvent prononcer d'autres peines que celles établies par le Code pénal français.

34. En matière correctionnelle et criminelle , dans tous les cas où les tribunaux français reconnaissent des circonstances atténuantes , ils appliquent l'article 463 du Code pénal.

Si le prévenu est un indigène et si le fait à lui imputé n'est ni prévu , ni puni par la loi du pays , les tribunaux français peuvent modérer indéfiniment la peine , et même renvoyer le prévenu absous.

35. Toutes les fois qu'un musulman est mis en jugement comme coupable ou complice d'un délit ou d'un crime , le juge français est

assisté d'un assesseur musulman ayant voix consultative, comme il est prescrit en matière civile par l'article 28 ci-dessus.

Cette disposition est applicable au jugement sur appel.

36. Quand le tribunal supérieur est constitué en tribunal criminel et qu'il est appelé à prononcer sur un musulman, il s'adjoint deux assesseurs qui ont voix délibérative sur la déclaration de culpabilité, et voix consultative seulement sur l'application de la peine.

Dans le premier cas, les deux tiers des voix sont nécessaires pour reconnaître la culpabilité; il en faut trois pour l'application de la peine, ainsi qu'il est dit à l'article 12 ci-dessus.

37. Demeure réservée aux conseils de guerre, la connaissance des crimes et délits commis en dehors des limites telles qu'elles auront été déterminées en exécution de l'article 4.

1° Par un indigène au préjudice d'un Français ou d'un Européen;

2° Par un indigène au préjudice d'un autre indigène, alors seulement que le fait à punir intéresse la souveraineté française ou la sûreté de l'armée;

3° Par un Français au préjudice d'un indigène.

38. La compétence et les attributions des cadis et des autres tribunaux musulmans sont maintenues.

Les cadis continuent à constater et rédiger en forme authentique les conventions dans lesquelles les musulmans sont intéressés.

39. Les musulmans indigènes , prévenus de crimes ou délits contre la personne ou les propriétés d'autres musulmans aussi indigènes , sont jugés par le cadi ou les autres juges du pays , selon la loi et les formes suivies jusqu'à ce jour.

Néanmoins aucun jugement de condamnation ne peut être mis à exécution qu'après avoir été revêtu du visa du procureur général, à Alger , et de son substitut à Bone ou à Oran.

L'exécution a lieu , dans tous les cas , par des agens spéciaux de la force publique ; institués ou agréés par le procureur général.

40. Dans le cas de l'article précédent, le prévenu, le substitut du procureur général et le procureur général lui-même peuvent interjeter appel de la décision du cadi. Le tribunal supérieur la réforme, s'il y a lieu, mais

seulement lorsque le fait qui a provoqué la poursuite est prévu par la loi française.

41. Si le cadi néglige ou refuse de poursuivre, le tribunal supérieur peut, d'office, ou sur le réquisitoire du procureur général, évoquer la poursuite desdits crimes ou délits.

Dans ce cas, comme dans celui de l'article précédent, le tribunal supérieur applique la loi du pays; il doit appliquer la loi française, si elle prononce une peine moindre.

42. Les jugemens rendus par le cadi, lorsque la partie condamnée ne les exécute pas volontairement et à l'instant, sont, ainsi que les actes civils qu'il reçoit, écrits en double minute et signés tant du cadi que des assesseurs et des parties, quand il y a lieu, sur un registre spécial dont le dépôt est, tous les trois mois, effectué sans frais au greffe du tribunal supérieur.

Il n'est point dérogé, par cette disposition, aux autres obligations que la loi ou la coutume imposent aux cadis.

43. Les tribunaux israélites connaissent en dernier ressort :

1° Des contestations entre Israélites, concernant la validité ou la nullité des mariages et répudiations selon la loi de Moïse;

2° Des infractions à la loi religieuse , lorsque , d'après la loi française , elles ne constituent ni crime , ni délit , ni contravention.

Ces tribunaux concilient les Israélites qui se présentent volontairement et constatent entre eux toutes conventions civiles.

Toutes autres attributions leur sont interdites , à peine de forfaiture.

Les dispositions de l'article précédent leur demeurent applicables.

44. Tout jugement portant condamnation à la peine de mort , et prononcé , soit par les tribunaux français , soit par les tribunaux indigènes , ne pourra être exécuté sans l'autorisation formelle et écrite du gouverneur.

45. Le gouverneur peut ordonner un sursis à l'exécution de toute condamnation quelconque.

Le droit de faire grâce n'appartient qu'au roi.

46. Le recours en cassation est ouvert aux parties , mais seulement contre les jugemens du tribunal supérieur.

Il est formé et suivi d'après les réglemens en vigueur pour les possessions françaises hors du territoire continental.

Toutefois , le pourvoi ne pourra être formé , en matière criminelle et correctionnelle , que

lorsque le condamné se sera préalablement constitué.

TITRE III. *De la Procédure devant les Tribunaux français et indigènes.*

47. Toutes les instances civiles sont dispensées du préliminaire de la conciliation. Les juges de première instance pourront néanmoins inviter les parties à comparaître en personne sur simple avertissement.

Quand un Musulman ou Israélite doit être mis en cause, l'invitation sans frais précède nécessairement l'assignation.

48. La forme de procéder en matière civile ou commerciale devant les tribunaux français d'Afrique est celle qui est suivie en France devant les tribunaux de commerce.

On suit devant le cadi et les autres tribunaux indigènes la procédure usitée dans le pays.

49. Le délai pour interjeter appel des jugemens contradictoires en matière civile et commerciale est d'un mois à partir de la signification à personne au domicile réel ou d'élection. Ce délai est augmenté à raison des distances, qui seront réglées par un arrêté du gouverneur.

A l'égard des incapables, ce délai ne pourra courir que par la signification à personne ou au domicile de ceux qui sont chargés de l'exercice de leurs droits.

L'appel des jugemens rendus par le cadi, pour les formes et le délai dans lequel il doit être interjeté, reste soumis à la loi et aux usages du pays.

Dans aucun cas, l'appel ne sera reçu ni contre les jugemens par défaut, ni contre les jugemens interlocutoires, avant le jugement définitif.

50. En matière correctionnelle ou de simple police, le tribunal est saisi par le ministère public, soit qu'il y ait eu ou qu'il n'y ait pas eu instruction préalable, ou directement par la citation donnée au prévenu à la requête de la partie civile.

S'il y a eu instruction, le juge remet les pièces au procureur général ou à son substitut, qui reste le maître de ne pas donner suite à l'affaire ou de saisir le tribunal correctionnel.

51. Le juge d'instruction statue, le ministère public entendu, sur les demandes de mise en liberté provisoire.

52. Si, après l'envoi des pièces de l'instruction par le juge d'instruction au procu-

reur général, celui-ci est d'avis qu'il y a lieu de traduire l'accusé devant le tribunal supérieur faisant fonctions de tribunal criminel, il dresse l'acte d'accusation et demande au président l'indication d'un jour pour l'ouverture des débats. L'ordonnance du juge et l'acte d'accusation sont signifiés à l'accusé, auquel toutes les pièces de la procédure sont communiquées sur sa demande.

Le procureur général peut également, dans le cas de crime, sans instruction préalable, saisir directement le tribunal supérieur.

53. La forme de procéder en matière criminelle, correctionnelle et de police, ainsi que les délais et les formes de l'appel, dans les cas où il est autorisé, sont réglés par les dispositions du Code d'instruction relatives à la procédure devant les tribunaux de police correctionnelle.

TITRE IV. — *Jurisdiction administrative.*

54. Le conseil d'administration, établi près du gouverneur, statue sur toutes les matières dont la connaissance est, en France, dévolue aux conseils de préfecture.

Il connaît également des actes d'administration attribués en France au conseil d'état.

Les mêmes formes d'instructions sont observées.

55. Les arrêtés du conseil pourront être déferés au conseil d'état, mais ils seront, dans tous les cas, provisoirement exécutoires.

Néanmoins, en ayant égard aux circonstances, le gouverneur pourra d'office, ou sur la demande des parties intéressées, suspendre l'exécution jusqu'à décision définitive.

56. Dans le cas où le gouverneur peut prononcer seul, ses arrêtés ne seront sujets à aucun recours, sauf toutefois les actions devant les tribunaux ordinaires, dans les matières de leur compétence.

57. Lorsque l'autorité administrative élève le conflit d'attributions, il est jugé en dernier ressort par le conseil réuni sous la présidence du gouverneur, auquel est adjoit un nouveau membre de l'ordre judiciaire.

TITRE V. — *Dispositions particulières.*

58. Toute citation ou notification faite à un indigène en matière civile ou criminelle, sera, à peine de nullité, accompagnée de la traduction en langue arabe, faite et certifiée par un interprète assermenté.

59. Nonobstant toutes les dispositions des lois, les nullités d'exploits et actes de procédure seront facultatives pour le juge, qui pourra, selon les circonstances, les accueillir ou les rejeter.

60. Tout jugement portant condamnation au paiement d'une somme d'argent ou à la délivrance de valeurs ou objets mobiliers, pourra, lors de sa prononciation, être déclaré exécutoire par la voie de la contrainte par corps.

Il n'est rien innové aux règles de l'exécution des jugemens en matière commerciale.

61. Seront tenus tous les fonctionnaires musulmans ou israélites, dans l'ordre judiciaire ou administratif, et tous agens de la force publique mis à leur disposition spéciale, de prêter assistance à l'autorité française pour la recherche ou constatation des crimes ou délits, comme aussi pour la mise à exécution des mandemens de justice et des jugemens rendus par les tribunaux français.

62. Un règlement du gouverneur déterminera les conditions d'admission aux professions ou fonctions de défenseurs près les tribunaux, notaires, huissiers, commissaires-priseurs, ainsi que les règles de discipline

auxquelles les individus qui les exercent sont assujétis.

63. Toutes les dispositions des arrêtés ou réglemens publiés depuis le 7 juillet 1830 sur l'organisation et l'administration de la justice, cesseront d'avoir leur effet à compter du jour de la mise à exécution de la présente ordonnance.

64. Notre ministre secrétaire-d'état au département de la guerre, président du conseil, et notre garde-des-sceaux, ministre secrétaire d'état de la justice et des cultes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris, le 10 août 1834.

LOUIS-PHILIPPE.

